République du Bénin
Ministère des Finances et de l'Economie

BILAN & PERSPECTIVES A COURT ET A MOYEN TERMES DE L'ECONOMIE NATIONALE

REDISTRIBUTION DE REVENU ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN

Edition 2003

REDISTRIBUTION DE REVENU
ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Ministère des Finances et de l'Economie.

Equipe de rédaction de la 7ème édition du Bilan et Perspectives à court et à moyen termes de l'Economie Nationale (2003)

Supervision

Monsieur ADJOVI G. S Epiphane, Directeur Général des Affaires Economiques

Direction technique et coordination

Madame HOUNGBO Yvette, Directrice de la Prévision

Equipe de rédaction

ALOFA Polycarpe
ATTANASSO Marie-Odile
HOUENOU Appolinaire
SOUBEROU Bachir Olatoundji
TCHIBOZO Christian
VODOUNOU Z. Cosme
MEKPOH Richard François de Paul

Equipe de lecture

AHANHANZO-GLELE Valentin
AKPO Pasteur J.
ALAGNON Ignace
BANKOLE Maurice
DEGBE Sylvain
HOUENIVO Toussaint
MEDEDJI Damien
QUENUM David

Appui Technique et Secrétariat

DAKO Paulin

Les cadres et le Secrétariat de la Direction de la Prévision

Conception et réalisation

SAPHIR Communication

REMERCIEMENTS

La Direction Générale des Affaires Economiques exprime ses vifs remerciements i) aux principaux partenaires que sont la Coopération Allemande, la Coopération Danoise et la Coopération Suisse pour leur soutien technique et financier, ii) aux différents lecteurs pour leurs observations pertinentes et iii) à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce document.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

LISTE DES TABLEAUX 4

LISTE DES GRAPHIQUES 6

LISTE DES ENCADRES 8

RESUME 10

INTRODUCTION 18

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE 22

I. CADRE CONCEPTUEL 24

II. REVUE DE LITTERATURE 32

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE 36

CHAPITRE 2 : SITUATION DE L'INEGALITE ET DE LA PAUVRETE 40

I. PROFIL DE PAUVRETE 41

1.1. Niveau d'instruction 44

1.2. Statut dans l'emploi 44

1.3. Branches d'activités touchées par la pauvreté 45

II. DEPENSES DE CONSOMMATION ET REVENUS PAR UNITE DE CONSOMMATION (UC) EN 2002 48

2.1. Structure des dépenses 48

2.2. Structure des revenus 51

III. RELATION ENTRE REDISTRIBUTION DU REVENU ET PAUVRETE 52

CHAPITRE 3 : ANALYSE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION DU REVENU AU BENIN 56

I. FISCALITE ET REDISTRIBUTION DU REVENU 56

1.1. Base de taxation de la fiscalité directe 58

1.2. Progressivité de la fiscalité directe 59

1.3. Rendement du système fiscal 63

II. ROLE DES DEPENSES PUBLIQUES 69

2.1. Structure et Evolution des Dépenses Publiques 71

2.2. Analyse Sectorielle des Dépenses Publiques 74

2.3. Dépenses Publiques et Disparités Régionales 78

III. SYSTEME FINANCIER ET REDISTRIBUTION DU REVENU 82

3.1. Le système bancaire classique 83

3.2. Microfinance et redistribution au Bénin 84

3.3. Initiatives informelles et redistribution du revenu 86

3.4. Genre et redistribution du revenu 88

3.5. Assurance et Redistribution du revenu 89

3.6. La redistribution de revenu et les filets sociaux 92

3.7. De l'action du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS) 93

CHAPITRE 4 : VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DE REDISTRIBUTION DU REVENU 98

I. FORCES ET FAIBLESSES DU NOUVEAU MECANISME DE REDISTRIBUTION DU REVENU 99

II. SIMULATION DES EFFETS DU NOUVEAU MECANISME DE REDISTRIBUTION DU REVENU SUR LA PAUVRETE ET LA CROISSANCE 100

CONLUSION ET RECOMMANDATIONS 116

I. CONLUSION 116

II. RECOMMANDATIONS 117

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 120

ANNEXES 122

ANNEXE 1 : Fiscalité indirecte et redistribution du revenu 123

ANNEXE 2 : Quelques définitions de base 127

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : L'indice d'inégalité de Gini et celui de Atkinson pour les ménages selon le milieu de résidence 42

Tableau 2 : Profil de pauvreté des ménages (situation de référence) 47

Tableau 3 : Structure des dépenses de consommation courante 50

Tableau 4 : Structure des revenus 51

Tableau 5 : Structure des revenus selon le statut d'occupation 52

Tableau 6 : Barème de l'IPTS 58

Tableau 7 : Evolution de l'impôt sur le revenu (% du PIB) 60

Tableau 8 : Evolution des recettes fiscales (en % du PIB) 65

Tableau 9 : Efficacité de la TVA 67

Tableau 10 : Evolution de la pression fiscale du « secteur informel » 68

Tableau 11 : Structure des dépenses publiques (%) 72

Tableau 12 : Structure des dépenses publiques par secteur (%) 75

Tableau 13: Structure des dépenses sociales par ministère (%) 77

Tableau 14 : Structure du PIP par région en 2003 81

Tableau 15 : Evolution du nombre de bénéficiaires directs des services de SFD 86

Tableau 16 : Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe 88

Tableau 17 : Parts de remboursement IARD (%) comparées aux parts de chiffre d'affaires IARD (%) 91

Tableau 18 : Scénario de barème d'imposition des salaires 100

Tableau 19 : Répartition des actifs occupés selon le statut d'occupation et la branche d'activité 102

Tableau 20 : Réduction des indices de pauvreté suite à une légère modification des taux d'imposition (en %) 103

Tableau 21 : Réduction des indices de pauvreté associée à une forte imposition des salaires très élevés 104

Tableau 22 : Réduction (en %) des indices de pauvreté suite à une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% 106

Tableau 23 : Réduction des indices de pauvreté suite à une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5% 108

Tableau 24 : Scénario de barème d'imposition des salaires 109

Tableau 25 : Réduction des indices de pauvreté suite à une révisio du système d'imposition des salaires axée sur un allègement fiscal global combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5% 110

Tableau 26 : Réduction des indices de pauvreté suite à la prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses de santé et d'éducation 112

Tableau 27 : Evolution des impôts indirects de 1992 à 2002 (en % du PIB) 123

Tableau 28 : Poids de la fiscalité indirecte dans la consommation des ménages (2002) 124

Tableau 29 : Structure des dépenses de consommation par décile 126

Tableau 30 : Caractéristiques des ménages 138

Tableau 31 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits dans les IMF de 1998 à 2002 139

Tableau 32 : Modification du système d'imposition 140

Tableau 33 : Simulation du système fiscal avec augmentation des transferts 141

Tableau 34 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25%s 142

Tableau 35 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et des indemnités de logement et de résidence de 50% 143

Tableau 36 : Révision du système d'imposition fondée sur un allègement fiscal global couplée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5% (scénario 4 bis) 144

Tableau 37 : Impact des dépenses publiques de santsé et d'éducation 145

Tableau 38 : Projection des indices de pauvreté en fonction des scénarios 146

Tableau 39 : Différentes variantes du scénario 5 relatif aux transferts sociaux 144

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Rapport des dépenses alimentaires aux dépenses non alimentaires en 2002 49
Graphique 2 : Structure des dépenses non alimentaires par milieu de résidence 50
Graphique 3 : Taux d'impôt direct apparent selon le milieu de résidence 53
Graphique 4 : Taux d'impôt direct apparent selon le statut dans l'emploi du chef de ménage 53
Graphique 5 : Taux de TVA apparent selon le milieu de résidence 54
Graphique 6 : Taux apparent de la fiscalité directe par décile de revenu en 2002 61
Graphique 7 : Taux de pression fiscale (en %) dans l'UEMOA (moyenne sur la période 1997-2002) 66
Graphique 8 : Evolution des Dépenses Publiques en % du PIB de 1990 à 2002 72
Graphique 9 : Evolution de l'Indice du Développement Humain par Région en 2002 78
Graphique 10 : Impact des dépenses publiques de santé et d'éducation à l'horizon 2015 114

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Lien entre inégalité, structure de la croissance et développement 31

Encadré 2 : Mesure de la distribution de revenu 38

Encadré 3 : Définition et mesure de la pauvreté 43

Encadré 4 : Indice de pauvreté de la classe de Foster et al-(1984) 46

Encadré 5 : Calcul du taux apparent de la fiscalité directe par décile de revenu 61

Encadré 6 : Les différentes formes de Micro Assurance 91

Encadré 7 : Les outils et les mécanismes de la redistribution de revenu 101

Encadré 8 : Calcul du taux apparent de la fiscalité indirecte par décile de consomation 125

RESUME

A partir des années 90, l'économie béninoise a amorcé une croissance régulière. Pourtant, les conditions de vie des populations béninoises ne se sont pas améliorées proportionnellement aux attentes. D'après les résultats des dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages (ELAM, ECVR2), il ressort que la sévérité de la pauvreté s'est accrue en milieu rural, et qu'une inégalité de plus en plus marquée s'observe entre les pauvres ruraux et les pauvres urbains. Au regard de cette situation, il convient de faire une analyse de la situation des déterminants et des effets des politiques de redistribution mises en œuvre au Bénin au cours des dix dernières années.

De la situation de l'inégalité et de la pauvreté

Le profil de pauvreté défini dans la présente étude à partir des données de l'enquête QUIBB (2002) corrobore le caractère rural de la pauvreté au Bénin déjà mis en évidence en 1996 et 2000 par les études sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain et rural (ELAM, ECVR). On compte 1,2 fois plus de ménages pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, la pauvreté est 1,3 fois plus intense en milieu urbain qu'en milieu rural. Le profil des pauvres est très contrasté d'un milieu de résidence à un autre et présente de fortes disparités.

En matière de structure de revenus et de dépenses par unité de consommation (UC), l'analyse de la situation en 2002 indique qu'en milieu rural, les ménages dépensent annuellement, en moyenne 157.603 FCFA par UC et ont un revenu moyen par UC de 160.131 FCFA. En milieu urbain, les dépenses et les revenus sont respectivement de 1,6 fois et 2,3 fois supérieurs.

En moyenne, les prélèvements sur salaires opérés au titre de la fiscalité directe représentent 31,9% des revenus des ménages. En milieu urbain, ce taux est de 32,6% contre 29,2% en milieu rural. La progressivité de la fiscalité directe est légèrement perceptible au niveau national et en milieu urbain. A cet égard, il est à noter que pour le premier décile, le taux d'imposition est en moyenne de 27,8% en milieu urbain et de 30,4% au niveau national, contre respectivement 32,6% et 31,9% pour le 10ème décile.

De l'analyse du système de redistribution

Au Bénin, l'impôt sur le revenu des ménages regroupe essentiellement les IPTS[1], et les IGR.[2] Ces impôts, pour la plupart progressifs dans leur constitution, contribuent à la réduction des inégalités de revenu entre les différents ménages, les taux étant modulés en fonction du revenu des contribuables. Cette réduction des inégalités entre les revenus constitue une redistribution du revenu. L'importance de la redistribution est toutefois réduite par le poids faible de l'impôt sur le revenu des ménages dans le revenu national.

Les dépenses publiques interviennent à plusieurs niveaux pour influencer la pauvreté. Malgré une évolution régulière, leur structure de 1990 à 2002 révèle que les dépenses de fonctionnement évoluent plus rapidement que les dépenses d'investissement (57,8% contre 30,7%). Ceci devrait amener à réfléchir aux résultats mitigés de l'impact des politiques économiques sur la réduction de l'incidence de la pauvreté.

En ce qui concerne le système financier, notamment la micro finance, il apparaît qu'il assure très peu le rôle de redistribution du revenu au Bénin. Par ailleurs, il ressort que le système d'assurance-maladie est peu fonctionnel au Bénin, et les institutions informelles permettent beaucoup plus de répartir le risque entre bénéficiaires que les autres institutions formelles, en considérant la solidarité agissante entre leurs membres.

Des perspectives d'évolution du système de redistribution

Face aux insuffisances des mécanismes actuels de redistribution du revenu, il est ici proposé de nouveaux mécanismes de redistribution. Les différentes suggestions des syndicats pour une amélioration des conditions de vie des ménages salariés, notamment les ménages pauvres ont été simulées, eu égard à la solidarité qui caractérise les relations socioculturelles au Bénin. En effet, dans la pratique, un salarié béninois a régulièrement à charge une dizaine au moins de personnes.

Selon les scénarii, une modification de l'impôt sur les bas salaires a un impact négligeable sur la pauvreté nationale et la pauvreté en milieu rural. Le faible effet de cette politique est lié d'une part, au faible poids des salariés dans la population (17,3%) et d'autre part, au fait qu'ils paraissent moins pauvres que les autres couches de la population.

[1]- *Impôt Progressif sur Traitements et Salaires*
[2]- *Impôt Général sur le Revenu*

Enfin, les simulations sur les dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, en considérant que ces transferts constituent un revenu additionnel pour le ménage, montrent que leur impact touche de façon très significative toutes les couches de la population. A cet égard, une prise en charge par l'Etat des dépenses unitaires de santé et d'éducation de l'ordre respectif de 5.284 FCFA et 46.685 FCFA se traduira par une réduction d'au moins 20% du niveau annuel de pauvreté[3]. Par contre, un effort additionnel de 18,3 milliards FCFA va permettre d'atteindre l'objectif de réduction la pauvreté de moitié d'ici à 2015[4]. Ceci implique une prise en charge supplémentaire des dépenses d'éducation à concurrence de 3 890 FCFA et pour les dépenses de santé de 2 342 FCFA par citoyen.

En conclusion

La politique de redistribution du revenu au Bénin est indissociable de la politique sociale de l'Etat. En effet, toute politique de redistribution visant seulement un allègement des impôts sur salaire réduit faiblement la pauvreté nationale. En revanche, lorsqu'elle est associée à une augmentation des allocations familiales, elle conduit à une réduction de la pauvreté dont l'ampleur est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par ailleurs, toute politique de redistribution axée sur des transferts aux ménages visant à couvrir une partie des dépenses d'éducation et de santé apparaît également comme une bonne stratégie. De manière concrète, un effort additionnel de 18,3 milliards FCFA va permettre de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Dès lors, il convient que l'Etat favorise davantage les ménages pauvres en investissant plus dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cet effort supplémentaire est indispensable pour la réduction de la pauvreté, car il constitue le gage de l'amélioration de la productivité du capital humain et de l'équité de tous les ménages devant le revenu.

En outre, le diagnostic de la politique de redistribution du revenu met en exergue l'existence des redistributions partielles entre les ménages du fait de la solidarité. Ainsi, le développement du secteur de la micro finance et les activités de la tontine demeurent pour l'instant des canaux potentiels de transmission de politique de redistribution à travers le développement des formes de micro assurance. En effet, ces activités favoriseraient l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages pauvres et pourraient constituer des vecteurs pour la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

[3] La réduction dont il s'agit est appliquée aux taux annuels de pauvreté ; ce qui signifie que l'incidence de pauvreté qui est de 29,7% en 2002 subira sur pendant la période 2003 à 2015, une réduction moyenne de 20% environ par an pour se fixer à 1,2% en 2015. (voir annexe, tableau 38)

[4] La réduction moyenne dans ce cas est de 4,2% par an avec une incidence de pauvreté qui passe de 0,297 en 2002 à 0,17 en 2015 (voir annexe 39).

Somme toute, l'Etat, en tant que structure, ne peut, à lui seul, résoudre le problème de la pauvreté eu égard d'une part, à la rigidité de l'économie et d'autre part, à la faiblesse de la fiscalité.

Des recommandations

Renforcer les politiques publiques de dépenses prioritaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il est retenu qu'une bonne partie des ressources publiques soit consacrée aux secteurs prioritaires dont la santé et l'éducation. La justesse de cette option se trouve être renforcée au terme de la présente étude et c'est pourquoi, il est recommandé que les pouvoirs publics renforcent les structures en charge de la gestion des ressources financières et veillent à leur meilleure utilisation. Ceci passe par :

- *une pleine maîtrise de l'approche budget de programme ;*
- *une priorité accordée à l'investissement par rapport au fonctionnement dans l'affectation des ressources ;*
- *un meilleur suivi de la réalisation physique des projets.*

Elargir et améliorer la base du revenu distribuable

Cette recommandation tire son fondement du fait de l'insuffisance des ressources à redistribuer qui, sans une augmentation substantielle des recettes publiques intérieures, rendrait difficile la politique de redistribution de l'Etat visant l'augmentation des ressources affectées à cet effet. C'est pourquoi, cette recommandation porte essentiellement sur l'un des aspects à faible rendement de la fiscalité qu'est l'Impôt Général sur le Revenu (IGR). Cet impôt figure parmi les moins inefficaces à ce jour et sa contribution aux recettes fiscales est de l'ordre de 0,04%. Ainsi, la contribution de l'IGR est faible au regard du nombre de contribuables potentiels qui y sont assujettis.

Pour y remédier, il est indiqué qu'une réforme de cet impôt soit engagée dans le sens de mieux appréhender son assiette. Il est entendu que toutes les autres mesures en cours qui visent l'élargissement de la base fiscale restent valables.

Soutenir la politique de développement de micro crédits et de la micro finance

En sus des actions de micro crédits engagées par l'Etat par le biais des Ministères, tels que celui chargé de la Famille, l'Etat pourrait disposer des ressources issues des privatisations pour renforcer les opérations de micro finance. Ces ressources serviraient à mettre, à la disposition des institutions de micro crédits, une ligne de refinancement exclusivement destinée à elles pour servir d'emprunt à taux relativement bonifiés. Cette ligne de crédit pourrait être obtenue sous forme de prêts à long terme et gérée par les plus importantes institutions de micro crédits (PAPME, PADME, FECECAM).

Renforcer le système national de couverture sanitaire

Face aux insuffisances relevées dans le domaine de la couverture sanitaire par le système financier, il est important que soit développé au Bénin, un système d'assurance-maladie complémentaire pour suppléer à la défaillance de la prise en charge par l'Etat de toutes les couches de la population.

Renforcer l'action des compagnies d'assurances

L'Assurance au Bénin devrait adapter l'offre de ses produits aux besoins réels des ménages, en tenant compte de tous les indicateurs permettant d'apprécier le risque encouru par les membres du ménage. A cet effet, la table de mortalité du Bénin devrait être vulgarisée pour permettre aux Assurances d'avoir des éléments nécessaires au calcul du risque.

INTRODUCTION

Les mesures de restructuration des finances publiques et de relance de l'appareil de production mises en œuvre au cours de la décennie 90 ont permis d'obtenir des progrès remarquables en matière de croissance économique. En effet, le taux moyen annuel de croissance a évolué de 4,1% sur la période 1990-1995 à 5,1% entre 1996-2002.

Consécutivement à ces résultats favorables obtenus au plan macroéconomique, les conditions de vie des populations béninoises se sont améliorées même si ce n'est pas à la hauteur des espoirs. Cette situation est corroborée par les résultats de l'enquête QUIBB sur les indicateurs de base de bien-être réalisée auprès des ménages en 2002. D'après les données de base de cette enquête, le taux de pauvreté global a légèrement baissé à 29,7% en 2002 dont 25,0% en milieu urbain et 32,9% en milieu rural, par rapport aux récentes enquêtes (ELAM, ECVR 2) sur les conditions de vie des ménages qui indiquent une incidence globale de la pauvreté autour de 30% en 1999-2000, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Malgré cette relative diminution de la proportion des pauvres, la sévérité du phénomène de pauvreté s'est accrue en milieu rural et une inégalité de plus en plus marquée s'observe entre les pauvres ruraux et les pauvres urbains. Au regard de cette situation, il apparaît que, non seulement la croissance de l'économie béninoise s'est révélée insuffisante, mais aussi et surtout, la richesse créée semble n'avoir pas été judicieusement répartie, engendrant des inégalités de plus en plus grandes entre les différents acteurs de la vie nationale.

Or, s'il est admis de nos jours que la réduction de la pauvreté passe nécessairement par une croissance forte et soutenue, il est une certitude qu'une modification profonde du mécanisme et de la structure de redistribution de cette croissance constitue la clé de voûte que seules des politiques (économiques, budgétaires…) soutenables, et judicieusement mises en œuvre permettront d'assurer une re-allocation équitable en faveur des citoyens, en particulier des pauvres.

La présente étude, dont l'objectif est d'évaluer empiriquement les déterminants et les effets des politiques de redistribution mises en œuvre au Bénin au cours des dix dernières années, est articulée autour de quatre chapitres.

Le premier chapitre retrace les cadres théorique et méthodologique suivant lesquels le travail d'analyse est effectué.

S'agissant du deuxième chapitre, il part de l'analyse de l'évolution du profil de pauvreté et des dépenses de consommation et de revenus des ménages, pour déboucher sur une estimation des relations entre les variables de la redistribution et de la pauvreté.

Le troisième chapitre porte sur l'analyse du système actuel de redistribution du revenu au Bénin. A ce titre, trois éléments caractéristiques, à savoir le système fiscal, les dépenses publiques et le système financier, ont servi de base à l'analyse du système de redistribution. Le cadre analytique consiste d'une part, à évaluer la base actuelle du revenu (recettes fiscales, ressources financières) pour comprendre l'impact de ce système sur les pauvres afin d'évaluer les possibilités d'augmenter les ressources nationales et d'autre part, à examiner la constitution et la répartition des dépenses budgétaires par rapport à leurs objectifs de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne le système financier, il sera abordé en vertu notamment des fonctions du crédit et du rôle de la micro finance dans la réduction de la pauvreté au niveau des économies en développement.

Enfin, sur la base d'une analyse critique des forces et des faiblesses du mécanisme actuel de redistribution du revenu, le quatrième chapitre propose une nouvelle approche de politiques destinées à améliorer le système de redistribution.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

Dans le cadre du partage des fruits de la croissance économique, l'action de l'Etat soulève de vifs débats pour trois séries de raisons qui relèvent des dimensions fonctionnelle et personnelle de la répartition. La première raison est d'ordre quantitatif, la deuxième qualitative et la troisième concerne les effets sociaux et politiques de la politique de revenu.

Sur le plan quantitatif, les liens qui unissent la répartition et la croissance sont décrits sous forme de modèles qui font ressortir les rapports entre les conditions de partage de la valeur ajoutée et le rythme de croissance.

L'analyse qualitative touche à la dimension psychologique de la rémunération. Celle-ci est, selon le mot de Karl Marx, l'aiguillon du gain dont l'influence sur le taux de croissance et sa qualité n'est pas négligeable. La dernière raison se réfère au consensus social, à la stabilité politique et sociale du fait de la cohérence sociale entre des ménages dont les revenus peuvent être inégaux, voire hétérogènes.

La nécessité pour l'Etat d'assurer, aujourd'hui, une répartition équitable et l'éradication de la pauvreté passe, entre autres, par une croissance économique tirée par les emplois, l'accès au crédit pour les micro entreprises et les pauvres, la réforme foncière, l'investissement dans les services sociaux de base.

Les relations entre le niveau de revenu et la pauvreté découlent de la capacité de production de l'économie. La littérature et les comptes économiques révèlent que plus l'écart entre les niveaux de revenu est grand, plus l'inégalité est marquée, plus profonde est la pauvreté, et qu'une croissance économique soutenue est nécessaire pour corriger ces écarts et favoriser la réduction de la pauvreté. Il est prouvé également que par la politique de redistribution du revenu, l'Etat veille à assurer une répartition équitable du revenu pour une

formation effective du capital humain en vue d'une amélioration de la productivité du travail. Dans ce sens, les dépenses de l'Etat pour la formation du capital humain rendent possible une certaine correction des imperfections du marché et réduisent la forte aversion au risque des ménages pauvres, ces derniers ayant, par nature, une forte préférence pour le présent. De même, ces dépenses confortent l'assertion populaire selon laquelle : « chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne ».

Il faut souligner que la politique de redistribution vise, principalement, à garantir le pouvoir d'achat des ménages économiquement les plus faibles, les plus vulnérables, afin de leur permettre d'acquérir plus aisément les biens et services pour une vie sociale conforme aux exigences minimales d'une société moderne. Cette garantie du pouvoir d'achat passe par l'application d'une politique de taxation régressive des salaires et/ou du revenu des ménages à faible niveau de revenu et une taxation plus importante des revenus élevés. Ainsi, la redistribution du revenu tend à augmenter le niveau de vie des ménages et, par conséquent, à améliorer leur mode de vie et le cadre social même de leur existence, toutes choses regroupées sous la dénomination ***« la maîtrise des coûts de la vie ».***

La redistribution a également pour objectif d'assurer la protection des ménages contre les maladies, les accidents… Aussi se réfère-t-elle également au revenu que perçoivent les retraités auprès de l'Etat sous forme de pensions. En effet, dans les deux cas, le ménage perçoit les prestations, les allocations en fonction des cotisations versées. Elle touche enfin aux services collectifs offerts à l'ensemble des ménages.

Ce chapitre vise à présenter le cadre conceptuel de l'étude, la revue de littérature qui sous-tend les thèses évoquées et la méthodologie de travail.

I. CADRE CONCEPTUEL

La politique des revenus ou de redistribution de revenu a pour objet d'organiser des transferts à partir des revenus les plus élevés vers les plus faibles. Une telle action suppose d'abord que l'on connaisse les revenus et en particulier, que le concept de revenu soit dépourvu de toute ambiguïté ; ce qui n'est souvent pas le cas. La pratique consiste à prendre en compte un revenu disponible annuel moyen, ici, le revenu disponible du ménage.

Pour opérer une redistribution efficace du revenu, il faut une bonne connaissance des inégalités de revenu dont les causes sont individuelles, fonctionnelles et institutionnelles. Les actions de correction dépendent de la volonté politique d'assurer la stabilité des rapports sociaux et économiques et passent par une organisation des prélèvements via l'impôt sur les revenus notamment, et celle des prestations sociales. Dans ce cadre, l'analyse des relations entre la fiscalité et la redistribution se fonde habituellement sur les salaires, c'est-à-dire sur le pouvoir d'achat des rémunérations salariales.

C'est le lieu de souligner que les difficultés d'appréhension et d'appréciation de l'impact réel de la redistribution de revenu limitent l'analyse de l'optimalité des dépenses de l'Etat en matière de réduction de la pauvreté.

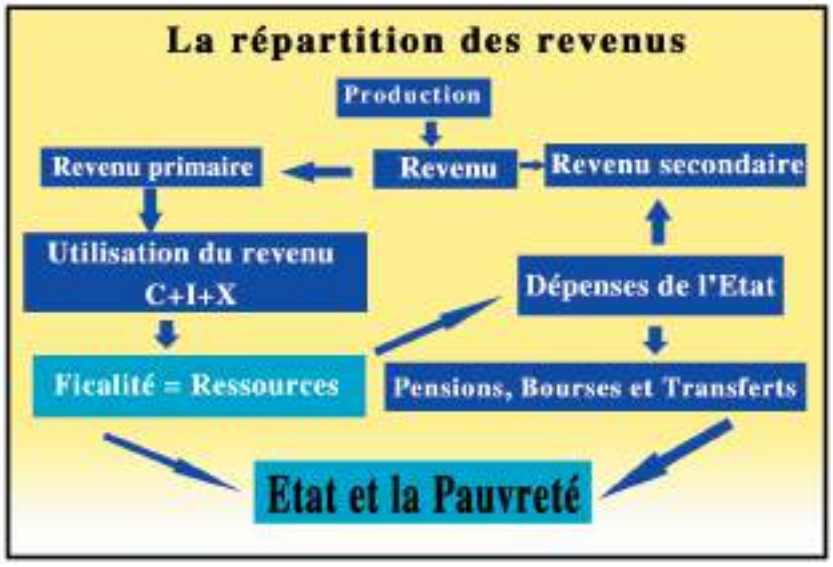

Au demeurant, il faut noter que d'une part, la répartition de revenu se fait en fonction des facteurs de production à rémunérer et donne lieu à des revenus dits primaires ou revenus facteurs dont la somme détermine le Revenu National ; elle sert alors à quantifier la contribution de chaque agent ou les mérites de chaque ménage dans le processus de production. La répartition fonctionnelle touche ainsi les revenus du travail (salaires, traitements, indemnités et honoraires), et les revenus de la propriété et du capital (les intérêts, dividendes et loyers). Entrent également dans ces revenus primaires, les revenus mixtes des entrepreneurs individuels. Cette répartition est d'une grande importance pour l'économie, car elle est à l'origine de la loi de l'offre et de la demande, et donc du bon fonctionnement du marché. En outre, la répartition fonctionnelle dite encore partage social est à la base des luttes de classes, eu égard aux inégalités dont elle est la cause et aux gains de productivité qu'elle génère et qui pourraient être distribués autrement.

D'autre part, la répartition du revenu peut être une "répartition personnelle" qualifiée de "répartition entre les individus ou les ménages". La répartition personnelle génère des revenus dits secondaires. Egalement traitée de redistribution des revenus, la "répartition personnelle" ou distribution secondaire vise à résoudre le problème des inégalités, de leur mesure et de leur pertinence. Elle a, en partie, pour objectif de corriger la répartition primaire et favorise la constitution du Revenu National Disponible (RND) équivalant à :

- *RND[1] = PIB + SRF + SATC – CCF, avec*
- *PIB[2] = ∑VAB + DD + TVA +MC (optique de l'offre)*
- *PIB[3] = RS + EBE + IINSE (optique de la répartition)*
- *PIB[4] = C + I + X – M (optique de la demande).*

La redistribution se rapporte ainsi aux mécanismes de répartition plus égalitaire des revenus (système de prélèvement restitution). Ce peut être une redistribution à caractère spécifique et directe dans laquelle des cotisations sociales

[1]- *Le RND, c'est la somme du PIB et des Revenus de Facteurs et Autres Transferts reçus nets du Reste du monde*
[2]- *Le Produit Intérieur Brut est égal à la somme des valeurs ajoutées des unités résidentes augmentées des droits de douane, de la TVA et de la marge commerciale*
[3]- *Le Produit Intérieur Brut est égal à la somme des rémunérations salariales, de l'excédent brut d'exploitation et des impôts indirects nets des subventions de l'Etat*
[4]- *Le Produit Intérieur Brut est égal à la somme des consommations finales et des investissements plus le solde commercial*

sont prélevées sur le revenu pour être distribuées ensuite sous forme de prestations, par le biais d'organismes ad hoc, à certaines catégories de ménages (malades,vieillards, familles ayant des charges particulières). Ce peut être aussi une redistribution à caractère général et indirect par l'accès à des services collectifs pour l'ensemble des individus ; l'accès dans ce cas est gratuit ou inférieur au coût réel.

La redistribution peut être également horizontale (entre malades et bien portants, célibataires et chargés de famille, actifs et retraité) ; elle est alors destinée à protéger les travailleurs et leur famille contre les risques susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. La redistribution horizontale cherche ainsi à maintenir les ressources des individus atteints par des risques sociaux tels que les maladies, le chômage, les accidents, la vieillesse. Elle est le fait de la Sécurité Sociale.

La redistribution peut être même verticale ; dans ce cas, elle cherche à réduire les inégalités entre bas et hauts revenus. Elle est fondée sur les impôts payés par les secteurs institutionnels et la fonction de redistribution est assumée par l'Administration Centrale et les Collectivités Locales.

Le schéma ci-après explique davantage le mécanisme de distribution et de redistribution du revenu.

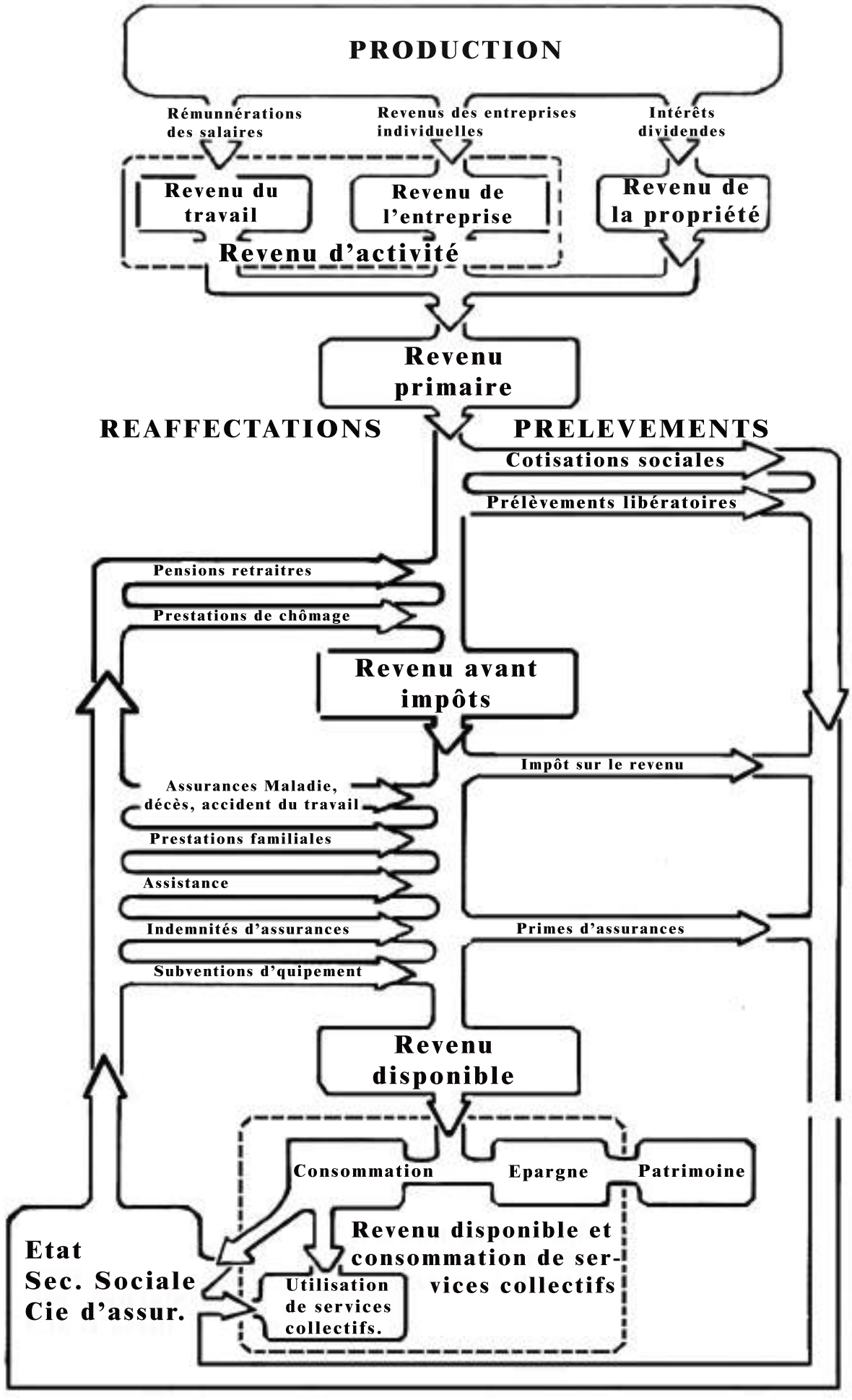

Source : Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts in «Les écarts de revenu et leur évolution...» « Dictionnaire économique, 1976 »

Au regard de ce qui précède, le processus de la redistribution apparaît alors comme un mécanisme cumulatif d'actions spontanées ou non et répétitives aboutissant à la reproduction du revenu ou du "recommencement" de la production. La redistribution du revenu est donc importante puisque ses conséquences se répercutent sur l'activité économique et les prix. C'est un vecteur de croissance et, par conséquent, un mécanisme à exploiter dans la lutte contre la pauvreté. Or, il est un fait avéré que le développement d'une stratégie efficace pour alléger la pauvreté exige d'une part, une compréhension des relations entre le système de gestion budgétaire et le système macroéconomique et d'autre part, la maîtrise des liaisons de la composition des dépenses publiques entre les secteurs et au sein des secteurs, et des facteurs de la pauvreté. Ceci implique qu'il aurait été intéressant de passer en revue chaque composante de ces deux systèmes afin d'indiquer la solution la meilleure pour réaliser une redistribution optimale. Mais, en raison du manque d'informations statistiques fiables, seul le secteur de l'Administration Publique fait l'objet des analyses effectuées dans le cadre de la présente étude.

En effet, du revenu primaire au revenu disponible, le Budget de l'Etat, au moyen des impôts finance une partie de la redistribution et, à l'aide des transferts, vise à réduire aujourd'hui la pauvreté en agissant sur le coût de certains risques (maladies, grossesses, vieillesse…) supportés par les ménages. Il s'ensuit que les revenus payés sont définis de façon telle que leur somme représente le revenu total de toute la société, c'est-à-dire, le revenu national. Ce total est ensuite redistribué entre les membres de la société à l'aide de divers programmes d'impôts et de transferts volontaires ou involontaires qui aboutissent à une nouvelle répartition du revenu, le revenu disponible. Ceci fait dire à certains économistes que le revenu représente le rendement de la richesse dans le processus de production. Toutefois, les revenus de tous les ménages ne représentent pas ce qu'ils gagnent dans l'instant présent. Tel est le cas de l'assurance (maladie) que l'employeur souscrit au profit de son employé. Ainsi donc, la redistribution du revenu touche plusieurs compartiments de la politique économique à savoir: le budget, la

fiscalité, les revenus et la monnaie. Les aspects purement monétaires ou budgétaires ne font pas l'objet de la présente étude. L'un des objectifs ici visés est l'examen de la dynamique entre la croissance des revenus du ménage et la pauvreté ; l'on convient que :
Revenu Disponible=Revenu Primaire - Prélèvements +Transferts.
Les transferts désignent des revenus sociaux ou des prestations sociales perçus par les ménages en fonction de droits que la collectivité leur accorde.

Les prélèvements sur les ressources des ménages ont pour but de fournir des recettes à l'Etat et à la Sécurité Sociale qui assurent la redistribution, c'est-à-dire la réaffectation des ressources collectées à des fins économiques et sociales. La logique de la redistribution du revenu fait ainsi des prélèvements, un instrument d'assistance et d'assurance pour les bénéficiaires. Dans ce dernier cas, la prestation (ou les ressources obtenues) est la contrepartie des cotisations. La redistribution apparaît alors comme un système par lequel les revenus primaires des ménages subissent des prélèvements obligatoires réaffectés ensuite sous forme de transferts sociaux et d'accès gratuit à des biens collectifs.

Encadré 1 : Lien entre inégalité, structure de la croissance et développement

Il est généralement admis en économie du développement que la distribution du revenu varie d'une façon prévisible au cours du processus de développement économique. Ainsi, selon l'hypothèse de Kuznets, l'inégalité de revenu augmente dans les premiers stades de développement et décroît ensuite. Cette forme en U inversé de l'évolution de la distribution du revenu reflète le point de vue selon lequel le processus de développement implique une transition d'une économie agraire à faible productivité vers une économie industrielle à forte productivité.

En effet, au cours du processus d'industrialisation, l'inégalité de revenu tend à augmenter non seulement en raison des différentiels de revenus entre l'agriculture et l'industrie mais aussi à cause de l'importance accrue des revenus industriels qui sont distribués de façon moins égalitaire que les revenus agricoles. Cependant, avec le développement de l'industrie et l'augmentation de la moyenne des revenus, les différentiels de revenus associés aux différences de productivité tendent à baisser. On pourrait à court terme avoir une interaction entre équité et prospérité (Galor et Tsiddon, 1997).

Les évidences anciennes basées sur une analyse en coupes instantanées de la relation entre le revenu par tête et l'inégalité ont globalement confirmé l'existence d'un profil en U inversé selon lequel l'inégalité est plus faible dans les pays à faible revenu et à revenu élevé, et élevée dans les pays à revenu intermédiaire. Cependant plusieurs études récentes n'ont pas pu corroborer ce résultat, notamment les travaux de Bruno, Ravallio et Squire (1998) et Fishlow (1995). Ainsi, le lien entre inégalité de revenu et croissance semble être non-linéaire, mais il demeure une certaine controverse sur la nature et la robustesse de cette relation.

Bien d'autres évidences sur la croissance depuis la fin des années 90 suggèrent un profil de convergence des niveaux de revenu par tête entre le groupe des pays actuellement les plus industrialisés, mais aussi une divergence significative entre les pays riches et les pays pauvres.

Enfin, les évidences empiriques des profils de croissance dans les pays industrialisés et en développement suggèrent les faits stylisés ci-après, que les théories de la croissance doivent expliquer :

- *les taux de croissance de la production dans les pays semblent être non reliés aux niveaux initiaux du revenu par tête ;*
- *les taux de croissance de la population sont reliés négativement au niveau du revenu par tête et au taux de croissance du revenu par tête dans les pays ;*
- *les pays ayant des taux d'épargne et des taux d'investissement faibles(élevés) ont tendance à avoir des niveaux et des taux de croissance de revenu par tête faibles (élevés) ;*
- *alors que les taux de pauvreté semblent être négativement liés à la croissance, le lien entre l'inégalité de revenu et la croissance est moins robuste. L'importance de l'éducation (ou l'absence d'éducation) comme source d'inégalité de pauvreté et de revenu a des implications critiques pour la politique publique ;*
- *l'inégalité de revenu dans les pays en développement est souvent étroitement associée à une forte concentration de la richesse matérielle, comprenant la terre et les autres actifs réels.*

Source *: Institut de la Banque Mondiale-Gestion Macroéconomique pour la Stabilité financière et la réduction de la pauvreté*

II. REVUE DE LITTERATURE

Au cours des trois dernières décennies, les pays africains ont été confrontés à de nombreux chocs économiques et se sont engagés dans des programmes d'ajustement structurel et des réformes de politiques économiques. Il est maintenant admis que ces chocs ont influencé sensiblement la distribution des revenus et la pauvreté. L'étude d'impact de ces réformes économiques sur la redistribution des revenus date des années 80 et remonte aux travaux des auteurs comme Adelman et Robinson (1979), Dervis, de Melo et Robinson (1982), Thorbecke (1991).

De nos jours, plusieurs travaux (INSAE/CNDLP, 2001)[1] se situant dans le champ de l'économie politique ou des nouvelles théories de la croissance statuent sur la légitimité de redistribuer des revenus aux pauvres. Ces réflexions, contrairement à la loi malthusienne sur les pauvres (toute aide, tout transfert de revenu à ceux-ci accroît la population ramenant de ce fait leur revenu disponible au niveau de subsistance), sont soutenues par le sens que Hicks donne au revenu, entendu comme ce qu'un ménage ou un pays peut consommer sans s'appauvrir.

Dans une étude publiée par le Conseil d'Analyse Economique, F. Bourguignon (2002) insiste sur la nécessité pour les pays en développement de repenser la place de la redistribution dans leurs stratégies de développement. Selon lui, le ferment de l'expansion fulgurante des pays de l'ASEAN[2] est condensé dans la solidarité agissante entre les ménages pauvres et la redistribution du revenu.

Si pour Bourguignon (op. cit.), la redistribution doit être monétaire, Robert Barro1(2000)[3], comme certains économistes du développement, considère que la redistribution des actifs est plus efficace et génère des effets plus durables sur la pauvreté que la distribution des revenus. Cela concerne l'accès à la terre (réformes foncières), l'investissement dans le capital humain, la distribution élargie des crédits (développement de la micro finance) et plus largement, la

[1]- *Synthèse analytique des études portant sur la pauvreté au Bénin de 1990 à 2000*
[2]- *Il s'agit de l'Association des Pays du Sud-Est Asiatique.*
[3]-*Robert BARRO : MAE, juillet 2001*

redistribution du pouvoir (d'expression, d'organisation, de négociation). Il ne s'agit plus alors, dans le cadre de la réduction de la pauvreté, seulement de redistribuer les revenus aux salariés ou aux pauvres, mais d'assurer un accès aux «actifs» pour permettre aux ménages exclus du marché de participer à la création de leur propre revenu. L'objectif d'équité dans la distribution des revenus serait ainsi atteint «mécaniquement» grâce à un taux de croissance suffisamment fort, éventuellement catalysé par une politique de redistribution des actifs (et non pas des revenus).

Ce courant est remis en question, depuis quelque temps, par différents travaux qui relèvent de deux catégories de modèle : le modèle «d'économie politique» qui met l'accent sur les intérêts politiques des Gouvernants face au déterminisme de l'électeur médian et le second modèle qui repose sur l'imperfection du marché du capital du fait des distorsions induites par la distribution inégale du capital dans le cadre des programmes d'investissement des entreprises (Bourguignon, 2000).

Pour corriger l'inégale répartition de la fortune et du revenu, la taxation directe des revenus globaux et des successions serait fort utile. L'expérience indique que la politique fiscale est permissive d'une réduction des graves inégalités de fortunes et de revenus[1]. Mieux, une redistribution du revenu est propre à accroître la propension à consommer des ménages les plus faibles économiquement et à favoriser la croissance économique et l'équité sociale en vertu de la logique keynésienne selon laquelle la structure des revenus détermine principalement celle de la consommation.

Pour vérifier empiriquement cette dépendance de la consommation avec le revenu courant, de nombreuses études ont été menées et ont clairement confirmé l'existence d'une telle liaison. Ainsi, selon Keynes, une hausse des salaires entraîne la relance de la demande et permet relancer l'activité et le niveau de l'emploi.

1- « Théorie de la taxation optimale » in BiPEN, 2002

Par ailleurs, les thèses confortent l'idée selon laquelle la santé et l'éducation sont des transferts forfaitaires dont chacun, quel que soit son niveau de revenu, bénéficie ; ces transferts ou dépenses sociales de l'Etat favorisent un recul de la pauvreté. Il en est de même des routes, de la sécurité, de l'aménagement du territoire ou de l'environnement.

Selon la Banque Mondiale, une répartition équitable et efficace des richesses joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté. Elle est au cœur de la dynamique d'évolution et de transformation des communautés humaines. Elle vient, après l'innovation scientifique et technologique, comme facteur à forte influence sur la croissance démographique et l'urbanisation, lesquelles conditionnent l'extension des villes et la prospérité des Nations.
Pour une relance de la fiscalité, l'outil privilégié de la redistribution pure est la redistribution fiscale[1], laquelle permet de corriger les inégalités devant le revenu. Elle résulte d'un ensemble complexe de prélèvements, de transferts et de dépenses pris en charge par l'Etat. La grande caractéristique essentielle de la redistribution fiscale est de réserver les transferts sociaux à ceux qui n'ont aucun revenu et d'en exclure les bas salaires (Th. Piketty). Cette option est moins coûteuse pour l'Etat et favorise une redistribution juste tout en permettant de faire progresser autant que possible les opportunités et les conditions de vie des ménages pauvres. La redistribution fiscale devrait alors veiller à ne pas fortement peser sur le contribuable, car « Trop d'impôt tue l'impôt ». Dés lors se pose à nouveau le problème de la taxation optimale[2] et, de facto, celui de la redistribution optimale des revenus.

Pour assumer cette fonction et garantir la cohésion sociale, deux modalités s'offrent à l'Etat. D'un côté, le modèle anglais promu par Beveridge et, de l'autre, le modèle allemand inspiré par Bismark[3]. Le système bismarkien s'appuie sur un système de prélèvements sur les revenus qui alimentent les prestations sociales de l'Etat. Le système beveridgien repose, quant à lui, sur un financement de la protection sociale par l'impôt et vise à réduire les inégalités. Le système bismarkien est ainsi fondé sur la logique d'assurance alors que le système beveridgien, fondé sur les aides sociales, tendrait plutôt vers la logique d'assistance.

[1]- Th. PIKETTY, « L'économie des inégalités » Fiche de lecture, Août 1988
[2]- Lire BiPEN, 2002 « Système fiscal au Bénin : Efficacité et bien-être social »
[3]- R. Jeanselme & S. Maisonneuve, 1ère ES3, 1999-2000, Les politiques de redistribution

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude utilise la base de données de l'enquête QUIBB réalisée auprès des ménages, sur les indicateurs de base de bien-être en 2002 pour caractériser le phénomène de pauvreté. Ladite enquête est fondée sur un échantillon représentatif de 5350 ménages répartis en milieu urbain (36%) et en milieu rural (64%). Les informations disponibles dans la base de données issue de cette enquête (niveau et structure de dépenses et de revenus des 12 derniers mois, taille du ménage, structure par âge du ménage, statut d'occupation des membres du ménage, niveau d'instruction des membres du ménage, branche d'activité des membres actifs du ménage, etc.) ont été exploitées pour analyser d'une part, le profil de pauvreté monétaire de l'année 2002 et d'autre part, la redistribution et son impact sur la pauvreté.

La démarche retenue pour aborder la problématique de la redistribution du revenu consiste à partir du cadre macroéconomique au niveau de l'Etat pour apprécier l'impact des décisions des politiques gouvernementales sur les unités microéconomiques. Cette démarche est soutenue d'une part, par la nécessité d'identifier les ressources dont l'Etat dispose pour financer ses dépenses et la protection sociale et d'autre part, par l'importance de la gestion du risque face à la faiblesse du revenu disponible des ménages.

Les simulations ont été faites à partir d'un programme ad hoc écrit dans le logiciel Gauss sur la base d'un modèle de consommation en équilibre partiel.
Les analyses et les résultats souffrent de quelques insuffisances dues aux éléments ci-après : la nature même de la politique des revenus suppose que les revenus soient bien connus alors que l'économie du Bénin est dominée par les activités du secteur informel et le monde rural, la redistribution est à coûts croissants alors que les recommandations de politique économique ici préconisées n'ont pas tenu compte de l'inflation.
Il est bon de signaler aussi que les statistiques sur l'IDH[1] et celles sur l'IRDH[2] sont issues du RNDH 2003[3]. Par ailleurs, l'exploration du système financier sera limitée par la carence d'informations statistiques sur les institutions de micro finance et le secteur informel.

[1]- *Indicateur de Développement Humain*
[2]- *Indicateur Régional de Développement Humain*
[3]- *Rapport sur le de Développement Humain au Bénin, 2003*

Encadré 2 : Mesure de la distribution de revenu

Pour capter l'inégalité de revenu et certaines des caractéristiques les plus importantes de la distribution du revenu dans un pays donné, les économistes utilisent souvent trois types d'indicateurs :

- *la part des déciles et quintiles des hauts aux bas revenus, qui n'attache une pondération qu'aux deux queues de la distribution du revenu ;*

- *le coefficient de Gini ;*

- *l'Indice d'inégalité de Theil, qui peut être décomposé en deux termes : un qui capte l'inégalité due aux différences entre groupes et un autre qui capte l'inégalité à l'intérieur des groupes.*

En pratique, le coefficient de Gini demeure l'indicateur le plus largement utilisé. Comme le premier indicateur, il est dérivé de la courbe de Lorentz, qui montre la part cumulée du revenu total reçu par des proportions cumulées de la population en commençant par les groupes les plus pauvres qui reçoivent les revenus. Le graphe de la courbe de Lorentz contient une ligne de référence qui représente l'égalité parfaite. Cette ligne indique ce que la distribution serait si chaque individu recevait un revenu identique. Le coefficient de Gini, quant à lui, mesure la zone entre la courbe courante pour une population et la ligne d'égalité parfaite ; il varie entre 0 (égalité maximale) et 1 (inégalité maximale). Plus la distribution de revenu est inégale, plus la courbe de Lorentz est éloignée de la diagonale et plus grand est le coefficient de Gini.

Cependant, les mesures conventionnelles de distribution du revenu, telles que l'indice de Gini, peuvent ne pas pleinement capter les changements d'inégalité. Une mesure alternative (ou plutôt, complémentaire) que les économistes utilisent souvent est l'indice de polarisation. En général, la distribution de revenu dans un pays 1 est dite plus polarisée que dans un pays 2 si les revenus dans le pays 1 tendent à être plus bi-modals en ce sens qu'il y a plus de pauvres et de riches et peu de personnes au niveau intermédiaire (Wolfson, 1994).

L'indice de polarisation communément utilisé est l'indice de Wolfson w, qui est défini comme suit :

$$w=2(u^*-u_L)/m$$

où u est la somme corrigée du revenu de la distribution (donnée par la moyenne courante multipliée par 1 moins l'indice de Gini), uL est la moyenne du revenu de la portion de la population la plus pauvre et m est le revenu médian.*

Source : *Institut de la Banque Mondiale-Gestion Macroéconomique pour la Stabilité financière et la réduction de la pauvreté*

CHAPITRE 2 : SITUATION DE L'INEGALITE ET DE LA PAUVRETE

Dans la perspective de décrire la situation de l'inégalité et de la pauvreté, plusieurs hypothèses ont été formulées :

- *les salariés du secteur public et ceux du secteur privé sont soumis au même régime fiscal ;*
- *les indépendants payent sur les activités réalisées pour l'Etat, un impôt minimum de 10% ;*
- *le comportement de consommation des ménages est constant et est reflété à travers la part des dépenses de consommation dans le revenu*[1].

En ce qui concerne la pauvreté, le seuil retenu pour 2002 est de 101.772 FCFA l'an. Il correspond au troisième décile, le plus faible de la distribution des dépenses annuelles par équivalent–adulte[2]*. Il est choisi pour tenir compte des résultats des études antérieures réalisées en milieu urbain et en milieu rural (ELAM, ECVR) sur la pauvreté, qui obtiennent une incidence de pauvreté voisine de 30%. Le profil de pauvreté s'est départi de certaines variables standard comme le sexe, l'âge et l'état matrimonial du chef de ménage pour se concentrer sur des variables pertinentes pour cette étude, à savoir : le niveau d'instruction, le statut dans l'emploi et la branche d'activité.*

Les simulations réalisées portent sur 5 scénarii. Le premier évalue l'impact sur la pauvreté d'une légère modification de l'impôt sur les salaires; le second évalue l'effet d'une forte imposition (50%) des salaires élevés. Le troisième scénario analyse l'effet combiné d'une hausse des allocations familiales de 25% à celui d'une révision du système d'imposition des salaires sans modification du niveau de ceux-ci. Le scénario 4 intègre au scénario 3, l'augmentation de la valeur du point indiciaire de 5%. Enfin, compte tenu du caractère très ciblé de ces quatre scénarios, un cinquième scénario touchant toute la population a été examiné.

[1]- $C_i = a + bY_i + e_i$ où i désigne l'indice du ménage

[2]- *L'échelle d'équivalence utilisée est celle de la FAO qui considère qu'un homme âgé de 10 ans et plus compte pour 1 unité de consommation (UC), une femme pour 0,8 UC et un enfant de moins de 10 ans pour 0,5 UC.*

Il vise à évaluer l'impact d'une prise en charge additionnelle par l'Etat d'une partie des dépenses de santé et d'éducation sur la pauvreté.

Toutes ces simulations reposent sur une démarche simple. ***Pour chaque scénario, on évalue d'abord le revenu ; puis on en déduit les dépenses en appliquant les coefficients budgétaires (les propensions moyennes à consommer) calculés sur les ménages de l'échantillon.*** *Sur la base du seuil de pauvreté fixé, la catégorie socio-économique du ménage est déterminée ainsi que les indices de pauvreté. La comparaison de ceux-ci aux indices de référence calculés sur l'échantillon permet d'évaluer l'impact des politiques de redistribution envisagées.*

I. PROFIL DE PAUVRETE

On ne peut analyser la pauvreté sans aborder les inégalités. Les données des enquêtes réalisées auprès des ménages en milieu urbain (ELAM) et en milieu rural (ECVR) permettent d'en présenter le profil. Les outils utilisés dans cette perspective sont les indices de Gini et de Atkinson. Ces deux indices dépendent chacun d'un paramètre qui exprime le niveau d'aversion à l'inégalité dans la population. Plus ce niveau d'aversion est élevé, plus le paramètre ρ *ou* ε *est élevé. Les analyses qui suivent expriment l'inégalité des consommations par équivalent adulte au sein de la population, en tenant compte du milieu de résidence.*

L'indice de Gini généralisé indique que l'inégalité est plus prononcée au niveau des ménages du milieu urbain par rapport à ceux du milieu rural, quelle que soit la valeur des paramètres. Ces résultats sont confirmés avec l'indice de Atkinson pour les différentes valeurs des paramètres.

Tableau 1 : L'indice d'inégalité de Gini et celui de Atkinson pour les ménages selon le milieu de résidence

	L'indice de Gini			L'indice d'Atkinson		
Valeur des paramètres	2	3	4	0.25	0.50	0.75
Milieu urbain	0.5033 (0.0105)	0.6042 (0.0097)	0.6589 (0.0089)	0.0965 (0.0054)	0.1767 (0.0086)	0.2460 (0.0105)
Milieu rural	0.2630 (0.0051)	0.3649 (0.0064)	0.4237 (0.0071)	0.0282 (0.0011)	0.0556 (0.0021)	0.0824 (0.0031)

Source : *Espace Libéral/Epiphane Adjovi, Inégalité et Pauvreté, 2002 ;*
les valeurs entre parenthèses indiquent les écarts types. ELAM9, ECVR2

Le caractère rural de la pauvreté mis en évidence en 1996 et 2000 par les études sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain et rural est corroboré par les résultats de cette étude fondée sur les dépenses de consommation de 2002. Il s'ensuit qu'en milieu rural se comptent 1,2 fois plus de ménages pauvres qu'en milieu urbain. Cependant, la pauvreté est 1,3 fois plus intense en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ces résultats sont compatibles avec l'analyse de la Banque Mondiale utilisant la base de données de la même enquête QUIBB. Pour une ligne de pauvreté de 166.600 FCFA par équivalent- adulte, l'incidence de pauvreté est 29% en milieu urbain contre 46% en milieu rural ; au niveau national, elle est évaluée à 39%.

L'analyse des indices de pauvreté en fonction des caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage révèle que la pauvreté touche davantage les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction ou a le niveau du primaire (tableau 2); il est installé à son propre compte et exerce ses activités dans les mines et carrières, la construction, l'agriculture et les transports. Le profil des pauvres est très contrasté d'un milieu de résidence à un autre et présente de fortes disparités.

Encadré 3 : Définition et mesure de la pauvreté

Il n'existe pas de définition unique de la pauvreté. Certains pays en donnent une définition absolue. Ainsi, les pauvres seraient les personnes dont les ressources resteraient en dessous d'un certain seuil (fixé en unités monétaires). L'approche de la pauvreté en termes monétaires suppose que les besoins sont satisfaits essentiellement sur une base privée (individus ou ménages) et sur les marchés du travail, des biens et des services. Au début des années 90, ce seuil est fixé à 400 dollars par an par la Banque Mondiale. Sur cette base, un cinquième des habitants de la planète ne dispose pas de ce minimum de ressources pour vivre.

La pauvreté ne peut s'apprécier uniquement en termes de seuil de revenu. Une autre approche plus large est l'approche en termes de pauvreté humaine ou sociale qui intègre, dans les besoins fondamentaux, non seulement l'alimentation, le vêtement et l'habitat, mais aussi la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, c'est-à-dire des biens et services qui sont fournis sur une base collective. On utilise comme indicateur de satisfaction ou non-satisfaction de ces besoins, l'existence et l'accessibilité de ces biens et services et leur impact sur la vie des personnes (en tant qu'indicateurs sociaux, telles l'espérance de vie, la mortalité, la scolarisation ...) et non (ou marginalement) leur potentialité monétaire (leur revenu).

L'indice de Pauvreté Humaine (IPH) du PNUD, créé au cours de ces dernières années, sur la base de la théorie des capacités développée par Amartya Sen (prix Nobel d'Economie 1998), est probablement l'un des indicateurs les plus élaborés parmi ceux utilisés dans ces approches. Initialement conçu pour les pays pauvres, l'IPH repose sur trois sous-indicateurs, chacun ayant ses critères propres, seuil et échelle : la possibilité de mourir avant 40 ans, le taux d'analphabétisme parmi les adultes et le déficit en termes de conditions de vie qui recoupe à la fois l'accès aux services sanitaires, l'accès à l'eau potable et la sous-nutrition chez les enfants de moins de cinq ans. Le PNUD a, par la suite, adapté sa définition de la pauvreté humaine au contexte spécifique des pays industrialisés et « développés », en utilisant des mesures qui reflètent mieux les conditions économiques et sociales de ces pays, et en y ajoutant une quatrième variable, supposée exprimer le degré d'exclusion/intégration dans la société, mesurée par le taux de chômage de longue durée.

Etre pauvre, c'est aussi être écarté du mode de vie jugé normal par la société dans laquelle on vit. Par ailleurs, la pauvreté constitue un phénomène relatif (la définition de la pauvreté change d'un pays à l'autre), voire subjectif (chacun, selon son groupe social et son niveau de revenu, n'a pas la même conception de la pauvreté).

Source : *Les inégalités de revenus CNRS/URBAMA/CFEY novembre 1999.*

1.1. Niveau d'instruction

De manière générale en 2002, la pauvreté diminue avec le niveau d'instruction. Les ménages, dont le chef n'a aucun niveau d'instruction, sont 5,0 fois plus pauvres que ceux dont le chef a le niveau du supérieur et respectivement 1,8 fois et 1,2 fois plus pauvres que ceux dont le chef a le niveau du secondaire et du primaire. En milieu urbain, le niveau minimum pour lequel les indices de pauvreté sont plus faibles que la moyenne du milieu est celui du secondaire. Dans ce milieu, les ménages dont le chef n'a aucun niveau sont 1,7 fois plus pauvres que ceux dont le chef a le niveau du secondaire.

1.2. Statut dans l'emploi

Quel que soit le milieu de résidence, les indépendants affichent des indices de pauvreté plus élevés, les moins pauvres étant les salariés et les retraités. En outre, quel que soit le statut du chef de ménage, la pauvreté est plus marquée en milieu rural. En effet, les indépendants du milieu rural sont 1,2 fois plus pauvres que leurs homologues du milieu urbain ; cette donnée reflète le fait que le milieu urbain est plus favorable aux activités lucratives le milieu rural. Quant aux retraités et salariés du milieu rural, ils sont respectivement 1,7 fois et 1,5 fois plus pauvres que leurs homologues du milieu urbain. Cette réalité s'explique par le niveau élevé des revenus de ceux-ci ; les premiers ont en effet 532 056,8 FCFA par unité de consommation et par an et les derniers, 587 566,8 FCFA contre respectivement 242 930,1 FCFA et 357 277,6 FCFA pour leurs homologues du milieu rural.

1.3. Branches d'activités touchées par la pauvreté

Au niveau national, les branches d'activités les plus touchées par la pauvreté sont les mines et carrières, la construction, l'agriculture et les transports. Viennent s'y ajouter la production et la transformation en milieu urbain, puis les services en milieu rural.

En milieu urbain, la pauvreté ne touche que 15,6% des chefs de ménages exerçant leur activité principale dans l'administration,

l'éducation et la santé. En milieu rural, elle ne touche que 12,7% de ceux travaillant dans l'administration. Par rapport à cette classe de chefs de ménage, on observe que la pauvreté frappe en milieu urbain respectivement 2,7 fois et 2,3 fois plus les ménages dont le chef est dans les mines/carrières et la production/transformation. En milieu rural, les rapports sont de 4,8 et 2,0.

Sous l'hypothèse que tout individu d'un ménage pauvre est pauvre, le profil de pauvreté ci-dessus peut-être repris. Les indices de pauvreté obtenus dans cette perspective s'interprètent donc en terme de population.

Ainsi, lorsqu'il est pris en compte la taille des ménages, l'analyse révèle que 34,4% des individus sont pauvres. Ce constat varie selon le milieu de résidence : en milieu urbain 29,6% des personnes sont pauvres contre 37,2% en milieu rural.

Par rapport à 1999, la pauvreté s'est aggravée tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les incidences de pauvreté observées pour cette période étaient respectivement de 33% et 23,3%. Cette situation contraste avec la croissance économique observée dans les années 1990, puisque le taux de croissance du PIB est passé de 4,7% en 1999 à 6,0% en 2002. La corrélation négative entre croissance et pauvreté, est souvent liée à la question de la redistribution de la richesse nationale. Cette idée est renforcée par la comparaison des revenus et des dépenses par unité de consommation entre les ménages du 1er décile, le plus faible, et ceux du 10ème décile, le plus fort.

Encadré 4 : Indice de Pauvreté de la Classe de Foster et al. (1984)

Soit P la classe des indices décomposables de pauvreté. Si X est un indicateur du niveau de vie (dépense ou revenu par équivalent adulte par exemple), alors P s'écrit pour une ligne de pauvreté z

$$P_\alpha = \frac{1}{n}\sum_{i=1}^{n}(1 - x_i/z)^\alpha \mathbb{1}(x_i < z)$$

où α s'interprète comme le coefficient d'aversion à la pauvreté.
Si, $\alpha = 0$, P0 est l'incidence de pauvreté ; c'est-à-dire la proportion des pauvres ;
Si $\alpha = 1$, P1 est l'indice de profondeur de la pauvreté ;
Si $\alpha = 2$, P2 est l'indice de sévérité de la pauvreté ; il sert à mesurer l'inégalité parmi les pauvres.

Source *: Note de l'auteur*

Tableau 2 : Profil de pauvreté des ménages (situation de référence)

	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,313	0,132	0,082	0,367	0,125	0,063	0,351	0,127	0,068
	(0,016)	(0,009)	(0,007)	(0,010)	(0,005)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Primaire	0,294	0,137	0,086	0,276	0,110	0,064	0,284	0,121	0,073
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,017)	(0,009)	(0,007)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Secondaire	0,181	0,087	0,059	0,231	0,085	0,047	0,201	0,086	0,054
	(0,017)	(0,010)	(0,008)	(0,023)	(0,011)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
Supérieur et technique	0,065	0,026	0,016	0,091	0,043	0,024	0,070	0,030	0,018
	(0,017)	(0,009)	(0,006)	(0,038)	(0,020)	(0,012)	(0,016)	(0,008)	(0,006)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,179	0,088	0,060	0,262	0,102	0,058	0,209	0,093	0,059
	(0,016)	(0,010)	(0,008)	(0,024)	(0,012)	(0,008)	(0,014)	(0,008)	(0,006)
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,341	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
	(0,013)	(0,007)	(0,005)	(0,009)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,004)	(0,003)
Retraité	0,168	0,096	0,065	0,278	0,102	0,055	0,218	0,099	0,060
	(0,025)	(0,016)	(0,012)	(0,032)	(0,015)	(0,011)	(0,020)	(0,011)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,271	0,097	0,052	0,339	0,104	0,048	0,323	0,103	0,049
	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Mines et carrière	0,419	0,185	0,137	0,605	0,198	0,092	0,505	0,191	0,116
	(0,127)	(0,083)	(0,070)	(0,136)	(0,064)	(0,043)	(0,095)	(0,053)	(0,043)
Production et transformation	0,278	0,144	0,098	0,234	0,085	0,043	0,254	0,112	0,068
	(0,038)	(0,023)	(0,019)	(0,032)	(0,014)	(0,010)	(0,024)	(0,013)	(0,010)
Construction	0,362	0,180	0,126	0,399	0,174	0,104	0,380	0,177	0,116
	(0,057)	(0,036)	(0,030)	(0,057)	(0,032)	(0,024)	(0,040)	(0,024)	(0,019)
Transports	0,243	0,126	0,090	0,395	0,177	0,109	0,301	0,145	0,098
	(0,035)	(0,022)	(0,019)	(0,050)	(0,028)	(0,022)	(0,029)	(0,018)	(0,014)
Commerce ou ventes	0,259	0,112	0,068	0,292	0,138	0,086	0,275	0,125	0,076
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,024)	(0,013)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,007)
Services	0,222	0,119	0,082	0,373	0,171	0,111	0,283	0,140	0,094
	(0,021)	(0,013)	(0,011)	(0,029)	(0,017)	(0,013)	(0,017)	(0,011)	(0,008)
Education/santé	0,156	0,088	0,064	0,198	0,088	0,050	0,172	0,088	0,059
	(0,031)	(0,021)	(0,016)	(0,043)	(0,022)	(0,015)	(0,026)	(0,015)	(0,011)
Administration	0,155	0,064	0,040	0,127	0,027	0,006	0,150	0,057	0,034
	(0,042)	(0,022)	(0,017)	(0,083)	(0,018)	(0,004)	(0,038)	(0,019)	(0,014)
Ensemble	0,250	0,111	0,070	0,329	0,116	0,060	0,297	0,114	0,064
	(0,010)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	0,004)	(0,003)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : Résultats de l'enquête QUIBB, INSAE 2003

P0 = Incidence de pauvreté ; P1 = Indice de profondeur de pauvreté ; P2 = Indice de sévérité ; entre parenthèses figurent les écarts- types

II. DEPENSES DE CONSOMMATION ET REVENUS PAR UNITE DE CONSOMMATION (UC) EN 2002

En milieu rural, les ménages dépensent annuellement en moyenne 157.603 FCFA par UC et ont un revenu moyen par UC de 160.131 FCFA. En milieu urbain, les dépenses et les revenus sont respectivement de 1,6 fois et 2,3 fois supérieurs.

Par rapport au niveau de vie, les ménages plus riches (décile 10) dépensent pour leur consommation courante 14 fois plus que les ménages plus pauvres (décile 1) et ont 5 fois plus de revenus que ceux-ci.

Lorsqu'on étudie la distribution des dépenses par UC selon le milieu de résidence, contre toute attente, les inégalités apparaissent plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain : l'indice de Gini est respectivement 0,259 et 0,186.

2.2. Structure des dépenses

Quel que soit le niveau de vie du ménage, les dépenses alimentaires représentent une part importante des dépenses des ménages : 76,9% en milieu rural contre 62,9% en milieu urbain (graphique 1). Outre les ménages du premier décile dont la part des dépenses alimentaires est anormalement faible, ceux des autres déciles affichent des rapports deux fois plus élevés en milieu urbain. En particulier, les dépenses alimentaires sont 3,7 fois plus élevées que les dépenses non alimentaires pour le deuxième décile le plus faible et 4,4 fois pour le troisième décile le plus faible en milieu rural. La courbe des rapports des dépenses alimentaires aux dépenses non alimentaires du milieu urbain a une allure similaire à celle du milieu rural.

Graphique 1 : Rapport des dépenses alimentaires aux dépenses non alimentaires en 2002:

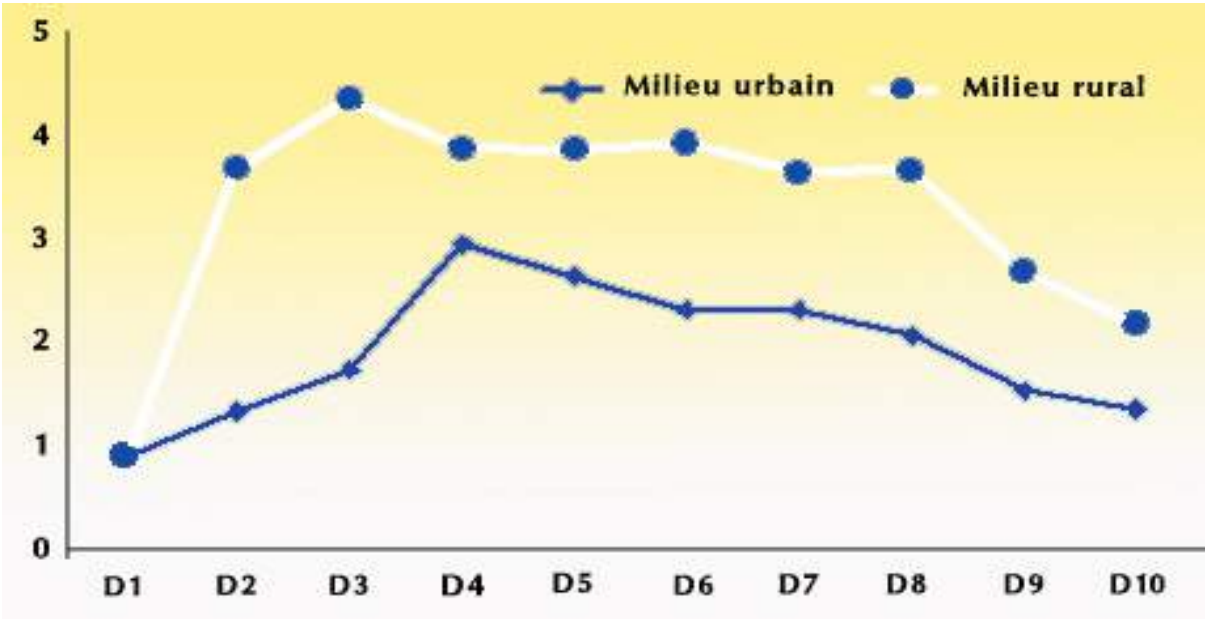

La structure des dépenses non alimentaires est présentée selon le milieu de résidence dans le graphique 2. Il est aisé d'y remarquer qu'une part négligeable des dépenses de consommation par UC est consacrée aux loisirs, quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, les dépenses de logement (27,4%), d'habillement (24,8%), de santé (17,3%) et les dépenses scolaires (24,6%) ont pris le pas sur les dépenses de transports (7,1%) et de loisirs (2,1%). En milieu rural, l'importance des dépenses d'habillement (35%), de logement (15,0%), de santé (15%) et des dépenses scolaires (16%) est frappante.

Graphique 2 : Structure des dépenses non alimentaires par milieu de résidence

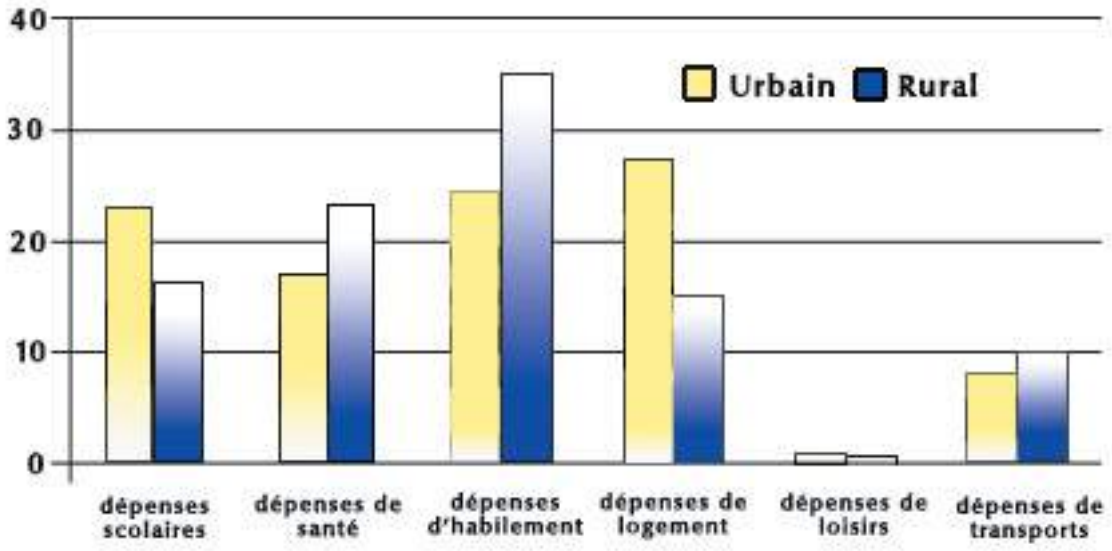

Comme le montre le tableau 3, la prise en compte des caractéristiques socio-économiques des ménages montre que l'analyse ci-dessus reflète la structure de consommation des ménages pauvres de chaque milieu de résidence quant à l'importance des postes de dépenses.

Tableau 3 : Structure des dépenses de consommation courante

	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble des 2 milieux	
Postes de dépenses	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
dépenses scolaires	8,93	7,45	5,78	3,51	6,68	5,30
dépenses de santé	7,86	5,58	6,53	5,24	6,71	5,45
d'habillement	13,59	8,71	12,36	7,76	12,55	8,14
dépenses de logement	10,89	8,77	4,20	3,48	6,06	5,60
dépenses de loisirs	0,24	0,15	0,22	0,15	0,22	0,15
dépenses de transports	1,96	2,08	1,46	2,41	1,51	2,19
dépenses alimentaires	56,55	67,27	69,47	77,45	66,28	73,17
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : *Résultats de l'enquête QUIBB, INSAE 2003*

2.1. Structure des revenus

Selon les résultats de l'enquête QUIBB, les revenus des ménages sont dominés en premier lieu par des revenus non agricoles (82%) quels que soient le milieu de résidence et la catégorie socio-économique des ménages. Cette catégorie de revenu regroupe les ventes de bétail ou de produits de l'élevage, les ventes de produits de transformation (bière de maïs ou de sorgho, charbon) et les produits de pêche. En second lieu, on trouve les salaires (8% en milieu urbain et 3,5% en milieu rural), puis les revenus agricoles incluant les ventes de cultures vivrières et industrielles.

Tableau 4 : Structure des revenus

	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble des 2 milieux	
Postes de revenu	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
loyers reçus	1,12	1,07	0,84	0,29	0,93	0,73
transferts reçus	1,36	1,78	0,89	0,67	1,04	1,19
dons et cadeaux reçus	2,05	1,95	2,01	1,4	1,95	1,66
revenu non agricole	82,44	82,07	82,12	82,61	82,19	82,1
salaire des secteurs public et privé	7,62	8,21	3,12	4,1	5,01	6,01
revenu agricole	5,41	4,93	11,04	10,94	8,87	8,31

Source : *Résultats de l'enquête QUIBB, INSAE 2003*

Les salariés de l'échantillon ont des sources de revenu diversifiées. Les revenus non agricoles comptent pour au moins 70% et les salaires 24% en moyenne. Les transferts, les dons et cadeaux constituent pour les salariés des sources de revenu rares [Tableau 5].

Tableau 5 : Structure des revenus selon le statut d'occupation

	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié			
loyers reçus	1,50	0,94	1,27
transferts reçus	1,02	0,39	0,76
dons et cadeaux reçus	0,96	0,93	0,95
revenu non agricole	70,99	71,89	71,36
salaire des secteurs pub et privé	24,93	22,75	24,04
revenu agricole	0,59	3,10	1,62
Total	100,00	100,00	100,00
Non salarié			
loyers reçus	1,74	0,93	1,38
transferts reçus	3,00	1,74	2,44
dons et cadeaux reçus	2,65	2,09	2,40
revenu non agricole	87,98	86,08	87,13
salaire des secteurs pub et privé	0,00	0,00	0,00
revenu agricole	4,63	9,17	6,66
Total	100,00	100,00	100,00

Source : *Enquête QUIBB, INSAE 2003*

III. RELATION ENTRE REDISTRIBUTION DU REVENU ET PAUVRETE

En moyenne, les prélèvements sur salaires opérés au titre de la fiscalité directe représentent 31,9% des revenus des ménages. En milieu urbain, ce taux est de 32,6% contre 29,2% en milieu rural. En restreignant le calcul des taux d'imposition aux salaires, les résultats deviennent 41,3% en milieu urbain et 33,0% en milieu rural.

La progressivité de la fiscalité directe est mise en évidence par la croissance des taux d'imposition apparents en fonction des déciles des

revenus par UC. Elle est légèrement perceptible au niveau national et en milieu urbain (Graphique 3). A cet égard, il faut noter que pour le premier décile le plus faible, le taux d'imposition est en moyenne de 27,8% en milieu urbain et de 30,4% au niveau national, contre respectivement 32,6% et 31,9% pour le 10ème décile, le plus élevé.

Graphique 3 : Taux d'impôt direct apparent selon le milieu de résidence

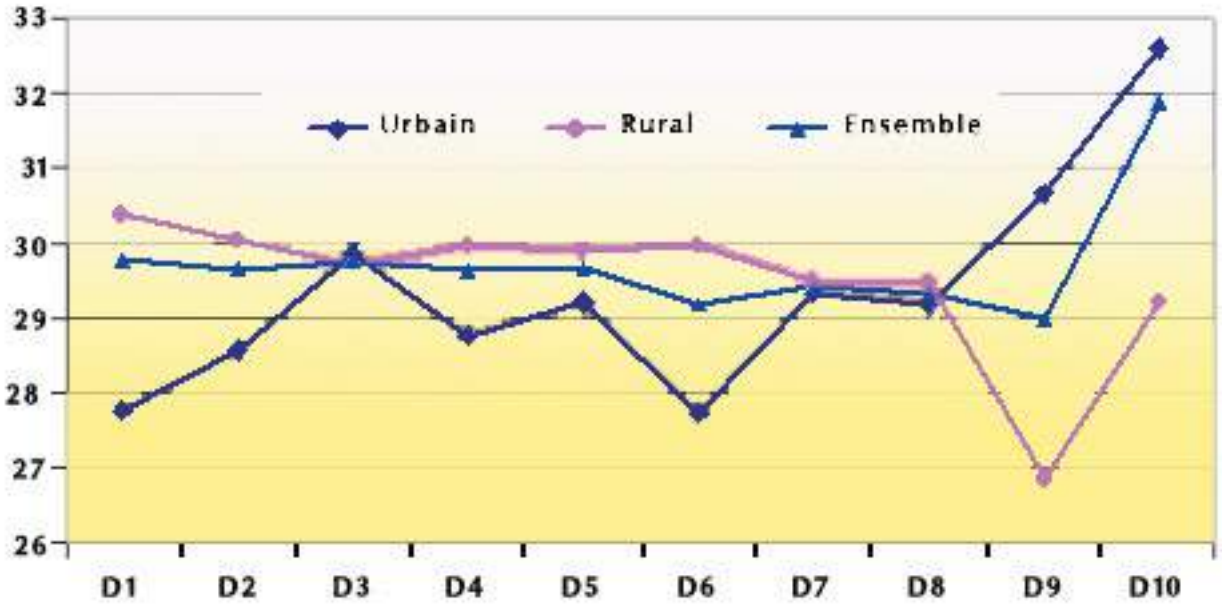

Chez les salariés, la progressivité de la fiscalité directe est nette (Graphique 4). Au niveau des indépendants (non salariés), elle est régressive en raison du mode de calcul reposant sur un taux uniforme de 10% sur leur revenu.

Graphique 4 : Taux d'impôt direct apparent selon le statut dans l'emploi du chef de ménage

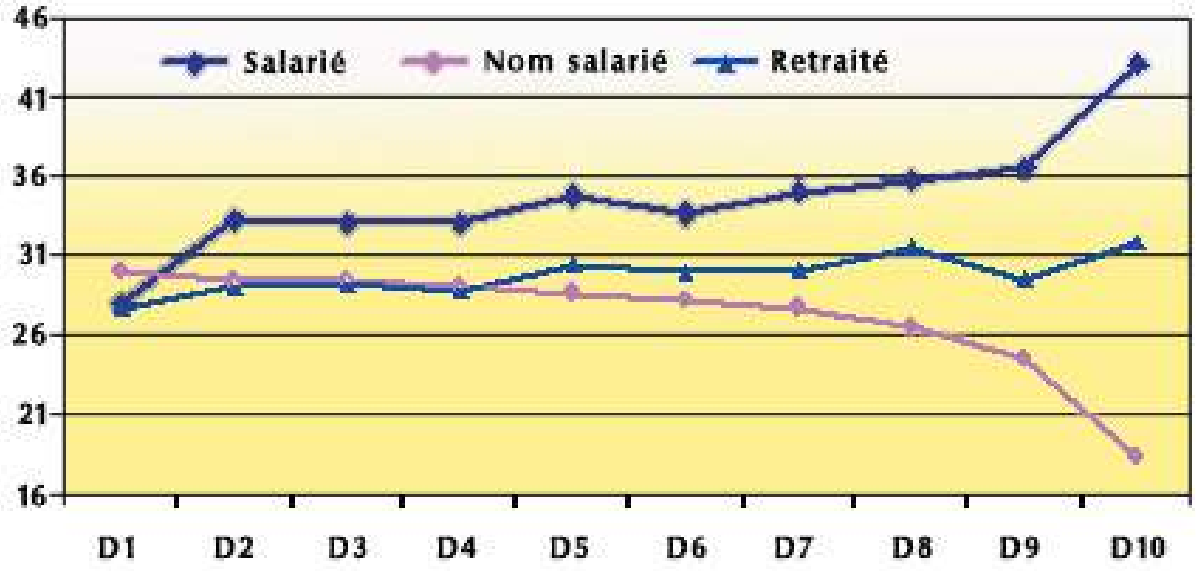

Le taux de TVA apparent est en moyenne de 3,2% (4,0% en milieu urbain et 2,5% en milieu rural). La progressivité de la fiscalité indirecte est mise en évidence dans le graphique 5 ci-dessous. En milieu urbain, le taux de TVA apparent est de 3,3% et de 2,3% en milieu rural pour le décile le plus faible des revenus par UC, contre respectivement 4,84% et 4,82% pour le 10ème décile, le plus élevé.

Graphique 5 : Taux de TVA apparent selon le milieu de résidence

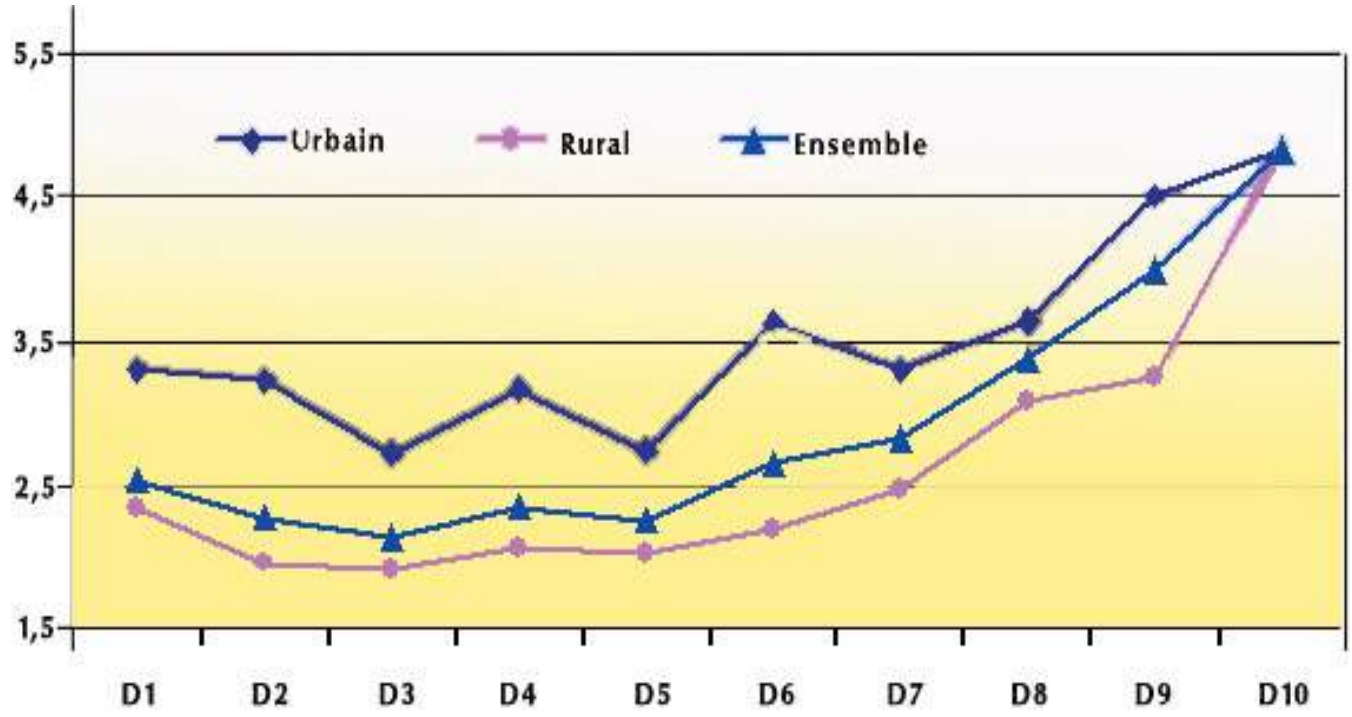

CHAPITRE 3 : ANALYSE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION DU REVENU AU BENIN

L'analyse du système de redistribution de revenu au Bénin répond au souci de faire l'état des lieux en matière de politique de mobilisation des ressources et de leur affectation aux populations. Ainsi, ce chapitre vise d'une part, à mettre en exergue la place de la fiscalité dans le processus de redistribution du revenu au Bénin et, d'autre part, à apprécier la vitalité des dépenses de l'Etat en face des besoins réels des populations, celles-ci ayant recours, par nécessité, aux services du système financier.

I. FISCALITE ET REDISTRIBUTION DU REVENU

L'un des objectifs primordiaux de la fiscalité est le financement des dépenses de l'Etat. La fiscalité, à travers la structure des impôts, peut jouer un rôle économique et un rôle de redistribution.

Le rôle économique de la fiscalité est, entre autres, joué par la modification de la structure du revenu primaire, du patrimoine et des prix. En effet, l'application de certaines taxes modifie le système des prix. En particulier, les tarifs douaniers qui constituent une composante principale de la politique commerciale permettent d'augmenter les prix des biens importés et favorisent donc la production locale. Par ailleurs, l'exonération ou l'allègement de la fiscalité par rapport au régime de droit commun, accordé à certaines entreprises permet d'inciter la production domestique et d'attirer les investissements privés.

En tant qu'instrument de redistribution, la fiscalité a pour rôle de réduire les inégalités de revenus. En effet, la redistribution consiste à modifier la répartition des revenus qui résultent de l'activité économique de façon à permettre de corriger en partie les inégalités de revenus. Ce rôle de redistribution est essentiellement joué par la progressivité de l'impôt, permettant ainsi le resserrement des écarts de revenus entre les ménages, mais aussi par le financement des dépenses publiques ayant des effets sur l'équité et sur l'amélioration des revenus des pauvres.

Etant donné que la section 2 traitera du rôle redistributif des dépenses publiques, la présente section se penchera essentiellement, d'une part, sur la redistribution du revenu du système fiscal à travers le caractère progressif des impôts et, d'autre part, sur le rendement du système fiscal.

Un impôt est progressif lorsque le taux moyen d'imposition est une fonction croissante de l'assiette ou encore du revenu. Il est proportionnel lorsque le taux moyen d'imposition est une fonction constante du revenu. Un impôt est redistributif s'il parvient à resserrer l'écart entre les revenus des ménages. Ainsi, l'impôt ne joue son rôle de redistribution qu'à travers son caractère progressif.

1.1. Base de taxation de la fiscalité directe

L'impôt direct frappe les personnes physiques et les personnes morales. Elle atteint essentiellement le revenu des personnes résidant sur le territoire national. De façon classique, il faut distinguer deux grandes catégories d'impôt direct à savoir l'impôt sur le revenu des ménages et l'impôt sur le revenu des sociétés.

En ce qui concerne la fiscalité directe frappant le revenu des ménages, elle comporte :

- *l'Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires (IPTS),*
- *l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM),*
- *la Taxe Immobilière sur le Loyer (TIL),*
- *l'Impôt Général sur le Revenu (IGR).*

L'IPTS est un impôt à taux progressif à la charge des salariés. Sont assujetties à l'IPTS, les rémunérations, à savoir : les salaires, les indemnités, les allocations, les gratifications et les primes. Il tient compte des charges familiales.

Tableau 6 : Barème de l'IPTS

IPTS		Réduction de l'IPTS	
Tranche	Taux	Nombre d'enfants à charge	Taux
0 – 20 000	0%	0 - 1	0%
20 001 – 100 000	15%	2	5%
100 001 – 250 000	20%	3	10%
250 001 – 500 000	25%	4	15%
Plus de 500 000	40%	5	20%
		6 et plus	23%

Source : *Article 51 et 52 du Code Général des Impôts, DGID/MFE*

L'IRVM est perçu sur les dividendes et les intérêts. Il est retenu à la source et son taux est de 18%. Il est réduit à 10% pour les actions, 13% pour les obligations et 15% pour les primes de remboursement.

La TIL est perçue sur les revenus locatifs bruts : 10% pour les loyers inférieurs à 50.000 FCFA et 20% pour les loyers de plus de 50.000 FCFA. Par ailleurs, dans les localités dotées d'un registre foncier, la TIL est remplacée par la Taxe Foncière Unique Budget National (TFU/BN), qui est perçue sur la valeur locative réelle des immeubles loués au taux de 6%.

L'IGR est perçu sur l'ensemble des revenus net des personnes physiques, à l'exclusion des salaires. Le montant de l'IGR est obtenu par l'application cumulée d'un tarif ne tenant pas compte de la situation et des charges de famille du contribuable, et d'un barème à taux progressifs, applicable à un revenu taxable qui est fonction de la situation et des charges de famille du contribuable (Code Général des Impôts, édition 2003).

La fiscalité directe porte aussi sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) des personnes physiques et sur les Bénéfices Non commerciaux (BNC) des professions libérales (Régime A).

1.2. Progressivité de la fiscalité directe

La fiscalité directe est constituée des impôts frappant directement les revenus et la richesse, soit des personnes physiques, soit des personnes morales. Elle peut, de ce fait, être considérée comme un instrument privilégié pour agir sur la répartition primaire des revenus et donc pour favoriser le resserrement des écarts des revenus entre les ménages. Ainsi, seul ce type d'impôt, en relation directe avec le revenu ou le patrimoine des ménages, permet à la fiscalité de jouer son rôle de redistribution du revenu.

Afin de mettre l'accent sur les ménages, la fiscalité directe a été subdivisée en deux catégories : l'impôt sur le revenu des ménages et l'impôt sur le revenu des sociétés. Par ailleurs, les sociétés ne constituant pas des ménages, la progressivité de l'impôt sur le revenu des sociétés ne fera pas l'objet de cette étude.

Tableau 7 : Evolution de l'impôt sur le revenu (% du PIB)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Impôt sur le revenu	3,0	3,2	3,9	4,0	3,8	3,2	3,4	3,2	3,3	3,4	3,7
Ménages	1,7	1,8	1,4	1,6	1,6	1,4	1,6	1,6	1,7	1,6	1,8
IPTS	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1	1,0	1,1
Sociétés	1,3	1,4	2,5	2,4	2,2	1,8	1,8	1,7	1,5	1,8	1,9
Impôt sur le revenu / Recettes fiscales	29,7	29,4	35,7	34,9	32,5	26,9	27,2	24,8	23,6	25,5	25,8

Source : *Calcul effectué par les auteurs à partir des données de base de la DGAE et de l'INSAE*

L'impôt sur le revenu des ménages regroupe essentiellement les IPTS[1], le BNC[2] et l'IGR[3]. Ces impôts touchent essentiellement le revenu des ménages que sont les salaires, les revenus des entrepreneurs et des professions libérales ainsi que les revenus mobiliers et fonciers. Ces impôts sont pour la plupart progressifs dans leur constitution.

[1]- *Impôt Progressif sur Traitements et Salaires*
[2]- *Bénéfices Non Commerciaux*
[3]- *Impôt Général sur le Revenu*

Encadré 5 : Calcul des taux apparent de la fiscalité directe par décile de revenu

Les résultats présentés ont été évalués à l'aide de l'enquête QUIBB de 2002 qui donne la structure des revenus par ménage et par catégorie socioprofessionnelle.

Pour déterminer le taux apparent de la fiscalité directe pesant sur le revenu des ménages, il a été considéré le taux de fiscalité directe qui s'applique à chaque type de revenu:

TAFD = $\sum$ ***ti x ri où***

TAFD = taux apparent de la fiscalité directe

ti = taux d'imposition

ri = revenu

Le taux apparent est calculé sous les hypothèses suivantes :

(1) l'IPTS est appliqué au salaire avec un abattement tenant compte du nombre d'enfants dans le ménage ;

(2) le taux de 1,5% du BIC personne physique est appliqué au revenu hors salaire et revenu non agricole.

Graphique 6 : Taux apparent de la fiscalité directe par décile de revenu en 2002

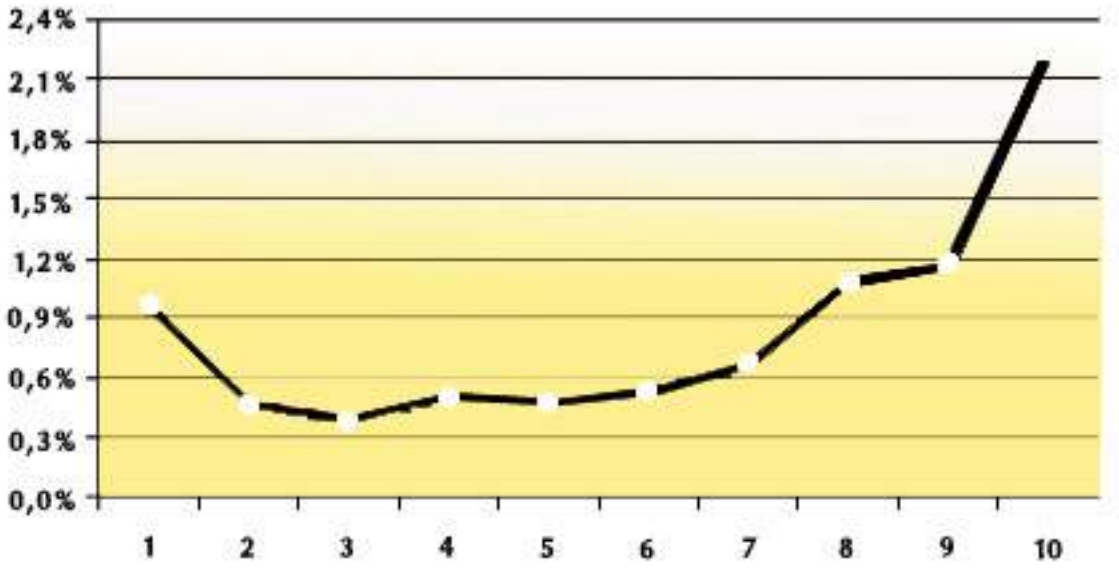

La progressivité de l'impôt sur le revenu des ménages contribue ainsi à la réduction des inégalités de revenu entre les différents ménages, les taux étant modulés en fonction du revenu des contribuables (graphique 6). Ainsi, le taux d'imposition apparent sur le revenu primaire d'un ménage du 4ème décile (669.692 FCFA) est de 0,5%, soit un revenu disponible de 666.357 FCFA contre un taux d'imposition de 2,2% pour un ménage du 10ème décile qui a un revenu primaire de 2.113.970 FCFA, soit un revenu disponible de 2.066.962 francs. L'écart de 1.444.278 FCFA entre les revenus primaires est porté à 1.400.604 FCFA après imposition,

soit une réduction de 3,0%. Cette réduction des inégalités entre les revenus constitue une redistribution du revenu.

En outre, le graphique 6 montre que les ménages du 1er et 2ème déciles supportent un taux d'imposition plus élevé que les ménages du 3ème décile. Le caractère régressif de la fiscalité pour ces deux premiers déciles s'explique, entre autres, par le fait que les salaires, qui sont assujettis à la fiscalité directe, représentent une part non négligeable du revenu de ces ménages. En effet, les parts des salaires dans le revenu des ménages des 1er et 2ème déciles sont respectivement de 7,5% et 4,1% contre 3,4% pour les ménages du 3ème décile.

L'importance de la redistribution est toutefois réduite par le poids faible de l'impôt sur le revenu des ménages dans le revenu national. La part de l'impôt sur le revenu des ménages ne représente qu'en moyenne 1,6% du PIB sur une moyenne de 3,4% pour l'ensemble de la fiscalité directe. Cette faiblesse de l'impôt sur le revenu des ménages tient à l'étroitesse de sa base, très concentrée sur la masse salariale (environ 1% du PIB), qui ne représente que 27,8% du revenu des ménages. Elle limite, par là même, l'ampleur de la redistribution qu'il peut opérer entre les ménages. En effet, les contribuables échappent à l'impôt sur le revenu des ménages en camouflant leurs revenus qui ne sont pas soumis à des formules de retenue à la source comme l'IPTS. Aussi, « dans la pratique, est-il difficile à l'administration fiscale d'établir la balance de trésorerie des contribuables soumis à l'IGR, compte tenu du fait qu'elle n'est pas assez outillée pour emprunter une piste jusque là jamais explorée »[1].

Par ailleurs, le secteur informel occupe une place importante dans l'économie béninoise ; il représente en moyenne 68,6% du PIB sur la période 1997-2002. Le nombre relativement important de travailleurs avec une rémunération mensuelle fixe (49,7%[2]) en milieu urbain donne aussi une idée de l'évasion fiscale au niveau de l'impôt sur le revenu des ménages.

Une autre raison qui milite pour une redistribution non substantielle de l'imposition progressive est le fait que les ménages aisés modifient parfois leur comportement économique de manière à réduire leurs obligations fiscales, par une moindre fourniture de services, par l'envoi des capitaux vers l'étranger ou par le recrutement de juristes pour trouver des failles dans la législation fiscale.

[1]- *BIPEN 2002*

[2]- *Sur 59.844 personnes occupées dans le secteur informel urbain, 49,7% ont une rémunération mensuelle fixe (INSAE, Programme d'Etudes et d'Enquêtes sur le Secteur Informel PESSI, 1999).*

Au total, l'impôt sur le revenu des ménages apparaît progressif au Bénin ; par conséquent, il devrait contribuer, dans une certaine mesure, à la redistribution des revenus, à travers la réduction des inégalités de revenus. Toutefois, la fiscalité directe n'occupe qu'une place limitée (environ 28% des recettes fiscales) parmi les prélèvements obligatoires composés pour l'essentiel de la fiscalité indirecte.

1.3. Rendement du système fiscal[1]

Compte tenu des problèmes que soulève la réalisation d'une redistribution substantielle par l'imposition sur le revenu des ménages, il est normal que l'Etat cherche à améliorer le rendement de son système fiscal et, notamment, de la fiscalité indirecte. En effet, beaucoup d'études ont montré que les dépenses sociales et les transferts vers les ménages sont de puissants instruments de redistribution du revenu. Or, l'Etat ne peut engager ses dépenses sans une collecte de ressources au préalable. Ainsi, le pouvoir redistributif des dépenses publiques dépend de la performance de la fiscalité, notamment de la fiscalité indirecte et de l'imposition du revenu des sociétés[2].

Les différentes réformes engagées au Bénin depuis 1990, ont permis d'améliorer de façon substantielle le niveau de la pression fiscale. En effet, de 10,1% en 1992, la pression s'est établie à 14,4% en 2002. De ce fait, en 2002 sur chaque 100 FCFA produit par un agent économique, un peu plus de 14 FCFA sont en moyenne prélevés par l'État et consacrés au financement des dépenses publiques que sont les dépenses de souveraineté, les transferts, les dépenses sociales et les investissements.

L'évolution de la pression fiscale de 1992 à 2002 témoigne du poids croissant de l'Etat dans la production et dans l'allocation de la richesse. En effet, avec l'amélioration de la situation socio-économique, l'Etat consacre une part plus importante du revenu à

[1]- Pour une analyse plus approfondie, confère BiPEN 2000 :
[2]-Les impôts sur le revenu des ménages ne représentent qu'en moyenne 13% des recettes fiscales sur la période 1992-2002.

produire les services de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'entretien de l'environnement, etc., prestations dont bénéficie toute la population et qui sont financées pour l'essentiel par les impôts.

Tableau 8 : Evolution des recettes fiscales (en % du PIB)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Impôts directs	3	3,2	3,9	4	3,8	3,2	3,4	3,2	3,3	3,4	3,7
Impôts indirects	7	7,7	7	7,4	8	8,8	9,2	9,8	10,6	10	10,7
Autres impôts	0	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pression fiscale	10,1	11	10,9	11,4	11,8	12	12,6	13	13,9	13,5	14,4

Source : *Calcul effectué par les auteurs à partir des données de base de la DGAE et de l'INSAE*

Une comparaison de la pression fiscale au Bénin par rapport à celle des autres pays de l'UEMOA, sur la période 1998-2002, révèle que la pression fiscale au Bénin demeure plus faible que celle de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Ces deux pays ont enregistré des taux moyens de pression fiscale[1] respectifs de 16,4% et 17,1% au cours de la période 1998-2002, avoisinant ainsi la norme communautaire des 17%. En outre, comme le montre le graphique 7, la pression fiscale au Bénin, qui est de 14,4%, demeure faible par rapport à la moyenne observée dans la zone UEMOA au cours de la même période (14,8%).

Graphique 7 : Taux de pression fiscale (en %) dans l'UEMOA (moyenne sur la période 1997-2002)

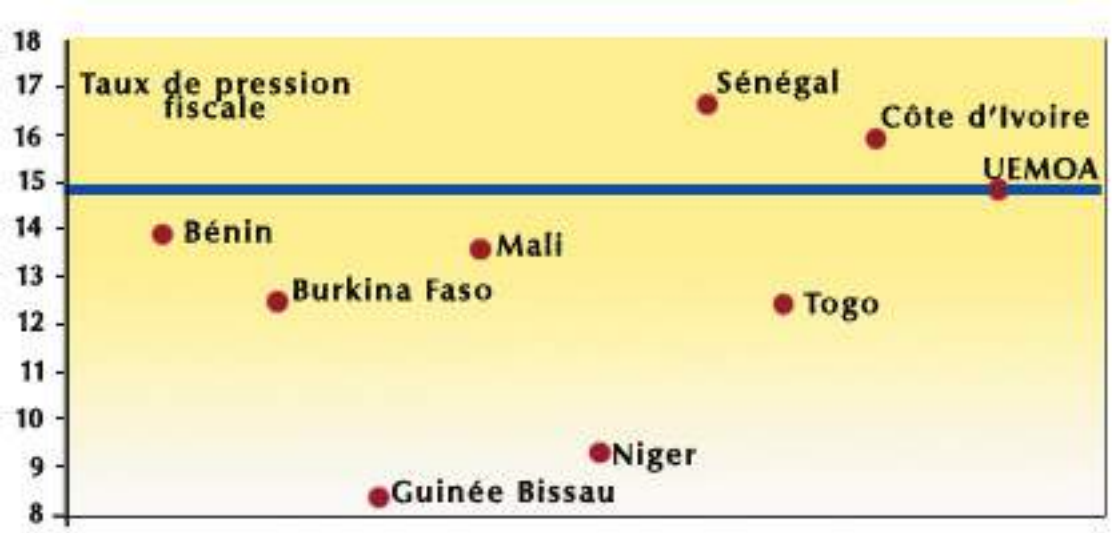

[1]- *La pression fiscale est calculée avec les données de la BCEAO (Note d'Information Statistiques n°528, août - septembre 2002) et de l'UEMOA (Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale, juin 2003)*

En outre, le BiPEN 2002 montre bien que l'économie béninoise possède à « l'état actuel de l'économie, des possibilités de croissance significatives des recettes fiscales, et donc du relèvement du taux de pression fiscale, dans l'optique communautaire des 17% »[1]. Cela signifie que le rendement du système fiscal est encore faible. Ainsi, le faible rendement du système fiscal au Bénin ne peut permettre de couvrir, de façon satisfaisante, les transferts sans contrepartie et la production de services publics et, par conséquent, de faire une redistribution de revenu de manière substantielle.

La re-distributivité du système fiscal est fonction de sa progressivité, qui peut être définie comme la répartition de la pression fiscale entre les différentes classes de ménages. Ces ressources collectées par l'Etat servent au financement des dépenses publiques, notamment les transferts aux ménages qui constituent l'un des meilleurs moyens de redistribution. A cet effet, le faible taux de la pression fiscale ne peut donc permettre à l'Etat d'engager des dépenses capables de contribuer de façon substantielle à la redistribution du revenu.

Le faible rendement observé au niveau du système fiscal s'explique par « la faiblesse de la couverture du territoire fiscal, en raison des moyens limités de l'Administration fiscale », les exonérations élevées et une forte évasion fiscale[2]. En effet, un regard sur le taux d'efficacité de la TVA, qui est un impôt neutre sur la dépense et représentant en moyenne 45,3% des recettes fiscales sur la période 1993-2002, donne une idée du faible rendement du système fiscal.

Tableau 9 : Efficacité de la TVA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux réel TVA (%)	18	18	18	18	18	18	18
Taux effectif de TVA (%)	17,6	16,5	14,3	15,7	14,3	13,7	14,6
Taux d'efficacité (%)	31,5	33,7	38,8	35,3	38,9	40,6	38

Source : *BiPEN 2002*

[1]- Voir annexe BiPEN 2002 portant sur « La pression fiscale optimale selon LAFFER »

[2]-L'évasion fiscale au niveau de la TVA uniquement représente en moyenne 62,5% des recettes fiscales sur la période 1995-2001. (Source : BiPEN 2002)

Par ailleurs, l'exonération des produits alimentaires non transformés et des médicaments de la TVA et de certaines taxes indirectes, participe au faible rendement du système fiscal en général et de la TVA en particulier. Toutefois, cette exonération des biens de premières nécessités donne à la fiscalité indirecte une certaine progressivité, à travers la protection des couches pauvres de la population, et, par là, renforce le rôle de redistribution de revenu du système fiscal (confère l'annexe sur Fiscalité indirecte et redistribution du revenu).

Un autre argument qui explique le faible rendement du système fiscal est la place prépondérante qu'occupe le « secteur informel » dans l'économie béninoise. Comme le montre le tableau ci-dessous, le « secteur informel » représente environ 70% de la production nationale et est très faiblement fiscalisé avec une pression fiscale hors secteur primaire de 3,7% en 2002. Une telle situation pose non seulement le problème du rendement du système fiscal mais également celui de l'atteinte de l'objectif d'équité poursuivi par l'Etat à travers la fiscalité.

Tableau 10 : Evolution de la pression fiscale du « secteur informel »

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	5	**5,7**	**7,2**	**9,5**	**9**	**18,4**	**24,6**	**24,9**
Acompte forfaitaire	5	5,7	7,2	9,5	9	8,2	9,2	9,7
Acompte forfaitaire Spécial	-	-	-	-	-	7,4	12,4	11,6
Prélèvement sur prestations de service	-	-	-	-	-	2,8	3	3,6
Pression fiscale du « secteur informel » (%)	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,9**	**0,9**	**1,6**	**2**	**1,9**
Pression fiscale du « secteur								
informel » hors secteur primaire (%)	**1,3**	**1,4**	**1,6**	**2**	**1,8**	**3,3**	**4**	**3,7**
Part du secteur informel dans le PIB (%)	**68,3**	**69,2**	**69**	**69,4**	**68,9**	**68,5**	**68,3**	**68**

Source : *DGAE-MFE, INSAE*

Il se dégage de cette étude que seul l'impôt sur le revenu des ménages affecte directement la redistribution du revenu, à travers la réduction des inégalités entre les revenus des ménages. Cependant, l'impôt sur le revenu a pour caractéristique de cerner une faible part de la population globale (en général les salariés du secteur formel et de manière partielle les entrepreneurs réalisant des BIC et les professions assujetties au BNC, etc.).
Par ailleurs, la fiscalité ne joue vraiment son rôle de redistribution du revenu qu'à travers le financement des dépenses publiques, en particulier les dépenses sociales qui ont un impact notable sur la réduction de la pauvreté.

Pour faire de la fiscalité directe un important outil de redistribution du revenu et de recettes, il faut que le gouvernement renforce la capacité de l'administration fiscale, en particulier celle des impôts, à vérifier et à déterminer l'ensemble des revenus et du patrimoine des ménages.

Il faudra aussi que le Gouvernement fasse le marketing du bien fondé de l'acquittement de l'impôt par les contribuables. En effet, il s'agit d'expliquer à la population que le fait de s'acquitter de son impôt permet à l'Etat de disposer de moyens pour lutter efficacement contre la pauvreté, à travers les transferts et les subventions.

II. ROLE DES DEPENSES PUBLIQUES

Les dépenses publiques interviennent à plusieurs niveaux pour influencer la pauvreté, au moyen : (i) d'une politique budgétaire globale, (ii) de mesures conjoncturelles prévues dans le budget, et (iii) du flux des ressources budgétisées pour la prestation des services. Aussi, des faiblesses au sein de l'un de ces niveaux peuvent-elles annuler la bonne performance des deux autres.

[1]- C'est la somme de l'acompte forfaitaire, spécial et du prélèvement sur prestations de service qui sont des impôts qui frappent essentiellement le « secteur informel ».

Dans ce cadre, pour assurer le succès des politiques de lutte contre la pauvreté, il s'impose de veiller à une programmation adéquate et une gestion rigoureuse des dépenses publiques.

Des politiques efficaces de dépenses publiques en vue de réduire la pauvreté, sont fortement dépendantes des options de recettes de l'Etat, le choix de politiques fiscales étant l'un des fondamentaux du financement des dépenses.

Ainsi, s'il est vrai que la politique fiscale est une composante essentielle du système de redistribution du Bénin, il importe d'examiner l'axe stratégique des dépenses publiques en vue d'appréhender au mieux, l'effort des Gouvernements pour améliorer le bien-être collectif et individuel.

Par le canal des dépenses publiques, l'Etat met en œuvre des mesures visant à atteindre des objectifs de politiques économiques bien définis. De nos jours, l'Etat est préoccupé, dans la mise en œuvre de ces politiques, par une croissance forte de la richesse nationale, indispensable à la réussite de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, une maîtrise de l'inflation, un taux de chômage et un déficit extérieur acceptables.

L'on s'interroge sur le mécanisme à mettre en place pour assurer une réduction sensible des inégalités de traitement en matière de justice, de revenus et de satisfaction au niveau de toutes les couches de la population béninoise. En effet, la répartition équitable de la richesse nationale est une dimension essentielle pour garantir la pérennité dans le processus de production.

Le bilan diagnostic des dépenses publiques permettra d'observer si l'intervention de l'Etat contribue réellement à éradiquer les disparités régionales.

2.1. Structure et Evolution des Dépenses Publiques

L'analyse de l'évolution des dépenses publiques permet d'apprécier l'effort global de l'Etat dans le financement des biens sociaux et des actions nécessaires au développement de l'appareil de production.

Suite à la crise économique de la décennie 1980, les réformes structurelles mises en place ont permis à l'Etat de relancer l'appareil de production, de mettre en place les dispositifs pour l'amélioration continue du rendement de l'administration fiscale et, de ce fait, de disposer de ressources plus ou moins suffisantes pour le financement des dépenses publiques.

De 97,58 milliards FCFA en 1990, les dépenses budgétaires ont connu globalement une progression régulière et se situent à 357,90 milliards FCFA en 2002, marquant ainsi une hausse de 266,8%. En d'autres termes, les dépenses de l'Etat ont enregistré, au cours de la période, une croissance annuelle moyenne de 10,51%.

Cette évolution positive a permis de tripler, en une décennie, les dépenses de l'Etat au Bénin. En effet, de 18,8% du PIB en 1990, les dépenses ont connu une évolution régulière pour atteindre 40,1% en 2002 (cf graphique 8).

Graphique 8 : Evolution des Dépenses Publiques en % du PIB de 1990 à 2002

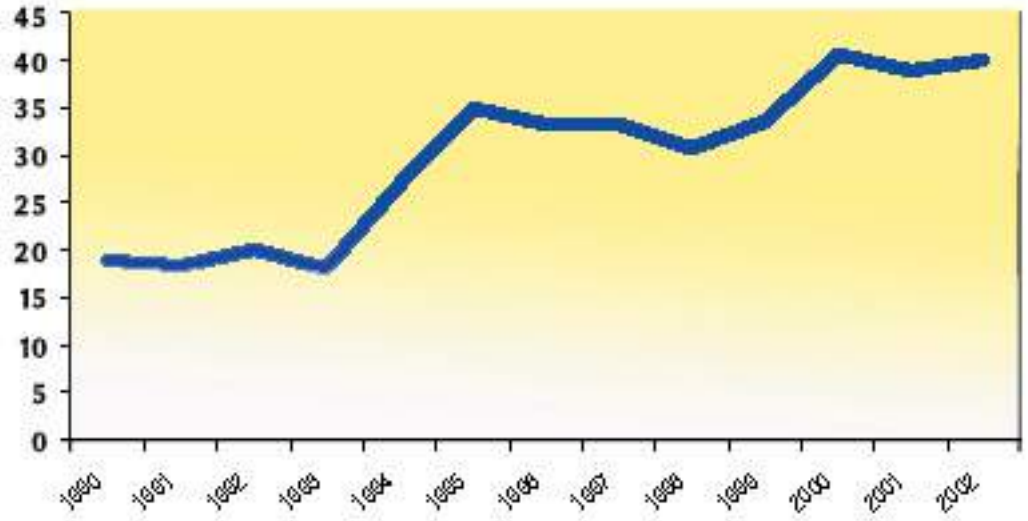

Tableau 11 : Structure des dépenses publiques (%)

RUBRIQUES	1990	1994	1998	2002
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56,8	50,8	58,5	68,5
Salaires, Pensions, Bourses	44,5	34,7	36,4	31,2
Masse Salariale	37,2	28,2	28,8	25,2
Pensions FNRB	6	5,4	6,5	4,8
Bourses	1,3	1,1	1	1,2
Autres Dépenses	12,2	16,1	22,1	37,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27,6	33	34,6	26,8
Financement Extérieur	26,6	30,8	27,9	13,8
Contribution Budgétaire à l'Investissement	0,9	2,2	6,7	13
INTERETS SUR DETTES	15,7	16,2	6,1	3,9
TOTAL	100	100	100	100

Source : *DP/DGAE/MFE*

De l'examen de la structure des dépenses publiques de 1990 à 2002, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 57,8% des dépenses contre 30,7% pour les dépenses d'investissement. En outre, il s'observe que de 56,8% en 1990, les dépenses de fonctionnement ont évolué pour se fixer à près de 68,5% des dépenses publiques en 2002, alors que les dépenses d'investissement ont connu une légère baisse passant de 27,6% à 26,8% sur la même période.

Toutefois, au niveau des dépenses primaires, il est à noter une forte évolution de la contribution budgétaire à l'investissement. En effet, de 0,9% en 1990, elle est passée à près de 14% des dépenses publiques en 2002 ; le budget de l'Etat contribue donc dans des proportions appréciables aux Programmes d'Investissements Publics (PIP) en vue de mettre en place des infrastructures économiques de base indispensables au développement des initiatives privées.

S'il est vrai que les salaires, les pensions et les bourses enregistrent une tendance à la baisse dans la structure des dépenses publiques, il est cependant à noter une forte croissance sur ces postes de dépenses en 2001 et en 2002. En effet, de 9,6% de croissance en 2000, le taux

de croissance de la masse salariale est passé à 9,8% en 2001 et 13,9% en 2002. Quant aux bourses, il est noté une hausse de 37,6% en 2001 et 16,3% en 2002. Les pensions ont également enregistré une hausse de 2,4% en 2002.
L'évolution favorable de ces rubriques budgétaires participe de l'amélioration du niveau de revenu global de la population.

Si l'évolution positive des dépenses publiques contribue à améliorer les conditions globales de vie des populations, il est permis de se demander si elles sont de nature à réduire les inégalités et la pauvreté.

2.1. Analyse Sectorielle des Dépenses Publiques

Depuis 1990, les Gouvernements qui se sont succédé ont manifesté, par le canal des dépenses publiques, une forte volonté en vue :

a. *de la relance de l'économie nationale,*
b. *de la réduction de la pauvreté et de la faim,*
c. *de la promotion de l'éducation nationale,*
d. *de l'amélioration de la santé des populations,*
e. *de l'amélioration de l'environnement,*
f. *de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.*

L'analyse sectorielle des dépenses révèle la prépondérance, de 1998 à 2002, de dépenses sociales dans le budget de l'Etat. En effet, au cours de la période sous revue, les dépenses sociales représentent en moyenne 48,5% des dépenses de l'Etat. Ceci est la marque d'une politique sociale volontariste, destinée à i) accroître le niveau d'instruction des populations et en particulier des filles, ii) améliorer la santé de toutes les couches de la population, iii) accroître le revenu par tête d'habitants.

L'évolution positive de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) durant cette période n'est-il pas un signe du succès de cette politique volontariste ? En effet, de 0,408 en 1997, l'indice du développement humain au Bénin s'est progressivement amélioré à 0,463 en 2002.

En outre, depuis 2001, les secteurs économiques prennent le pas sur les secteurs institutionnels ; preuve que l'on se préoccupe de créer les conditions favorables à l'accroissement de la production nationale. Le tableau ci-après donne une vue synthétique de la structure des dépenses de l'Etat.

Tableau 12 : Structure des dépenses publiques par secteur (%)

ANNEE	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur Institutionnel (%)	34,4	33,6	30,7	24,7	24,0
Secteur Economique (%)	16,6	15,9	20,1	29,3	28,2
Secteur Social (%)	49,0	50,5	49,2	46,1	47,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source *: DGB/DGAE/MFE*

Les dépenses des secteurs institutionnels concernent celles exécutées par les Ministères chargés de la Défense Nationale, des Affaires Etrangères, de la Justice et de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation.

En ce qui concerne les secteurs économiques, il s'agit des dépenses exécutées par les Ministères chargés des Finances et de l'Economie, du Plan et du Développement, de la Communication et des Technologies Nouvelles, de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement et de l'Urbanisme, des Travaux Publics et des Transports, des Mines et de l'Energie, du Tourisme et de l'Artisanat.

Dans le secteur social, il est agrégé les dépenses exécutées par les Ministères chargés de la Santé, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Fonction Publique, de la Protection Sociale et de la Famille, de la Société Civile et des Béninois de l'Extérieur.

Le regroupement opéré dans le cadre de cette analyse des dépenses est purement conventionnel[1]. L'objectif de cette classification qui peut être discutable est

[1]- Cette classification est le fruit des travaux exécutés au cours de l'élaboration du RNDH édition 2003 par des experts nationaux et des cadres du PNUD.

d'examiner l'orientation que donnent les Gouvernants, au fil du temps, à l'action budgétaire et les secteurs prioritaires qui s'en dégagent.

Il apparaît, à la lumière des données du tableau 12 ci-dessus, qu'il y a une inversion dans les priorités du Gouvernement. En effet, les secteurs dits institutionnels ont vu leur part dans l'exécution des dépenses publiques, passer de 34,4% à 24%, soit une baisse de 10 points entre 1998 et 2002.

En ce qui concerne le secteur de la relance de l'appareil productif ou du secteur privé dit secteur économique, il a enregistré une hausse de sa part de 11,6 points, passant de 16,6% des dépenses publiques en 1998 à 28,2% en 2002.

Le secteur dit social, selon la classification retenue, après une relative stabilité au cours de la période 1998-2000, a vu sa part passer de 46,1% des dépenses publiques exécutées en 2001 à 47,7% en 2002, avec une priorité aux dépenses de santé et d'éducation. Cette hausse est entre autres, la marque de l'impact des allègements obtenus au titre de l'Initiative PPTE, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin.

En effet, il faut noter que la formation du capital humain représente en moyenne 71% des dépenses sociales contre 23% des dépenses de santé.

Les contributions des secteurs économiques et sociaux ont désormais pris le pas sur les secteurs institutionnels. Ce renversement de tendance marque le début d'une politique visant le développement humain de toutes les couches de la population par une amélioration réelle du revenu par habitant, du niveau d'instruction et de l'espérance de vie à la naissance.

Tableau 13: Structure des dépenses sociales par ministère (%)

ANNEE	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses Sociales (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ministère de l'Education Nationale	75,7	74,2	75,8	68,3	65,9
Ministère de la Santé	21,4	22,4	20,2	22,5	25,9
Ministère de la Fonction Publique	2,0	1,7	1,6	4,4	3,5
Ministère de la Jeunesse et des Sports	0,9	0,9	0,9	2,9	2,4
Ministère de la Famille	0,0	0,8	1,2	1,5	1,6
Ministère des Béninois de l'Extérieur	0,0	0,0	0,4	0,5	0,7

Source : *DGB/DGAE/MFE*

Or, le lien de causalité entre l'éducation et la santé d'un individu et sa productivité est assez connu, de même que son impact sur le développement de l'économie. C'est dire que ce choix stratégique du Gouvernement est de nature à garantir une croissance économique à long terme.

2.3. Dépenses Publiques et Disparités Régionales

S'il est admis que les dépenses de l'Etat sont l'expression de la politique économique du Gouvernement, à priori préoccupé par le développement équilibré de toutes les régions, il serait utile de procéder à une évaluation de celles-ci afin de s'assurer de la pertinence des instruments choisis pour la résolution des problèmes de développement qui se posent à chacune d'elles.

L'indice régional du développement humain permettra d'apprécier l'efficacité globale des politiques économiques en vue de réduire les inégalités entre les départements au plan des revenus, du niveau d'instruction et de la santé des populations.

En effet, si l'Indice du Développement Humain s'est amélioré pour se situer à 0,463 en 2002, cette évolution favorable cache cependant de profondes disparités au niveau des régions. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de cet indicateur au niveau des régions (anciens départements) de notre pays.

Graphique 9 : Evolution de l'Indice du Développement Humain par Région en 2002

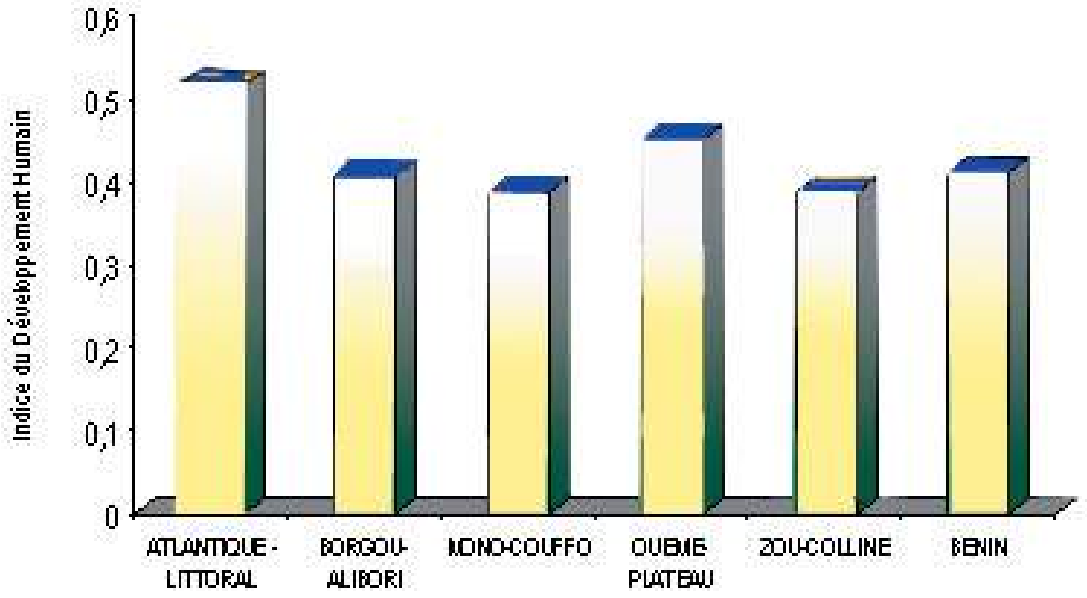

Ce graphique indique que les départements du Mono-Couffo, de l'Atacora-Donga et du Zou-Collines sont « les moins développés » au sens de l'IDH. Les départements de l'Atacora et de la Donga sont les moins favorisés au Bénin du point de vue du niveau d'instruction, de la santé et du revenu par habitant.

Ces inégalités entre les régions interpellent sur les techniques ou les critères servant de base à l'allocation des ressources budgétaires aux divers départements ministériels. Aussi, s'impose-t-il de s'interroger sur l'existence d'un mécanisme de suivi et de contrôle pour assurer une équité dans la répartition de la richesse nationale entre les différentes régions du Bénin.

Toutes choses égales par ailleurs, il est à souligner que le dispositif réglementaire et juridique en place assure une certaine équité dans la répartition de la richesse nationale et devrait être favorable à une réduction des inégalités sociales.

En effet, la fixation du SMIG ainsi que la définition de l'assiette fiscale par l'Etat se font dans un objectif d'amélioration des conditions de vie de toutes les couches de la population.

Aussi, en vue de soutenir les couches les plus vulnérables, celles disposant des revenus assez faibles, l'Etat opte-t-il pour des discriminations positives dans la répartition de ses ressources en vue d'assurer un mieux-être pour tous et, de ce fait, assurer une réduction sensible de la pauvreté.

Néanmoins, l'inégale répartition des projets/programmes dans les départements n'offre pas les mêmes possibilités de développement pour tous et peut être, à terme, une source de tensions sociales.

Il importe d'examiner globalement les programmes d'investissement publics par département afin d'apprécier l'effort du Gouvernement pour assurer un développement équilibré de tous les départements.
Il est à reconnaître que la plupart des projets inscrits au PIP sont destinés à doter les communautés des infrastructures scolaires, sanitaires, routières, d'adduction d'eau potable.... Ces projets sont donc destinés à améliorer les conditions de vie des ménages.

Compte tenu du problème de disponibilité d'une série fiable sur les PIP par département dans les années antérieures, l'examen de la structure des projets et programmes de l'année 2003 servira de base à vérifier si les politiques économiques visent effectivement un développement équilibré de toutes les régions du Bénin.

Il importe de souligner ici qu'il n'est pas possible de conclure rigoureusement sur la base des données d'une seule année. Cependant, cette structure pourrait être mise en corrélation avec les disparités dépistées par le critère de l'indicateur du développement humain.

Tableau 14 : Structure du PIP par région en 2003

Département PIP	Atacora - Donga	Atlantique - Littoral	Borgou -Alibori	Mono-Couffo	Ouémé-Plateau	Zou-Colline	Total
En milliards FCFA	47,3	87,6	46,7	13,7	23,3	10,9	229,4
en %	20,61	38,15	20,33	5,97	10,17	4,76	100

Source : *DGPP/DGAE/MFE*[1]

[1] - *« Apartie des traveaux réalisés en décembre 2002 par jules AHODEKON dans l'étude intitulée : Diagnostic et Auto-Analyse de Développement et Programmes de Développement».*

A partir des projets et programmes prévus en 2003, les départements du Mono-Couffo et du Zou-Collines semblent être les plus faiblement pris en compte.

En effet, sur les trois régions indiquées par l'IDH comme les moins développées au Bénin, deux d'entre elles ont les ressources au PIP les plus faibles en 2003.

La région de l'Atacora-Donga étant le dernier département au sens de l'IDH, l'on pourrait comprendre la part à elle attribuée dans le PIP comme étant l'expression de la mise en œuvre du DSRP en vue de corriger les écarts enregistrés au niveau de plusieurs indicateurs.

En conclusion, pour réussir le défi du développement équilibré de notre pays et améliorer le bien-être individuel et collectif, il importe de mener des études approfondies en vue, d'une part, d'identifier des critères techniques devant servir de base, lors de l'allocation des ressources par ministère et par institutions et, d'autre part, de la planification équilibrée du développement des départements.

L'on devra examiner la possibilité d'intensifier les actions devant conduire à la scolarisation de tous les enfants et en particulier des filles, à l'amélioration des infrastructures routières en vue du désenclavement, à l'assainissement de l'environnement, à l'amélioration des revenus des ménages, à la réduction de l'exode rural, à la réduction du taux de chômage et au développement du travail décent.

Enfin, l'amélioration de la qualité des dépenses, du taux d'exécution du budget et des délais prévus pour l'exécution des projets/ programmes est utile pour assurer l'efficacité dans la redistribution des revenus au Bénin dont l'un des vecteurs avérés est également le système financier.

III. SYSTEME FINANCIER ET REDISTRIBUTION DU REVENU

Le système financier englobe l'ensemble des éléments et des mécanismes d'intermédiation financière entre prêteurs et emprunteurs. Il peut se définir à plusieurs niveaux : national, régional, rural, urbain, etc. Sa description prend en compte les intermédiaires financiers (secteur financier, marché financier et organismes spécialisés), les flux financiers et autres relations entre intermédiaires, ainsi que les autres aspects interférant sur ces différents éléments (taux d'intérêt, cadre réglementaire, etc.). Le système financier est basé sur la fonction d'intermédiation financière dans laquelle des agents économiques à excédents de revenus cherchent à satisfaire des déficits ressentis par d'autres agents économiques inconnus d'eux. Le système financier collecte les excédents de revenus auprès des premiers et les redistribue aux seconds selon des modalités convenues de façon bi-injective de part et d'autre. En d'autres termes, le système financier a pour rôle d'opérer l'ajustement entre les capacités de financement des uns et les besoins de financement des autres. De façon spécifique, en matière de lutte contre la pauvreté, l'intermédiaire privilégié est toute structure de micro financement ou de micro crédit et les Assurances. La situation financière des ménages pauvres les exclut des services offerts par les banques. Le contexte macroéconomique actuel ainsi que l'opinion internationale renforcent l'urgence d'un examen de cette pseudo planche de salut pour la redistribution du revenu aux pauvres.

Toutefois, il est bon de souligner que le développement des IMF s'est révélé, d'une part, comme la réponse du secteur dit informel et du secteur rural à la disparition des banques de développement et d'autre part, comme une réaction à leur exclusion du système bancaire classique.

3.1. Le système bancaire classique et redistribution du revenu

Il est composé de huit (8) banques et trois établissements financiers. Ces huit banques sont : la Bank Of Africa, la Banque Internationale du Bénin, la Continental Bank, Eco Bank, la Financial Bank, la Diamond Bank, la Société Générale de Banque du Bénin et la Banque Sahélo-Islamique d'Investissement. Les établissements

financiers, à savoir : Equibail, Crédit Promotion du Bénin et Crédit du Bénin jouent un rôle d'appoint et de complémentarité aux banques commerciales pour atteindre les populations aux moyens limités et qui ne peuvent pas ainsi bénéficier des services bancaires.

Les banques intervenant sur la place financière du Bénin contribuent à la mobilisation des dépôts et au financement des crédits. Dans le cas spécifique de la lutte contre la pauvreté, elles assurent le financement des crédits de campagne, notamment cotonnière. Ce faisant, elles participent à la redistribution de revenus au sein de la population pauvre, du fait de l'effet multiplicateur de crédit. En outre, elles contribuent au refinancement des institutions de micro finance qui ont un besoin important de fonds de crédit extérieur, lequel est satisfait grâce à l'appui des partenaires au développement et/ou au refinancement.

3.2. Micro finance et redistribution au Bénin

Par les services offerts[1], la micro finance intervient comme une institution pouvant assurer la redistribution des revenus à travers la couche des populations pauvres. En effet, l'accès à des services financiers de crédit, d'épargne et d'assurance, pour une population exclue des banques, contribue fortement à la lutte contre la pauvreté, en permettant, d'une part, une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie et, d'autre part, en limitant les dépendances vis-à-vis des usuriers et des fournisseurs, les effets des risques et des aléas, grâce à l'épargne et à l'assurance.

Au Bénin, la typologie des IMF fait apparaître une grande variété d'initiatives et d'expériences en matière d'épargne et/ou de crédit, diverses par la taille, le degré de structuration, la philosophie, la méthodologie, les objectifs, les groupes cibles, les moyens (techniques, financiers et humains) et l'environnement institutionnel.

Cette pluralité d'expériences et d'approches permet de regrouper les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), offreurs de service de micro finance en sept (7) catégories, à savoir : i) les institutions mutualistes communément appelées « Mutuelles d'Epargne et de

1- : les différents services offerts par la microfinance sont mis en annexe

Crédit (MEC) » ; ii) les Coopératives d'Epargne et de Crédit conventionnellement désignées « COOPEC »; iii) les institutions de crédit direct ; iv) les Organisations Non Gouvernementales ; v) les Associations de Services Financiers (ASF) ; vi) les initiatives à caractère particulier et vii) les initiatives informelles.

L'évolution de la clientèle des SFD au cours des trois dernières années, révèle l'importance du secteur de la micro finance dans les transactions financières de la population béninoise et la réduction de la pauvreté. En effet, le nombre de bénéficiaires des services des SFD est en progression continue, passant de 622.800 en 1998 à plus de 800.000 en 2000, soit une hausse de 29 % en trois ans (BCEAO, BIT, 2002).

Selon le principe multiplicateur de crédit et en fonction du nombre de personnes à charge de chaque ménage bénéficiaire, cette hausse du nombre des bénéficiaires des services des SFD renforce la thèse de redistribution dévolue à la micro finance à telle enseigne qu'il est de plus en plus recommandé que cette redistribution touche, en ce qui concerne le Bénin, non seulement au capital humain mais également et surtout au foncier ainsi qu'aux autres actifs productifs pouvant assurer des perspectives d'enrichissement.[1]

Tableau 15 : Evolution du nombre de bénéficiaires directs des services de SFD

	1998	1999	2000
Femmes	123375	116381	164354
Hommes	168482	225152	244787
Groupements	2501	5252	5830
Usagers	328442	379196	388003
S/total	622800	725981	802974
Autres bénéficiaires	0	1226	667
Total	622800	727207	803641

Source : *BCEAO, BIT, 2002*[2]

[1]-: *VIROD Thomas et al., « Qualité de la croissance 2002 ».*

[2]- *Ces données sur le nombre de bénéficiaires directs sont différentes de celles de la Cellule de Microfinance mises en annexe (tableau 31).*

Il s'observe en général que, parmi tous les offreurs de services, seules les initiatives informelles intègrent le volet Assurance qui favorise la redistribution de revenus entre les bénéficiaires.

3.3. Initiatives informelles et redistribution du revenu

Pendant longtemps, les activités du secteur « informel » étaient considérées comme relativement marginales et orientées vers le social à des « affaires sociales » : solidarités pour faire face à des frais de funérailles, de maladie ou de scolarité. Ceci rapproche les initiatives informelles de redistribution de revenus des structures organisées d'assurance dont la fonction primaire est de couvrir les assurés contre les risques sociaux.

En général, plus de 80 % de la population utilisent les services financiers informels et les sommes drainées sont souvent plus importantes que celles qui passent par le secteur bancaire.

3.3.1. Les tontines

Elles ont plusieurs siècles d'existence. La forme simple repose sur le principe de réciprocité. Les motivations sociales qui justifient ces initiatives sont loin d'être négligeables : se réunir ensemble entre personnes ayant confiance les unes dans les autres, se donner des conseils, parfois faire des repas ou des fêtes. Dans les tontines complexes, d'autres fonctions se greffent, comme des caisses pour l'assurance décès/maladie.

La tontine, par ce biais assure, en ce qui concerne la santé, une redistribution des revenus des bénéficiaires non malades vers les bénéficiaires malades. Or, l'assurance-maladie, est un bon outil de redistribution. Outre cette forme d'assurance, les cotisations dans le système de tontine jouent également le rôle d'assurance décès entre les membres.

3.3.2. Les caisses de solidarité

De nombreuses caisses de solidarité, autonomes ou liées aux tontines, ont une fonction d'assurance, notamment pour les cas de décès et de maladie ou pour financer les frais de scolarité. La caisse sociale peut apporter son secours en payant des frais (exemple : le rapatriement des corps de la ville au village) ou en prêtant de l'argent. Comme l'assurance, la tontine et la caisse de solidarité présentent un aspect privé de la gestion des risques. Ces caisses se forment autour de regroupements ethniques, d'appartenance au même milieu de résidence, etc.

Le succès des institutions informelles auprès des femmes est principalement dû à la souplesse et surtout à la simplicité et au caractère peu contraignant des critères d'accès aux crédits. Parmi ces critères, il faut retenir la proximité et la solidarité, la possibilité de pression sociale et l'absence de barrières juridico administratives astreignantes.

3.4. Genre et redistribution du revenu

La micro finance apparaît de plus en plus comme un outil d'émancipation et de promotion de la femme au sein des populations pauvres. Les objectifs visés sont multiples : augmenter le revenu des femmes et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leurs activités entrepreneuriales et, surtout, améliorer le statut de la femme dans la famille en réduisant le niveau de pauvreté, renforcer l'estime qu'elles ont pour elles-mêmes, ou encore favoriser leurs capacités d'auto organisation et de revendication. La micro finance apparaît comme un moyen d'augmenter l'autonomie et la liberté réelle des femmes, au sens qu'Amartya Sen (1993) donne à ce terme.

Toutefois, l'analyse portant sur la répartition par genre des trois dernières années est rendue difficile du fait de la non disponibilité de l'information pour près de la moitié des bénéficiaires, en particulier, les groupements et les usagers.

Tableau 16 : Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe

	1998	1999	2000
Nombre de bénéficiaires	291 857	341 498	409 141
Pourcentage de l'ensemble des bénéficiaires	47%	47%	51%
dont Femmes	123 375	116 381	164 354
Pourcentage	42,3%	34,1%	40,2%
Hommes	168 482	225 117	244 787
Pourcentage	57,7%	65,9%	59,8%

Source: *BCEAO, BIT, 2002*

Cette évolution s'est traduite par un léger accroissement de la part des femmes dans la clientèle des SFD : celle-ci passe de 34% en 1999 à 40% en 2000, en relation avec la progression des institutions de crédit direct fortement implantées en milieu urbain.

L'existence de ces types de caisse indique que la micro finance au Bénin doit pouvoir intégrer le volet micro assurance puisque la plupart des institutions de micro finance n'incorporent pas le volet assurance comme dans les institutions informelles. En effet, l'objectif à atteindre doit être la réduction de la pauvreté à travers une sécurité sociale et une assurance privée. ***Pour rendre la population moins vulnérable aux différents risques, on devrait encourager la micro assurance afin de compléter les différentes fonctions qu'exercent les institutions de micro finance pour réduire la pauvreté .***

3.5. Assurance et Redistribution du revenu

L'assurance est un outil essentiel pour réduire la vulnérabilité des pauvres par la gestion des risques encourus par ceux-ci. Le système d'assurance est un moyen de redistribution des revenus entre les assurés. L'assurance maladie est un bon exemple d'une redistribution efficace. En effet, les cotisations sont proportionnelles aux salaires, les remboursements sont les mêmes pour tous, et les prestataires sont mis en concurrence pour le bénéfice de tous.

Plusieurs types de redistribution sont ici possibles :

- *le système d'assurance dans les systèmes financiers décentralisés est un moyen de redistribution entre les bénéficiaires d'une même institution ;*

- *le système d'assurance maladie est un système de redistribution qui avantage tous les acteurs (amélioration de la paix sociale, réduction des maladies transmissibles, augmentation de la contribution productive des pauvres, ...) ;*

Dans le cas spécifique de l'assurance maladie, les mécanismes de redistribution peuvent être soutenus par la taxation obligatoire du revenu ou par des cotisations. Au cas où ces mécanismes seraient renforcés par une contribution de l'Etat et la couverture obligatoire de tous, l'assurance maladie pourra devenir le meilleur instrument de redistribution.

Au Bénin, lorsque l'observation des parts remboursées par rapport aux parts du chiffre d'affaires révèle que c'est le volet accident qui permet le plus à la population pauvre victime d'un accident de bénéficier des indemnisations pour gérer l'invalidité et la paupérisation qui pourrait s'en suivre.

Tableau 17 : Parts de remboursement IARD (%) comparées aux parts de chiffre d'affaires IARD (%)

Catégories	1999		2000		2001		2002	
	Part CA	Part rembours	Part CA	Part rembours	Part CA	Part rembours	Part CA	Part rembours
Accidents et maladie	7,46	11,86	10 ,6	18,81	10,4	26,56	12,3	22,9
Automobiles	62,8	68,32	63,5	55,56	68,9	57,2	66,7	32,89
Incendies et dommages aux biens	12,5	8,98	8,26	6,88	7,15	10,81	9, 3	29,09
Responsabilité Civile	3,7	9,04	3,41	10,52	2,92	2,55	2,01	2,74
Transports	12,2	1,54	9,17	3,69	6,76	1,76	5,75	1,3
Autres risques	1,38	0,26	5,05	4,56	3,91	1,12	3,82	11,07
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : *Equipe du BiPEN & DCA/DGAE/MFE, 2003*

Dans tous les cas, la micro assurance est nécessaire pour couvrir les pauvres contre tous les risques. Le montant de la prime d'assurance devrait être compatible avec la rentabilité des activités assurées et la capacité contributive des souscripteurs.

Encadré 6 : Les Différentes Formes de Micro-Assurance

On observe trois principaux modèles de micro assurance :

- *dans le modèle « **partenariat** entre IMF et une compagnie d'assurance formelle », l'IMF met à disposition son réseau et le prestataire d'assurance apporte ses compétences spécialisées ;*
- *dans « **l'assurance communautaire** », les souscripteurs sont aussi les propriétaires et les gestionnaires du système d'assurance ;*
- *dans le modèle « **prestataires d'assurance** », les services d'assurance sont offerts par un seul et même organisme spécialisé.*

Source : *Wampler B., 2002*

En dehors de la mise en place d'un système de micro assurance, il faut encourager les systèmes de solidarité endogènes, en instituant un cadre législatif et réglementaire qui sécurise celui qui s'inscrit dans un groupe de tontine ou de micro assurance, afin d'éviter que la population pauvre ne s'appauvrisse davantage dès lors que de nombreuses institutions informelles se créent et disparaissent sans être inquiétées, privant ainsi les adhérents de leurs maigres ressources.

3.6. La redistribution de revenu et les filets sociaux

3.6.1. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) assure la protection sociale des employés du secteur privé et du secteur informel affiliés à son institution, ainsi que leur famille conformément aux textes qui le régissent. La CNSS assure également la gestion des risques, de maladies, de la maternité et de la vieillesse.

La CNSS couvre essentiellement des accidents de travail, des maladies professionnelles, des risques d'invalidité et de chômage, de vieillesse. En ce qui concerne le risque de chômage, le régime permet aux affiliés de couvrir les frais de santé de leurs ayants droit. A propos de la vieillesse, le régime de retraite permet aux affiliés admis à la retraite de percevoir un revenu mensuel au titre de la pension et de couvrir leurs propres frais de santé et ceux de leurs ayants droit.

Pour réaliser sa mission, la CNSS procède à la collecte des fonds pour la constitution de l'assurance sociale à partir des ressources mises à sa disposition par l'Etat et/ou des employeurs privés. Les régimes d'assurance sociale se distinguent des systèmes d'assurances privées, essentiellement par les populations cibles touchées et par les mécanismes de constitution du capital. En effet, le système d'assurance sociale ne concerne que le personnel des secteurs structurés, à savoir : l'Administration publique, les entreprises publiques, le secteur privé. Il diffère de l'assurance privée essentiellement par son mode de transfert de revenus : transfert entre les assurés et les employeurs et transfert entre l'Etat et les assurés. Le premier type de transfert est basé sur un mode de calcul de cotisation non indexé aux risques attachés à l'assuré mais sur les revenus. Les cotisations sociales sont obligatoires et complétées par une part patronale. L'employeur contribue au capital à hauteur de 6,40 % tandis que l'employé à hauteur de 3,60% (RNDH, 2003). Le deuxième type de transfert appelle une contribution quasi permanente de l'Etat pour combler les déficits éventuels.

3.6.2. La Loterie Nationale du Bénin

La fonction de redistribution de revenus de la Loterie Nationale du Bénin est essentiellement basée sur la construction d'infrastructures sociocommunautaires. En outre, la Loterie contribue à alimenter plusieurs Fonds de l'Etat qui sont destinés à des actions sociales. Sa contribution à chacune de ces Fonds est de 40 millions de FCFA par an. Il s'agit principalement du Fonds d'Aide à la Culture, du Fonds de Soutien à l'Action Sociale et du Fonds de Soutien aux activités de Jeunesse et Sports.

3.7. De l'action du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS)

Dans l'optique de réduction de la pauvreté, le Gouvernement alloue une ligne budgétaire au Ministère en charge de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS). Le MFPSS redistribue ces ressources aux femmes des couches vulnérables sous forme de micro crédits dont les conditions d'octroi constituent en réalité un simple transfert de revenus de l'Etat aux plus démunis.

Le Ministère de la Famille et de la Protection Sociale, dans son rôle de protection des groupes vulnérables, contribue à la redistribution de revenus par les différents systèmes de crédit mis en place. Deux types de crédits sont octroyés à la population :

- *le Fonds de Soutien à l'Action Sociale,*
- *le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale.*

3.7.1. Le Fonds de Soutien à l'Action Sociale

Le Fonds de Soutien à l'Action Sociale (FSA) est financé par le Budget National à travers le Programme d'Investissements Publics (PIP). Le PIP traduit la politique de financement adoptée par l'Etat pour la mise en oeuvre des stratégies prioritaires de développement au sein desquelles la promotion de la femme apparaît comme une dimension importante qui vise à concourir à la réduction du phénomène de la pauvreté.

Le MFPSS a reçu pour ce fonds 75.000.000 FCFA en 2001, mais n'a bénéficié d'aucune dotation au titre de l'année 2002.

L'objectif général de ce système de redistribution est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes en milieu rural et urbain. Un crédit de montant inférieur ou égal à 1.000.000 FCFA, au taux annuel de 5%, est octroyé aux femmes pour éviter qu'elles ne tombent dans les mailles des usuriers. 10% du montant du crédit octroyé est déductible des fonds alloués et remboursable après paiement. La durée de remboursement de ce crédit est de trente (30) mois, dont six (6) en différé.

3.7.2. Le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale

Le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale (FASN) est créé, en application du décret n° 2001–337 du 28 août 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du MFPSS. L'objectif de ce crédit est de contribuer également à la réduction substantielle de la pauvreté en vue d'améliorer les conditions socio-économiques des couches socialement vulnérables et/ou marginalisées. Plusieurs types de crédit dont les montants varient entre 20.000 FCFA et 5.000.000 FCFA sont octroyés.

Le taux d'intérêt varie entre 3% pour les crédits d'équipement, avec une durée de remboursement de un (01) à trois (03) ans, avec un différé de 6 mois, et 5% pour le fonds de roulement qui a une durée de remboursement de six (6) mois avec un différé de un (01) à trois (3) mois, selon le montant.

Le FASN a bénéficié d'une ligne budgétaire de 500.000.000 FCFA au titre de l'année 2003.

La mise en place de ces deux types de crédit permet à l'Etat de redistribuer une certaine somme aux familles les plus vulnérables et particulièrement la femme. Cette politique de redistribution des revenus vient en complément des différents volets sociaux de la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA) reconduits aujourd'hui dans le Programme d'Action du Gouvernement.

Ces volets sociaux ont pour objectifs principaux la lutte contre la pauvreté et l'intégration des populations pauvres et vulnérables dans le processus de la production. Pour y parvenir, à chaque volet il est associé des actions spécifiques :

1. *sur le plan de la santé, de nombreux programmes sont exécutés dont i) le Programme Elargi de Vaccination, ii) le Programme de Lutte Contre le SIDA, ii) le Programme de Lutte Contre la Tuberculose, iv) le Programme National de Lutte contre la Lèpre ;*

1. *en matière d'éducation, différentes actions sont menées pour faciliter l'accès de tous, notamment des filles, à l'école primaire, dans les zones rurales ;*
2. *en ce qui concerne l'emploi, il est procédé à l'exécution de nombreux programmes à haute intensité de main d'œuvre par l'AGETUR[1], l'AGETIP[2], du financement des initiatives à la base par des structures telles que AGEFIB[3].*

En définitive, il ressort que le système financier au Bénin assure très peu le rôle de redistribution de revenu aux ménages. En dehors de la CNSS et du FNRB qui sont destinés aux secteurs privé et parapublic, le système d'assurance maladie est peu fonctionnel au Bénin. La dégradation du secteur de la santé et les difficultés de financement de ce secteur ont contribué à réduire énormément la part que consacre l'Etat à l'assurance maladie dans l'Administration, rendant ainsi vulnérables les fonctionnaires à revenus faibles de l'Administration. En effet, selon le Rapport de Performance de la Cellule de Suivi Evaluation 2002, les efforts des Pouvoirs publics pour la gestion des risques humains se trouvent limités notamment par des insuffisances en infrastructures conformes aux normes et standards définis, en ressources humaines spécialisées et dans le domaine de la prise en charge des urgences. L'assurance maladie apparaît comme un bon outil de redistribution des fruits de la croissance économique qu'il convient de vulgariser.

En outre, on peut observer que les institutions informelles permettent beaucoup plus de répartir le risque entre bénéficiaires que les autres institutions formelles. En effet, les initiatives endogènes sont beaucoup plus acceptées et soutenues par les ménages pauvres que celles calquées sur des modèles extérieurs. Il y a dans ce sens des actions à mener pour encourager les initiatives en matière de solidarité, dans la mesure où elles sont plus pérennes et mieux adaptées au contexte socioculturel national.

Il est important de mentionner que la micro finance au Bénin intègre très peu le volet assurance. Elle se réduit uniquement au volet micro crédit.

[1]- AGETUR : Agence d'Exécution des Travaux Urbains
[2] - AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
[3] - AGEFIB : Agence de Financement des Initiatives à la Base

La micro finance peut jouer un rôle majeur dans la réduction de la vulnérabilité des ménages pauvres, en fournissant du crédit qui permet de développer des activités économiques et de l'épargne qui permet de constituer des ressources mobilisables en cas d'urgence. Cependant les situations de crise peuvent fortement éroder les capacités productives des ménages et compromettre les gains obtenus grâce à la micro finance. L'assurance est une réponse complémentaire sous différentes formes : assurance vie, santé, propriété, invalidité, agriculture... (Wampfler B., 2002). L'assurance vie, élevage, santé... est donc un formidable champ d'innovation qui s'ouvre, en parallèle de la micro finance.

CHAPITRE 4 : VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DE REDISTRIBUTION DU REVENU

Face aux insuffisances des mécanismes actuels de redistribution du revenu, il est ici proposé des séries d'actions dont les caractéristiques portent sur l'IPTS, d'une part, et sur les allocations familiales d'autre part. Ces actions de politique de revenu sont complétées par les actions sociales sur les plans éducationnel et sanitaire.

Le nouveau mécanisme de redistribution proposé dérive des différentes suggestions des syndicats pour une amélioration des conditions de vie des ménages salariés notamment et, par ricochet, des ménages pauvres eu égard à la solidarité qui caractérise les relations socioculturelles au Bénin. En effet, un salarié béninois a habituellement à charge une dizaine au moins de personnes.

Deux scénarii sont ici explorés. Le premier scénario porte sur un allègement de l'IPTS combiné avec une augmentation des allocations familiales. Le second scénario est relatif à la nouvelle politique en matière d'Education et de Santé que l'Etat pourrait mener pour assurer une réduction effective de la pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015 comme le suggère la Communauté Internationale et comme inscrit dans le DSRP.

I. FORCES ET FAIBLESSES DU NOUVEAU MECANISME DE REDISTRIBUTION DU REVENU

Globalement, il se dégage de ces nouveaux mécanismes certaines particularités qui rendent difficile leur évaluation réelle sur le terrain en termes de réduction de la pauvreté. Tel est le cas, par exemple de l'action sur le revenu par la révision à la baisse de l'IPTS et le relèvement des allocations. Cette action a pour principale limite d'être sectaire, car s'adressant exclusivement et essentiellement au monde des travailleurs salariés et non pas à toutes les couches de la population, notamment les ménages pauvres ici visés. Toutefois, cette action que le Gouvernement pourrait entreprendre, présente l'avantage d'augmenter le niveau de revenu des ménages, entendu ici formé par les APE. Ce faisant, l'on assisterait à un accroissement de la demande sur le marché et, par conséquent, à une accélération de la croissance, source indéniable d'une plus grande redistribution et d'une meilleure réalisation des objectifs du DSRP.

De même, si les coûts de la vie sont mieux maîtrisés par une bonne politique de revenu, les actions sociales sur le capital humain sont plus significatives et plus justes. Il s'observe, en effet, une égalité des chances qui s'offrent aux riches et aux pauvres. La politique en matière d'Education et de Santé projetée toucherait effectivement toutes les couches de la population. Ce qui relancerait la productivité du facteur travail et améliorerait le cadre de vie, tout en garantissant une meilleure réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté. Mais il est à dénoncer d'ores et déjà le talon d'Achille d'une telle mesure de politique économique.

La principale faiblesse de cette stratégie résiderait dans le manque de moyen d'évaluation et de contrôle des performances réalisées en face des objectifs définis et des cibles réellement atteintes.

II. SIMULATION DES EFFETS DU NOUVEAU MECANISME DE REDISTRIBUTION DU REVENU SUR LA PAUVRETE ET LA CROISSANCE

L'examen de l'impact de la redistribution sur la pauvreté, qui n'intègre pas ici l'évolution du coût de la vie, a connu trois étapes. La première focalise l'accent sur la fiscalité directe et s'appuie sur des modifications du système d'imposition des salaires. Dans cette perspective, les scénarii 1 et 2 suivants sont à considérer.

Tableau 18 : Scénario de barème d'imposition des salaires

Tranche de salaire mensuel Imposable en FCFA	Scénario de référence *	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
0 à 20000	0	0	0	0
20000 à 100000	15	12	10	5
100000 à 250000	20	18	15	10
250000 à 500000	25	25	25	15
Supérieur à 500000	40	45	50	50

Source : *(*) Direction Générale des Impôts et des Domaines, Ministère des finances et de l'économie.*

Encadré 7 : Les outils et les mécanismes de la redistribution de revenu

Les différentes façons dont est distribué le revenu sont appelées outils de redistribution. On distingue à cet effet la redistribution directe par les salaires et la redistribution fiscale par les impôts ou les transferts.

L'outil privilégié de la redistribution de revenu est la redistribution fiscale. Elle permet de corriger au moyen de prélèvements et de transferts l'inégalité des revenus. La redistribution résulte d'un ensemble complexe de prélèvements, transferts et de dépenses prises en charge par l'Etat. Pour mesurer cette redistribution, on a recours à la notion de taux moyens effectifs (somme de tous les prélèvements et transferts en % du revenu brut) et de taux marginal effectifs (somme de tous les prélèvements et transferts supplémentaires qu'un individu devra payer ou recevoir pour passer de l'un à l'autre de ces deux niveaux).

Il est remarqué que la redistribution fiscale entre salariés ne réduit pas une inégalité salariale initialement. Par ailleurs, les pays où les inégalités de revenus sont faibles sont les pays où l'inégalité des salaires est faible. Il est aussi important de souligner que l'une des caractéristiques de la redistribution fiscale est de réserver les transferts sociaux à ceux qui n'ont aucun revenu et en exclure les bas salaires, ce qui est moins coûteux. Ainsi, une redistribution juste permet de faire progresser autant que possible les opportunités et les conditions de vie des individus les plus défavorisés.

La redistribution keynésienne serait une véritable solution si et seulement si ce mécanisme n'était pas aussi fragile. Selon celle-ci, une augmentation des salaires peut permettre de relancer la demande des biens et services dans l'économie et ainsi relancer l'activité et le niveau d'emploi. Cependant, l'attitude rationnelle des agents économiques peut les amener à ne pas consommer le revenu supplémentaire.

L'action de l'Etat et de la Sécurité Sociale au cours de la répartition des revenus primaires correspond au processus de redistribution ; ce dernier permet de passer du revenu primaire des ménages à leur revenu disponible. Ainsi, la redistribution peut être horizontale, ceci lorsqu'elle cherche à maintenir les ressources des individus atteints par des risques sociaux (maladies, chômage, par exemple) ou bien verticale, quand elle cherche à réduire les inégalités.

Source : *L'économie des inégalités, Thomas Piketty*

Scénario 1 : Impact d'une légère modification des taux d'imposition des salaires

Une légère modification de l'impôt sur les bas salaires a un impact négligeable (Tableau 20) sur la pauvreté nationale et la pauvreté en milieu rural. Elle fait en effet baisser de 0,2% l'incidence de pauvreté en milieu urbain et laisse inchangés les indices de profondeur et de sévérité. Le faible effet de cette politique est lié, d'une part, au faible poids des salariés (17,3%) dans la population et, d'autre part, au fait que ceux-ci paraissent moins pauvres que les autres, comme le montre le tableau 2.

La neutralité de la politique fiscale étudiée sur la pauvreté est le reflet de la structure des salariés selon la branche d'activité. En effet, 7,7% des salariés sont dans l'Administration, alors que 25,1% sont dans les services (Tableau 19).

Tableau 19 : Répartition des actifs occupés selon le statut d'occupation et la branche d'activité

	Salarié	Non salarié	Retraité	Total
Agriculture	12,9	58,9	47,4	50
Mines/carrière	2,4	0,2		0,5
Production/transformation	6,2	6,1	5,2	6
Construction	4,6	2,5	1,6	2,8
Transport	12	3,3	3,6	4,8
Commerce/vente	6,9	15,5	24,3	14,6
Services	25,1	10,5	9,2	13
Education/santé	19,4	0,9	4	4,3
Administration	7,7	0,3	2,6	1,7
Autre	2,7	2	2,2	2,2
Total	100	100	100	100
Effectif	232985	1005922	94574	1333481

Source : Enquête QUIBB, INSAE, 2002

Tableau 20 : Réduction des indices de pauvreté suite à une légère modification des taux d'imposition (en %)

	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,1	-0,1
Primaire	0,0	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,1
Secondaire	-1,1	-0,3	-0,3	0,0	-0,1	-0,2	-0,6	-0,3	-0,4
Supérieur et technique	0,0	-1,5	-0,6	0,0	-2,1	-3,4	0,0	-1,7	-1,7
Statut dans l'emploi									
Salarié	-1,0	-1,1	-0,8	0,0	-1,7	-1,9	-0,6	-1,1	-1,0
Indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,0	-0,2
Branche d'activité									
Agriculture	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Mines et carrière	0,0	-1,3	-0,9	0,0	-1,4	-1,8	0,0	-1,4	-1,3
Production et transformation	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0
Construction	0,0	-0,4	-0,4	0,0	-0,2	-0,1	0,0	-0,2	-0,3
Transports	0,0	-0,5	-0,4	0,0	-0,4	-0,3	0,0	-0,4	-0,3
Commerce ou ventes	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0
Services	0,0	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	0,0	-0,1	-0,2
Education/santé	0,0	-0,9	-0,6	0,0	-1,1	-1,8	0,0	-1,0	-1,0
Administration	0,0	-2,2	-1,7	0,0	-1,5	-3,4	0,0	-2,3	-1,5
Ensemble	-0,2	-0,3	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,2

Source : *Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête QUIBB*
P0 = Incidence de pauvreté ; P1 = Indice de profondeur de pauvreté ;
P2 = Indice de sévérité ; entre parenthèses figurent les écarts- types

Scénario 2 : Impact d'une forte imposition des salaires très élevés

Contrairement au scénario 1, les salaires élevés sont fortement imposés : la tranche de salaires supérieurs à 500 000 FCFA est imposée à 50% contre 45% dans le scénario 1 et 40% dans le scénario de référence.

Comme pour le scénario 1, cette politique fiscale est quasiment neutre sur la pauvreté nationale et la pauvreté rurale (Tableau 21). En milieu urbain, il est relevé une baisse de 0,3% de l'incidence de pauvreté liée à la réduction de 1,4% du même indice chez les salariés. Pour cette même catégorie de ménages, la profondeur et la sévérité connaissent des améliorations en affichant des réductions respectives de 1,7% et 1,3%.

L'incidence de pauvreté des ménages dont le chef est dans les mines et carrières est passée de 41,9% à 33,1%, ce qui correspond à une réduction de 20,9% ; cette baisse traduit une amélioration de leur niveau de vie : la majorité des personnes (78,6%) exerçant dans les mines et carrières ont le statut de salariés.

Tableau 21 : Réduction des indices de pauvreté associée à une forte imposition des salaires très élevés

	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,1
Primaire	0,0	-0,5	-0,5	0,0	-0,2	-0,3	0,0	-0,3	-0,3
Secondaire	-1,4	-0,5	-0,7	0,0	-0,4	-0,4	-0,8	-0,5	-0,6
Supérieur et technique	0,0	-2,7	-1,2	0,0	-3,7	-6,3	0,0	-3,0	-2,8
Statut dans l'emploi									
Salarié	-1,4	-1,7	-1,3	0,0	-1,7	-1,9	-0,8	-1,7	-1,5
Indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,0	-0,2
Branche d'activité									
Agriculture	-0,6	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Mines et carrière	-20,9	-2,0	-1,6	0,0	-2,2	-2,9	-9,3	-2,1	-2,1
Production et transformation	0,0	-0,2	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,3	-0,1
Construction	0,0	-0,6	-0,6	0,0	-0,2	-0,2	0,0	-0,4	-0,5
Transports	0,0	-0,8	-0,7	0,0	-0,6	-0,5	0,0	-0,7	-0,5
Commerce ou ventes	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Services	1,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-0,3	0,5	-0,1	-0,2
Education/santé	0,0	-1,6	-0,9	0,0	-1,9	-3,0	0,0	-1,7	-1,7
Administration	0,0	-3,8	-2,7	0,0	-2,9	-6,8	0,0	-3,8	-2,6
Ensemble	-0,3	-0,4	-0,3	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,2

Source : *Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête QUIBB*
P0 = Incidence de pauvreté ; P1 = Indice de profondeur de pauvreté ;
P2 = Indice de sévérité ; entre parenthèses figurent les écarts-types

Scénario 3 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25%

La révision du système fiscal proposée (tableau 18 : scénario 3) vise à un allègement de l'impôt sur les salaires quel que soit le niveau de ceux-ci.

Dans ce scénario, on simule l'effet de cette révision du système fiscal combinée avec la hausse des allocations familiales de 25% qui passent de 2.000 FCFA à 2.500 FCFA par enfant.

Le tableau 22 présente la réduction des indices de pauvreté obtenus sous ces hypothèses. On observe que la pauvreté nationale est réduite de 1,1% (soit 2% en milieu urbain et 0,7% en milieu rural). Cette réduction de la pauvreté s'explique par celle observée chez les salariés qui constituent la principale cible de cette politique de redistribution. Chez ceux-ci, l'incidence de pauvreté a baissé de 10,1% en milieu urbain et de 7,9% en milieu rural. Quant à la profondeur et à la sévérité, elles ont connu une baisse plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Par rapport au niveau d'instruction, les salariés de niveau supérieur et technique ont vu leur situation s'améliorer de façon significative. Ceux n'ayant aucun niveau d'instruction n'ont connu qu'une légère amélioration.

Tableau 22 : Réduction (en %) des indices de pauvreté suite à une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25%

	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	-0,4	-0,7	-0,7	-0,5	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6
Primaire	-2,9	-1,5	-1,6	0,0	-1,2	-1,4	-1,3	-1,3	-1,5
Secondaire	-3,4	-1,6	-1,5	-3,9	-1,9	-2,1	-3,6	-1,7	-1,8
Supérieur et technique	-14,4	-5,7	-3,8	0,0	-10,6	-14,8	-10,4	-7,1	-7,3
Statut dans l'emploi									
Salarié	-10,1	-5,7	-5,1	-7,9	-8,4	-8,9	-9,1	-6,9	-6,6
Indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,4	0,0	-0,1	-0,2
Branche d'activité									
Agriculture	-1,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2	-0,6	-0,2	-0,2
Mines et carrière	-20,9	-3,3	-3,6	0,0	-7,5	-9,2	-9,3	-5,3	-5,8
Production et transformation	0,0	-0,9	-0,8	0,0	-0,8	-0,5	0,0	-0,9	-0,7
Construction	0,0	-1,6	-2,0	0,0	-1,4	-1,2	0,0	-1,5	-1,6
Transports	-2,5	-2,1	-1,8	-6,1	-2,7	-1,9	-4,3	-2,3	-1,8
Commerce ou ventes	0,0	-0,2	-0,1	-0,9	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3
Services	-1,3	-1,5	-1,6	0,0	-1,5	-1,5	-0,6	-1,5	-1,6
Education/santé	-13,7	-3,3	-2,7	-5,9	-8,0	-9,5	-10,3	-5,1	-4,9
Administration	-8,8	-9,0	-6,2	0,0	-32,0	-54,2	-7,5	-11,0	-7,6
Ensemble	-2,0	-1,3	-1,3	-0,7	-0,8	-0,8	-1,1	-1,0	-0,9

Source : *Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête QUIBB*

Scénario 4 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5%

Ce scénario est une extension du scénario 3 prenant en compte les acquis issus des négociations tenues en 2003 entre le Gouvernement et les syndicats.

A cet égard, on simule l'effet conjugué d'une hausse de la valeur du point indiciaire de 5% et d'une hausse des allocations familiales de 25% combinée avec l'allègement du système fiscal étudié dans le scénario 3.

Par rapport à ce scénario, il y a une légère amélioration au niveau national où la réduction est de 3,2%. Chez les salariés en particulier, il est enregistré une baisse de l'incidence de pauvreté de 26,0% contre 9,1% dans le scénario précédent (Tableaux 22 et 23).

L'influence du niveau d'instruction est très marquée, quel que soit le milieu de résidence. Il est à observer à cet effet que, la réduction de la pauvreté augmente avec le niveau d'instruction. Au niveau national, la baisse de l'incidence de pauvreté est 5 fois plus élevée dans les ménages dont le chef est du niveau supérieur que chez ceux dont le chef a le niveau secondaire. Dans le même temps, la réduction de la profondeur et de la sévérité y est 6,5 fois plus élevée.

Lorsqu'on s'intéresse aux branches d'activités, la réduction de la pauvreté est très significative dans l'Administration, les mines et carrières, l'éducation et la santé, puis dans les transports (Tableau 23).

Tableau 23 : Réduction des indices de pauvreté suite à une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5%

	Milieu			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	-1,8	-2,3	-2,7	-1,3	-1,7	-1,9	-1,4	-1,9	-2,2
Primaire	-7,8	-6,9	-7,9	-3,3	-3,7	-4,4	-5,2	-5,1	-6,2
Secondaire	-13,4	-11,5	-12,2	-10,1	-10,0	-10,9	-12,5	-10,9	-11,6
Supérieur et technique	-72,6	-82,0	-85,0	-40,0	-47,7	-53,6	-63,2	-70,7	-75,7
Statut dans l'emploi									
Salarié	-27,2	-22,4	-23,1	-24,7	-27,4	-29,5	-26,0	-24,4	-25,5
Indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	-0,3	-0,9	-1,7	-3,3	-2,9	-1,0	-1,7	-1,7
Branche d'activité									
Agriculture	-1,2	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-0,6	-10,1	-19,4	-23,0
Mines et carrière	-20,9	-20,3	-23,2	-25,8	-40,2	-52,5	-30,6	-22,3	-25,5
Production et transformation	-2,6	-2,9	-2,5	-2,7	-3,7	-2,8	-8,1	-14,1	-12,9
Construction	-3,6	-6,9	-9,7	-3,5	-4,8	-3,7	-11,2	-11,2	-10,9
Transports	-12,6	-9,9	-9,1	-11,3	-10,0	-9,5	-15,0	-12,7	-15,4
Commerce ou ventes	-0,9	-1,0	-1,0	-1,7	-1,0	-1,2	-7,5	-6,9	-6,9
Services	-7,8	-6,6	-7,2	-4,0	-4,7	-4,6	-8,2	-9,5	-10,4
Education/santé	-17,8	-11,9	-14,2	-21,8	-30,0	-33,7	-19,6	-21,9	-27,9
Administration	-34,6	-26,9	-21,8	-56,1	-80,9	-91,5	-55,3	-37,6	-36,2
Ensemble	**-5,3**	**-4,9**	**-5,6**	**-2,2**	**-2,8**	**-3,1**	**-3,2**	**-3,6**	**-4,0**

Source : *Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête QUIBB*

Scénario 4bis : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires fondée sur un allègement fiscal global combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5%.

Tableau 24 : Scénario de barème d'imposition des salaires

Tranche de salaire mensuel Imposable en FCFA	Scénario 4bis
0 à 40000	0
40000 à 120000	8
120000 à 270000	15
270000 à 520000	20
Supérieur à 520000	35

Source : *Calculs de l'auteur*

Ce scénario reprend le scénario 4 sous l'angle d'un allègement fiscal global touchant aussi bien les tranches de salaire que les taux d'imposition appliqués.

Par comparaison aux tranches de salaire de la situation de référence, la limite supérieure de la première tranche est portée à 40.000 FCFA au lieu de 20.000 FCFA pour tenir compte du niveau actuel du SMIG qui est de 25.000 FCFA et du caractère évolutif de celui-ci.

Globalement une amélioration par rapport au scénario 4 est observée ; la réduction de la pauvreté est passée de 3,2% à 4,7% au niveau national et de 5,3% à 7,5% en milieu urbain. En milieu rural, elle est passée de 2,2% à 3,3%. (Tableaux 23 et 25).

Comme dans le scénario 4, L'influence du niveau d'instruction est aussi très marquée. En outre, la réduction de la pauvreté est très significative dans l'Administration, les mines et carrières, l'éducation et la santé, puis les transports.

Tableau 25 : Réduction des indices de pauvreté suite à une révision du système d'imposition des salaires axée sur un allègement fiscal global combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5%

	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	-2,1	-4,6	-6,6	-2,1	-2,8	-3,8	-2,1	-3,3	-4,8
Primaire	-10,6	-11,5	-14,9	-3,3	-5,9	-7,4	-6,4	-8,5	-11,0
Secondaire	-13,6	-16,8	-19,9	-11,5	-11,9	-12,5	-12,7	-15,1	-17,6
Supérieur et technique	-76,5	-93,1	-99,2	-74,1	-73,0	-76,6	-75,5	-80,9	-85,2
Statut dans l'emploi									
Salarié	-38,5	-43,6	-51,2	-37,6	-45,1	-53,9	-38,1	-44,2	-52,2
Indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	-1,6	-3,6	-1,7	-3,9	-3,4	-1,0	-2,7	-3,5
Branche d'activité									
Agriculture	-1,2	-1,2	-2,0	-0,7	-0,9	-1,5	-0,8	-1,0	-1,6
Mines et carrière	-37,2	-55,6	-65,0	-25,8	-48,4	-63,0	-30,9	-52,1	-64,3
Production et transformation	-4,9	-8,2	-9,6	-2,7	-3,7	-3,1	-3,8	-6,4	-7,4
Construction	-3,6	-11,9	-17,3	-3,5	-7,1	-7,9	-3,5	-9,6	-13,3
Transports	-17,5	-17,8	-20,5	-16,8	-16,6	-20,7	-17,1	-17,3	-20,6
Commerce ou ventes	-0,9	-1,5	-1,5	-1,7	-1,7	-2,5	-1,3	-1,6	-2,1
Services	-11,2	-12,5	-15,3	-8,1	-8,9	-9,0	-9,5	-10,7	-12,3
Education/santé	-27,1	-31,2	-36,7	-47,6	-47,7	-49,4	-36,0	-37,4	-40,8
Administration	-51,6	-41,7	-38,9	-56,1	-90,4	-97,9	-52,3	-45,8	-40,6
Ensemble	-7,5	-9,5	-12,3	-3,3	-4,4	-5,7	-4,7	-6,4	-8,6

Source : *Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête QUIBB*

Les résultats obtenus dans les scénarios 1 à 4 montrent l'impact généralement faible au niveau national de la révision du système d'imposition des salaires sur la réduction de pauvreté. Ceci provient essentiellement du fait que les politiques économiques analysées ne visent que les salariés. Le scénario 5 qui suit, analyse l'impact de politiques sociales touchant toutes les couches de la population.

Scénario 5 : Impact des dépenses publiques de santé et d'éducation

Considérons que les dépenses publiques en matière de santé et d'éducation sont de puissants instruments de redistribution. Dans cette perspective, il est supposé que l'Etat accorde aux ménages un transfert dont le montant permet de couvrir une partie de leurs dépenses de santé et d'éducation.

Le montant des transferts est déterminé en fonction des coûts unitaires des services publics en santé et en éducation. En 2002, les dépenses d'éducation et de santé du Gouvernement sont évaluées respectivement à 77,6 milliards et 35,6 milliards de FCFA. En prenant en compte l'effectif de la population scolaire et universitaire ainsi que celui de la population totale du Bénin pour cette même année, les coûts unitaires annuels des services publics en santé et en éducation sont évalués respectivement à 5.284 FCFA et 46.685 FCFA.

Sur la base de ces coûts unitaires, chaque ménage recevra pour les soins de santé un transfert proportionnel à la taille du ménage et pour l'éducation, un transfert proportionnel au nombre d'enfants fréquentant un ordre quelconque de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

L'on simule l'impact de ces transferts sur la pauvreté en considérant qu'ils constituent un revenu additionnel auquel est appliqué le coefficient budgétaire de référence, pour déterminer l'accroissement des dépenses correspondantes.

Le tableau 26 présente la réduction des indices de pauvreté par rapport à la situation de référence. Ce scénario apparaît comme le meilleur des politiques de redistribution analysées ; son impact touche de façon très significative toutes les couches de la population. A cet égard, est relevée, en milieu urbain, une réduction de 19,9% de l'incidence de pauvreté contre 23,2% en milieu rural. Au niveau national, la proportion des ménages pauvres connaît une baisse de 22,1% et l'inégalité parmi les pauvres une réduction de 26%.

Tableau 26 : Réduction des indices de pauvreté suite à la prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses de santé et d'éducation

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	-21,0	-20,2	-19,9	-23,8	-31,5	-31,3	-23,0	-28,0	-27,2
Primaire	-17,8	-19,5	-24,2	-20,7	-28,2	-28,3	-19,4	-24,2	-26,3
Secondaire	-20,0	-14,7	-15,9	-24,3	-30,9	-34,1	-22,3	-20,9	-21,9
Supérieur et technique	-16,9	-13,0	-15,0	0,0	-7,2	-13,9	-12,1	-11,1	-14,7
Statut dans l'emploi									
Salarié	-14,7	-11,4	-12,4	-19,9	-24,6	-25,5	-17,1	-16,8	-17,2
Indépendant	-21,9	-21,3	-23,1	-23,4	-31,2	-31,3	-23,0	-27,8	-28,2
Retraité	-13,7	-15,9	-17,6	-24,5	-33,6	-31,0	-20,0	-24,3	-23,3
Branche d'activité									
Agriculture	-24,9	-28,8	-31,9	-25,6	-37,4	-39,6	-25,5	-35,3	-37,5
Mines et carrière	-37,2	-3,8	-3,8	-12,6	-20,8	-23,4	-23,5	-12,0	-11,0
Production et transformation	-8,5	-17,0	-21,4	-17,5	-23,8	-27,0	-12,9	-19,8	-23,2
Construction	-22,6	-11,5	-11,1	-17,4	-19,4	-15,4	-20,0	-15,2	-13,0
Transports	-9,8	-11,2	-15,2	-14,2	-20,1	-21,5	-12,1	-15,3	-17,8
Commerce ou ventes	-23,4	-18,5	-18,8	-17,9	-20,6	-20,4	-20,6	-19,6	-19,6
Services	-12,5	-11,2	-11,8	-17,9	-19,0	-18,7	-15,3	-15,1	-15,2
Education/santé	-12,6	-16,6	-23,3	-22,5	-28,4	-35,3	-16,9	-21,1	-27,2
Administration	-30,7	-25,4	-29,7	-43,9	-47,1	-50,8	-32,7	-27,3	-30,3
Ensemble	**-19,9**	**-18,8**	**-20,1**	**-23,2**	**-30,7**	**-30,6**	**-22,1**	**-26,0**	**-26,0**

Source *: Calculs des auteurs à partir des données de l'enquête QUIBB*

Compte tenu du mode de redistribution qui repose sur la taille des ménages et le nombre de personnes fréquentant l'école actuellement dans chaque ménage, l'effet du niveau d'instruction des chefs de ménage n'apparaît pas de façon claire.

Cependant, la forte réduction observée dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction (21% en milieu urbain et 23,8% en milieu rural) est le reflet des caractéristiques des ménages pauvres, en terme de grande taille.

Les indépendants voient leurs conditions de vie s'améliorer davantage que celles des salariés. L'influence du milieu de résidence est plus marquée au niveau des branches d'activité. En milieu urbain, les ménages dont le chef exerce dans la production et la transformation ainsi que dans le transport, ont connu de faibles réductions comparativement à leurs homologues du milieu rural.

Cette stratégie de redistribution coûte annuellement 113,2 milliards F CFA et peut être mise en œuvre sur une courte période. Si l'année de référence est 2002, avec une incidence de 29,7% et que, toutes choses égales par ailleurs, la réduction est maintenue à 22,1% chaque année, alors en 2005, 2008 et 2010, l'incidence de la pauvreté serait de 14,0%, 6,6% et 4,0%. Ainsi, la réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 serait largement atteinte.

Graphique 10 : Impact des dépenses publiques de santé et d'éducation à l'horizon 2015

(Evolution attendue des indices de pauvreté de 2003 à 2015)

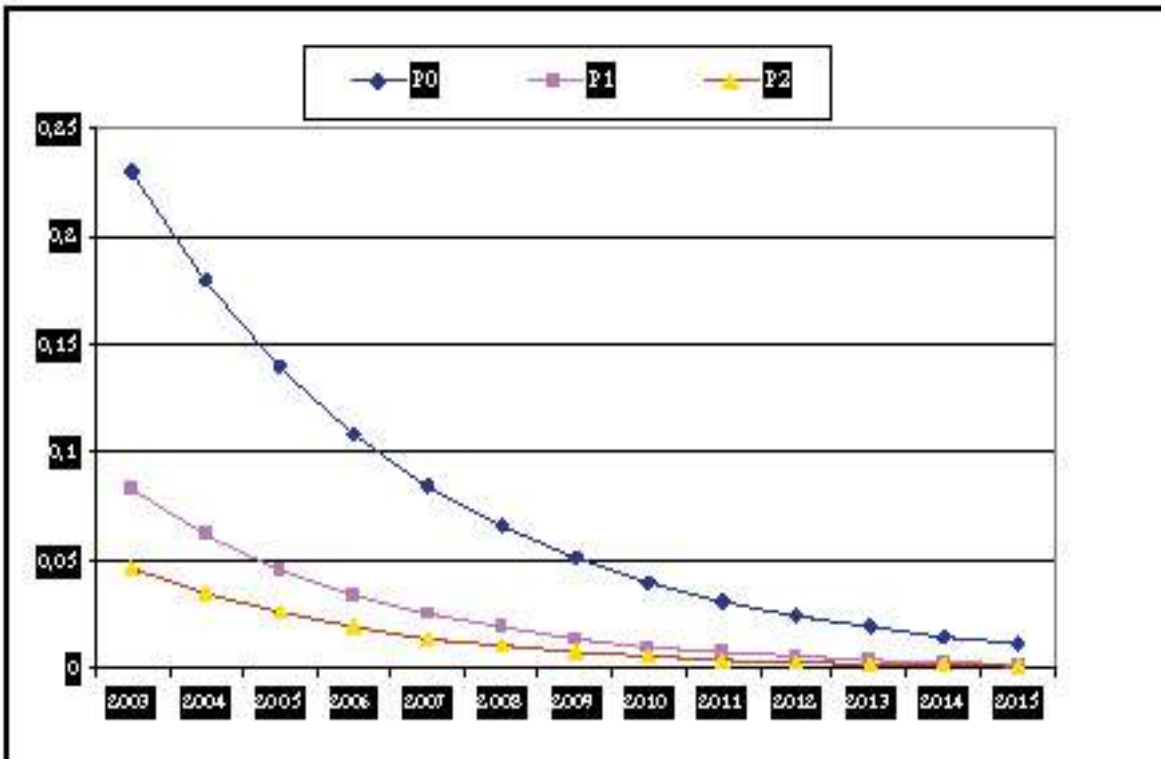

Source : *Les Auteurs à partir des données de l'enquête QUIBB*

La réussite de cette stratégie est d'autant plus plausible que les actions immédiates pour l'Etat lui seront dictées par la priorité accordée aux secteurs sociaux dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et la pertinence des mesures salutaires concomitantes pour l'ensemble de la Communauté.

En somme, une politique de redistribution visant un allègement des impôts sur salaire réduit faiblement la pauvreté nationale. En revanche, lorsqu'elle est associée à une augmentation des allocations familiales, elle conduit à une réduction de pauvreté dont l'ampleur est plus marquée en milieu urbain.

Mieux, une politique de redistribution axée sur des transferts aux ménages visant à couvrir une partie des dépenses d'éducation et de santé, telles que décrites plus haut, constitue une meilleure stratégie qui conduit à une réduction d'au moins 20% de la pauvreté nationale. D'après les simulations, cela se traduit par une prise en charge additionnelle, d'une part, des dépenses annuelles d'éducation à concurrence de 46.685 FCFA par élève ou étudiant et, d'autre part, des dépenses de santé pour un montant annuel de 5.284 FCFA par tête. (Voir tableau 38 en annexe)

Sous l'hypothèse de contraintes budgétaires pour l'Etat, une variante de cette stratégie tablant sur un coût annuel de 18,3 milliards FCFA peut être considérée (voir tableau 38 des variantes en annexe).

Dans cette perspective, l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 est atteint pour une prise en charge annuelle des dépenses d'Education à concurrence de 3.890 FCFA par élève ou par étudiant et des dépenses de Santé pour un montant de 2.642 FCFA par tête. (Voir tableau 39 en annexe). Pour des raisons d'efficacité, la prise en charge des dépenses d'éducation devrait être étendue seulement à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire.

CONLUSION ET RECOMMANDATIONS

I. CONLUSION

Au terme de l'étude bilan, il apparaît que la politique de redistribution du revenu, au Bénin, est indissociable de la politique sociale de l'Etat.

En effet, toute politique de redistribution visant seulement un allègement des impôts sur salaire réduit faiblement la pauvreté nationale. En revanche, lorsqu'elle est associée à une augmentation des allocations familiales, elle conduit à une réduction de pauvreté dont l'ampleur est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par ailleurs, toute politique de redistribution axée sur des transferts aux ménages visant à couvrir une partie des dépenses d'éducation et de santé apparaît également comme une bonne stratégie. De manière concrète, toute prise en charge par l'Etat des dépenses unitaires de santé et d'éducation de l'ordre de 5.284 FCFA et 4.658 FCFA se traduit par une réduction d'au moins 20% de la pauvreté globale. Dès lors, il convient que l'Etat favorise les ménages pauvres, en investissant plus dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cet effort supplémentaire est indispensable pour la réduction de la pauvreté, car il constitue le gage de l'amélioration de la productivité du capital humain et de l'équité de tous les ménages devant le revenu.

D'un autre côté, le diagnostic de la politique de redistribution du revenu met en exergue qu'il existe des redistributions partielles entre les ménages du fait de la solidarité. Ainsi, le développement du secteur de la micro finance et les activités de la tontine demeurent des canaux potentiels de transmission de politique de redistribution. Car ces activités favorisent l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages pauvres et pourraient constituer des vecteurs pour la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Somme toute, il apparaît que l'Etat, en tant que structure, ne suffit pas à lui seul pour résoudre le problème de la pauvreté eu égard, d'une part, à la rigidité de l'économie et, d'autre part, à la faiblesse de la fiscalité.

De ces conclusions, il se dégage un certain nombre de recommandations de politiques.

II. RECOMMANDATIONS

R 1 : Renforcer les politiques publiques de dépenses prioritaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il est retenu qu'une bonne partie des ressources publiques soient consacrées aux secteurs prioritaires dont la santé et l'éducation. La justesse de cette option se trouve être renforcée au terme de la présente étude. C'est pourquoi, il est recommandé que les pouvoirs publics renforcent les structures en charge de la gestion des ressources financières et veillent à leur meilleure utilisation. Ceci passe par :

- *une pleine maîtrise de l'approche de budget programme ;*
- *une priorité accordée à l'investissement, relativement au fonctionnement dans l'affectation des ressources ;*
- *un meilleur suivi de la réalisation physique des projets.*

R 2 : Elargir et améliorer la base du revenu distribuable.

Sans une augmentation substantielle des recettes publiques intérieures, il serait difficile pour l'Etat de renforcer sa politique de redistribution par l'augmentation des ressources affectées à cet effet. C'est pourquoi, cette recommandation porte essentiellement sur l'un des aspects les moins explorés de la fiscalité qu'est l'Impôt Général sur le Revenu (IGR). Cet impôt figure parmi les moins efficaces à ce jour et sa contribution aux recettes fiscales est

de l'ordre de 0,04%, alors que celle de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux des personnes physiques est de 1% en moyenne, au cours des six dernières années. Ainsi, la contribution de l'IGR est faible au regard du nombre de contribuables potentiels qui y sont assujettis.

Pour y remédier, il est indiqué qu'une réforme de cet impôt soit engagée dans le sens de mieux appréhender son assiette. Bien entendu, toutes les autres mesures en cours qui visent l'élargissement de la base fiscale restent valables.

R 3: Soutenir la politique de développement des micro crédits et de la micro finance.

En sus des actions de micro crédits engagées par l'Etat à travers le Ministère chargé de la Famille et de la Protection Sociale, l'Etat pourrait disposer des ressources issues des privatisations pour renforcer les opérations de micro financement. Ces ressources seraient destinées à mettre à la disposition des institutions de micro crédits une ligne de refinancement exclusivement destinée à elles pour servir d'emprunt à taux relativement bonifiés. Cette ligne de crédit pourrait être obtenue sous forme de prêts à long terme et gérée par les méga institutions de micro crédits (PAPME, PADME, FECECAM).

R 4: Renforcer le système national de couverture sanitaire.

Il est important que soit développé au Bénin le système d'assurance-maladie complémentaire pour suppléer la défaillance de la prise en charge par l'Etat de toutes les couches de la population.

Dans ce cadre, les mutuelles d'assurance devraient être généralisées. Elles pourraient ainsi fonctionner comme un système de micro assurance.

R 5 : Renforcer l'action des compagnies d'assurances.

L'Assurance au Bénin devrait adapter l'offre de ses produits aux besoins réels des ménages, en tenant compte de tous les indicateurs permettant d'apprécier le risque encouru par les membres du ménage. A cet effet, la table de mortalité du Bénin devrait être vulgarisée pour permettre aux Assurances d'avoir des éléments nécessaires au calcul du risque.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Betbeze J.P., Manuel d'Economie Contemporaine, Nathan 1986

Blum-Girardeau c. (1981), Les tableaux de la solidarité. Rapport du ministre de la solidarité nationale – Economica 244 p.

Bourguignon F. (1998), « Fiscalité et redistribution,» document de travail,

Boyer S., Delesvaux C., Foirry J-P., Prieur C. (2000), Le risque maladie dans les assurances sociales : bilan et perspectives dans les PVD – Ministère Français des Affaires Etrangères, 170 p.

Daley-Harris (2002), Rapport de 2002 : Etat de la Campagne du Sommet du microcrédit – OIT, 17 p.

Espace Libéral/Epiphane Adjovi, Inégalité et Pauvreté, 2002

Greer, Joel and Erik Thorbecke (1986), «A Methodology for Measuring Food Poverty Applied to Kenya», Journal of Development Economics, 24(1), pp. 59-74.

Guerrin I. (2001), Microfinance et autonomie féminine – Working Paper n° 240 Centre Auguste et Léon Walras – 50 p.

Holzmann R. et Jorgensen S. (2000), Gestion du risque social : cadre théorique de la protection sociale – Direction de la Protection Sociale, Banque Mondiale Document de travail.

INSAE (2001), «Rapport sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain», ELAM9, non publié

Jeandidier Bruno, Hausmann P., Vleminckx K. De Wener R. et Zanardelli M. (1998) «Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et d'aide sociale réduisent-ils la fréquence et l'intensité de la pauvreté des enfants ? « 46 pages

Le Figaro (1996), Fiscalité : Une réforme simple, efficace et sociale

Le Monde (2002), Le Monde de l'Economie : dossier prix 2002 du meilleur jeune économiste de France – Thomas Piketty, Dans certains domaines, la redistribution marche à l'envers…

Lelart Michel (95), Tontines africaines et tontines asiatiques – Institut Orléanais de Finance – Document de Recherche 20-95/EI

Lelart Michel (97), L'évolution de la finance informelle au Bénin – Laboratoire d'Economie d'Orléans – Document de recherche 2-1997/2/EI

Lipton M. et M. Ravallion (199), Poverty and policy ? J. Behram et T.N Srinivasan (eds) : The Handbook of Development Economics, vol. III Amsterdam (Pays-Bas), 2551-2657

Murdoch J. (1999): Between the State and the market: can informal insurance patch the safety net ? The World Bank Research Observer 14, N° 2, 187-207

N. Kaldor, Alternative theories of Distribution; Review of Economic Studies, 1956
Piaser G. Raynaud D. (2002), Assurance maladie et redistribution – 36 p.

PNUD (2003), Rapport sur le Développement au Bénin : le financement du développement humain – Imprimerie TUNDE, 209 p.

Robert BARRO : MAE, juillet 2001

Spadaro Amedeo (2001) "Microsimulation and the analysis of redistributive policies," Working paper, Delta and Department of economics and business, Universitat de les Illes Balears, Spain, pp 19

Wampfler b. (2002), Le centre de ressource du CGAP sur la microfinance – BIM n° 37 –12 novembre 2002, 4 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiscalité indirecte et redistribution du revenu

La fiscalité indirecte concerne les taxes indirectes et les taxes douanières. Elle constitue une source de recettes fiscales beaucoup plus importante que la fiscalité directe. Elle représente environ 72% des recettes fiscales. L'importance de la taxation indirecte par rapport à l'imposition sur le revenu a conduit à une investigation sur le rôle redistributif potentiel des impôts qui ne touchent qu'indirectement le revenu des ménages.

Tableau 27 : Evolution des impôts indirects de 1992 à 2002 (en % du PIB)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Impôts indirects	6,3	7,7	7,1	7,5	8,0	8,9	9,1	10,0	10,8	10,2	10,8
TVA	3,6	4,9	4,7	5,0	5,0	5,7	5,9	6,6	6,2	6,1	6,5
DTI	1,7	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	1,8	2,0	3,2	3,1	3,2
Impôts indirects / Consommation finale privée	7,5	9,0	9,1	10,2	11,0	12,2	12,2	13,4	14,7	13,3	13,9

Source : *Calculs effectués par les auteurs à partir des données de base de la DGAE et de l'INSAE*

La TVA et les droits de douane sont des impôts sur la consommation dont l'assiette est étendue et auxquels sont assujettis tous les produits, à l'exception de ceux qui donnent lieu à l'exemption spécifique tels que les intrants agricoles, les médicaments et les produits alimentaires non transformés. Par ailleurs, les impôts indirects sont des impôts proportionnels dont les effets redistributifs sont quasi nuls. En effet, « l'analyse économique tend à montrer que la TVA ne constitue pas un instrument adapté de redistribution verticale »1, car les impôts indirects ne contribuent pas à un resserrement de l'écart du revenu entre les

les différentes catégories de ménages. Les impôts indirects frappent le revenu ou la dépense des ménages sans tenir compte de leur catégorie sociale et ce faisant, ils ne contribuent pas à la réduction des inégalités de revenu entre les différentes catégories de ménages. Ainsi, la fiscalité indirecte n'est pas un outil de la redistribution verticale et ceci du fait qu'elle n'a pas pour vocation de réduire les inégalités.

Le tableau 28 montre que la fiscalité indirecte est assez neutre par rapport aux dépenses de consommation des ménages. Elle représente entre 10,0 et 11,3% des dépenses totales des ménages. Le faible écart entre les différents taux apparents de la fiscalité indirecte montre bien que les impôts indirects ne participent pas d'une réduction des inégalités de revenu et par conséquent ne constituent pas un excellent outil de redistribution de revenu.

Tableau 28 : Poids de la fiscalité indirecte dans la consommation des ménages (2002)

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Bénin
TVA /											
Dépenses totales	5,9%	5,3%	5,3%	5,1%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%	5,9%	5,4%
Impôts indirects / Dépenses totales	11,3%	10,3%	10,2%	9,9%	10,2%	10,1%	10,1%	10,3%	10,4%	11,1%	10,4%

Source : *Calculs effectués par les auteurs à partir des données de base de la DGAE et de l'INSAE*

Encadré 8 : Calcul du taux apparent de la fiscalité indirecte par décile de consommation

Les résultats présentés ont été évalués à partir de la structure de la consommation des ménages par décile fournie par l'enquête QUIBB de 2003 d'une part, et, la structure des prix de l'indice harmonisé des prix à la consommation, d'autre part.

Pour déterminer le taux apparent de la fiscalité indirecte sur la consommation des ménages, il a été calculé à l'aide de la structure des prix de l'IHPC, les taux d'imposition moyen pondéré par grand groupe de dépenses : Dépenses de scolarisation, Dépenses de Santé, Dépenses d'habillement, Dépenses de logement, Dépenses de loisirs et Dépenses de transport.

Ensuite, ces taux d'imposition moyens sont appliqués aux dépenses des ménages pour déterminer le taux apparent de la fiscalité indirecte.

Les différents impôts indirects considérés sont essentiellement la TVA, les droits de douanes et les droits d'assisse sur les hydrocarbure, les boisons, etc.

Néanmoins, la pluralité de taux au niveau de la fiscalité indirecte peut engendrer des effets redistributifs du fait des écarts observés au niveau de la structure de consommation des ménages. En effet, l'exonération des produits alimentaires non transformés et des médicaments de la TVA et de certaines taxes indirectes donne à la fiscalité indirecte une certaine progressivité et par là, elle joue un rôle d'instrument de redistribution de revenu. Comme le montre le tableau 5, les dépenses alimentaires occupent une place importante dans la structure de consommation des ménages et notamment des ménages pauvres.

De plus, la forte taxation des biens de consommation finale (meubles, frigo, draps, etc.) au taux de 41,6%[1] (pour un taux de 0% pour les biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative : médicaments, livres, journaux, etc.) donne à la fiscalité indirecte un caractère légèrement progressif et ceci du fait que les dépenses telles que les dépenses de logement, de loisirs et de transport ont un poids non négligeable dans la structure de consommation des ménages des déciles de niveau élevé. Ainsi, la fiscalité indirecte à travers une forte imposition des biens de consommation finale, biens consommés le plus par les ménages riches, contribuent à une amélioration des recettes fiscales et à l'amélioration de la progressivité du système fiscal. Par conséquent, elle permet la réalisation des objectifs de redistribution de revenus entre les différents ménages.

Tableau 29 : Structure des dépenses de consommation par décile

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Total
Dépenses scolaires	11,03	4,89	4,13	4,67	3,64	4,38	5,16	4,52	8,22	7,68	5,93
Dépenses de santé	10,08	5,15	4,89	4,88	5,11	5,28	5,16	5,42	5,98	6,87	5,80
Dépenses d'habillement	19,03	9,74	8,88	7,90	8,32	7,61	7,47	7,67	8,38	8,90	8,55
Dépenses de logement	9,24	4,31	4,63	3,25	3,41	4,25	4,25	6,07	7,65	11,31	6,60
Dépenses de loisirs	0,46	0,10	0,09	0,11	0,16	0,16	0,12	0,11	0,18	0,24	0,17
Dépenses de transports	1,93	1,68	0,91	0,96	1,82	1,74	2,21	2,36	3,01	4,54	2,60
Dépenses alimentaires	48,23	74,13	76,48	78,23	77,55	76,58	75,62	73,85	66,58	60,46	70,35
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : *Enquête QUIBB*

[1] *Taux cumulé de la TVA et des droits de douanes (Source : Commission de l'UEMOA)*

Enfin, la perception des taxes sur les biens et services comme les boissons, les ciments, les produits de parfumerie et de cosmétique, les huiles et corps gras alimentaires, les tabacs et cigarettes, les contrats d'assurance, les activités financières et le PMU contribuent à la progressivité de la fiscalité indirecte. En effet, tout comme les biens de consommation finale, ces biens et services sont consommés par les ménages de décile supérieur. En outre, ces biens et services sont des biens dont la demande est inélastique ; une augmentation du taux d'imposition ou du prix entraînera une faible réduction de la consommation. Aussi le recours aux taxes sur les produits et assises favorise-t-il la réalisation de redistribution de revenus entre les différents ménages.

ANNEXE 2 : Quelques définitions de base

☞ Les institutions de micro finance

Les institutions de micro finance sont des institutions spécialisées censées offrir des services financiers de proximité aux défavorisés des villes et des zones rurales. De ce fait, elles apparaissent comme des alternatives nouvelles face à la crise des systèmes de financement officiel des années 80, intervenue sur les continents des pays en développement (Asie, Amérique Latine et Afrique au Sud du Sahara).
Les Institutions de Micro finance (IMF) sont constituées des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des caisses d'épargne, des Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC) et des projets à volet crédit. On peut également compter parmi les IMF certaines banques commerciales qui commencent à s'intéresser à la micro finance compte tenu de l'intérêt qu'elle suscite aujourd'hui.

La micro finance est définie par deux critères : une population relativement pauvre, ou tout au moins exclue du système bancaire classique et des opérations d'épargne et de crédits de faibles montants (en général inférieur à 1.000 US $ soit 696.990 FCFA au taux de change de 2002).

L'objectif primaire de la micro finance est de fournir un véhicule financièrement viable pour l'épargne des pauvres. Etant donné que les pauvres requièrent une série de services, d'autres services financiers, tels que les assurances sont également mis au point. En mobilisant cette épargne parmi les pauvres, des crédits peuvent être dégagés à diverses fins productives. L'épargne dans les institutions de micro finance constitue un élément important de la construction institutionnelle : les bénéficiaires se sentent plus responsables de la bonne marche du système financier si celui-ci fonctionne, au moins partiellement, avec leur propre argent. Par ailleurs, l'épargne des membres permet de réduire fortement les dépendances vis-à-vis de l'Etat, des banques et des financements extérieurs. A terme, lorsque les remboursements sont effectués, les pauvres peuvent contracter des emprunts plus importants et sortir progressivement de la pauvreté.

☞ Les types de services offerts par les IMF

La micro finance désigne la fourniture d'une gamme de services :

- *financiers tels que l'épargne, le crédit et les assurances ;*
- *et non financiers comme les programmes de formation, les services sociaux et d'appui au programme de crédit, les conseils commerciaux, etc. (les BDS).*

Une institution de micro finance fournit des services adaptés aux besoins de ses clients.

☞ *Les services financiers*

Il s'agit des services d'épargne et de crédit

❖ *Les services d'épargne*

Les services d'épargne permettent de mobiliser auprès des agents en excédent de revenu des ressources locales nécessaires au financement de la croissance des activités locales via les opérations de micro crédit. Ces services font partie des activités importantes de certaines IMF qui, parfois, les offrent au grand public. C'est le cas des COOPEC et des mutuelles d'épargne et de crédit. D'autres, par

contre, ne les offrent pas nécessairement ; les offres étant souvent limitées aux bénéficiaires mais à titre obligatoire (cas des ONG, structures de crédit solidaire et Projets à volet crédit). Les formes d'épargne varient d'une institution à une autre.

La collecte de l'épargne peut prendre des formes diverses : elle peut être préalable à la distribution du crédit, concomitante, notamment à une cotisation ou un prélèvement sur chaque crédit, ou postérieure, une fois que la confiance s'est créée et que la situation économique de l'emprunteur s'est améliorée. Elle peut être volontaire ou partiellement contrainte, par exemple s'il y a un prélèvement obligatoire sur le crédit. Elle peut être entièrement disponible à tout moment ou bloquée.

- *Les services de micro crédit*

Ces services permettent de mettre des revenus anticipés à la disposition des petits agents économiques de la localité en vue de financer leurs besoins d'investissement. Les programmes de micro crédit peuvent être classés en trois matières : les prêts individuels, les prêts aux groupes de solidarité et les prêts aux banques villageoises.

- *L'assurance*

L'assurance est un outil essentiel pour réduire la vulnérabilité des pauvres. La vulnérabilité peut être définie comme la probabilité de souffrir des conséquences d'événements imprévus ou comme la sensibilité aux chocs extérieurs, et est donc une notion plus vaste que celle de la pauvreté au sens traditionnel (Lipton et Ravallion, 1995). Les groupes pauvres et extrêmement pauvres de la population sont particulièrement vulnérables, car ils sont en général davantage exposés aux chocs et ont moins de moyens de gérer le risque. Par ailleurs, une détérioration de leurs conditions de vie, même minime peut être catastrophique. Tout accroissement de l'aptitude des pauvres et même de ceux qui ne le sont pas à gérer le risque contribue à réduire leur vulnérabilité et à améliorer leur bien-être, ce qui doit donc permettre de réduire le nombre de ceux qui vivent provisoirement dans la pauvreté ou d'offrir à ceux qui souffrent d'une pauvreté chronique, le moyen de sortir de cet état (Morduch, 1994).

Le système d'assurance est un moyen de redistribution des revenus entre les assurés. Cette redistribution, dans le cas de l'assurance maladie, se fait des personnes moins malades à d'autres plus malades appartenant au même réseau. Ceci permet, à partir d'un montant de cotisation uniforme, de supporter les dépenses de santé dépassant quelquefois le montant cotisé par les bénéficiaires. Dans le cas spécifique de la micro finance, elle devrait permettre une solidarité entre les membres d'une même institution, surtout lorsqu'elle concerne l'assurance maladie. En effet, l'assurance est un bon outil de redistribution. Elle peut ainsi contribuer à réduire la pauvreté si la population a accès à la santé, qui est un service social essentiel.

☞ *Les services non financiers*

Ces services sont généralement constitués de programmes de formation ainsi que de services sociaux.

Redistribution du revenu

La redistribution consiste à modifier la répartition des revenus qui résultent de l'activité économique de façon à permettre à tous d'en profiter et ainsi de corriger en partie les inégalités de revenus. Plusieurs types de redistribution sont possibles :

- l'Etat à travers les allocations familiales, les transferts de revenus, les bourses, procède à la redistribution d'une partie de la richesse nationale,

- le système d'assurance dans les systèmes financiers décentralisés est également un moyen de redistribution entre les bénéficiaires d'une même institution.

- le système d'Assurance-maladie est un système de redistribution qui avantage tous les acteurs (amélioration de la paix sociale, réduction des maladies transmissibles, augmentation de la contribution productive des pauvres…).

- le transfert de revenus de la population non pauvre à la population pauvre est également un moyen de redistribuer la richesse au niveau micro-économique.

Cette solidarité entre membres de la même famille, de la communauté ou de la même religion assure la paix sociale et contribue à la réduction de la pauvreté dans la couche la plus défavorisée ou dans celle des exclues. On ne peut comprendre la situation des pauvres sans la mettre en relation avec celle des riches, qui leur fournissent souvent travail et dons. La pauvreté ne se définit pas uniquement par un certain niveau ou un seuil de revenu, mais c'est un processus socio-économique complexe dont il faut comprendre les causes et les effets (notamment l'exclusion des mécanismes de redistribution). Etre riche, c'est souvent avoir de la « chance » mais c'est aussi faire circuler l'argent ou le redistribuer. Etre pauvre, cela peut signifier ne pas avoir de chance mais aussi ne pas être sérieux (être joueur, buveur, instable).

Assurance-maladie et redistribution de revenus

Considérons un modèle de taxation du revenu dans lequel les individus diffèrent par leur production marginale et par la probabilité d'être malade. Il s'agit de montrer que l'assurance maladie est un bon outil de redistribution. L'assurance – maladie est un bon exemple d'une redistribution efficace. En effet, les cotisations sont proportionnelles aux salaires, les remboursements sont les mêmes pour tous, et les prestataires sont mis en concurrence pour le bénéfice de tous.

Dans le modèle qui va suivre et qui est tiré de « assurance maladie et redistribution » de Gwenaël PIASER et Denis RAYNAUD (mars, 2002), les auteurs considèrent que assurance privée et assurance publique coexistent. Les individus ont une couverture obligatoire fournie par le Gouvernement, et peuvent compléter cette couverture maladie en souscrivant une assurance complémentaire (privée).

Considérons un premier cas où on a que deux types d'individus, des individus peu productifs, ayant une forte probabilité de maladie, et des individus très productifs ayant une faible probabilité d'être malade. Cette formalisation permet d'avoir un sens souhaitable de redistribution, il existe clairement un type d'individus défavorisé et un type d'individus favorisé. De plus, ce type d'hypothèse est relativement raisonnable du point de vue empirique.

Dans ce cas, les auteurs montrent que l'ajout d'une assurance maladie obligatoire augmente les possibilités de redistribution du Gouvernement. Par assurance-maladie obligatoire, ils entendent une assurance financée par l'impôt, dont tous les individus de l'économie bénéficient sans conditions de ressources. Mentionnons qu'en terme d'intervention publique, ces auteurs considèrent un système beveridgien plutôt que bismarkien.

Dans un second temps, ils considèrent un modèle avec quatre types d'individus, les deux précédents plus les deux types intermédiaires : les individus ayant une faible productivité mais une bonne santé et ceux ayant une mauvaise santé mais une forte productivité. Entre ces deux derniers types d'individus, on ne peut distinguer un type plus particulièrement favorisé par rapport à l'autre. Ce qui pose des difficultés quant au type de redistribution souhaitable.

Les auteurs montrent qu'une assurance-maladie beveridgienne est souhaitable sous des conditions assez restrictives : il faut que le revenu après impôt des individus ayant une faible productivité, mais une bonne santé, soit plus grand que le revenu avant impôt des individus ayant une mauvaise santé, mais une forte productivité.

La régulation au sein des systèmes bismarkien et beveridgien

La couverture du risque de maladie implique un assureur qui finance le système, un consommateur de soins et un producteur de soins, le tout sous la tutelle de l'Etat qui ne peut rester indifférent ni au fonctionnement du système de soins, ni à l'équilibre financier d'assureurs obligatoires.

Dans un système beveridgien où le financeur produit les soins, la régulation se fait souvent par la file d'attente : les pouvoirs publics estiment les besoins des assurés, financent par l'impôt les différents éléments du système de soins et constatent a posteriori les points du dispositif qui sont insuffisants, à la longueur des listes d'attentes. Cette contribution de l'Etat à l'assurance-maladie des travailleurs lui permet d'assurer en partie la santé de ces derniers qui, en principe, ne devraient payer que le cinquième de leurs dépenses de santé et de leurs ayants droit.

Selon ce système, la protection sociale est un des éléments d'une politique de plein emploi. Toute la population peut bénéficier, en cas de chômage ou de retraite, d'une prestation identique pour tous, financée par des cotisations identiques, sauf en matière de santé et de prestations familiales qui doivent impliquer la solidarité nationale donc un financement fiscal.

L'état actuel du système de santé au Bénin permet d'affirmer que le mode de redistribution, qui assure en partie une certaine équité en matière de santé au sein des travailleurs, n'est plus respecté. Les populations deviennent de plus en plus pauvres, les hôpitaux baissent la qualité des soins à cause des ressources faibles mises à leur disposition, les taux de fréquentation sont relativement bas, les urgences sont difficilement prises en charge.

Dans un système bismarkien, l'assurance est obligatoire ; elle est financée par des cotisations proportionnelles aux salaires, réparties entre salariés et employeurs et les prestations sont proportionnelles à la perte subie en cas de survenance du risque (pensions proportionnelles aux salaires, indemnités de chômage liées aux salaires perdus, remboursement des dépenses engagées pour se soigner). Dans ce système, l'Etat est confronté à un ou plusieurs assureurs obligatoires et un système de santé formé de segments publics (hôpitaux) et de segments privés (cliniques, cabinets de ville). La demande des assurés, satisfaite par l'appareil de soins, est facturée aux assureurs qui consacrent l'adéquation entre les ressources qui leurs sont accordées et les dépenses qu'ils remboursent ou financent directement (tiers payant) (S. BOYER et al. 2000).

Pour vérifier ce rôle de redistribution que devrait jouer le système financier, nous passerons en revue les structures publiques, parapubliques et privées qui ont un volet assurance.

Les Assurances au Bénin

Une quinzaine de compagnies privées d'assurances et sociétés de courtages en assurances réunies, animent actuellement le secteur

au Bénin. La stratégie de spécialisation instituée par le Code de la Conférence Interafricain des Marchés d'Assurances, en abrégé, Code CIMA suit deux principaux pôles : la branche de l'Assurance-vie et la branche des Assurances Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD).

La branche de l'Assurance-vie comprend trois grandes sociétés, à savoir, l'Union Béninoise d'Assurances-Vie (UBAVIE), les Assurances et Réassurances du Golfe de Guinée (ARGG) et Colina-Africa Vie-Bénin (CAVB), tandis que la branche des Assurances IARD comprend cinq (5) grandes sociétés que sont : l'Africaine des Assurances (Africaine), la Nouvelle Société d'Assurance du Bénin (NSAB), la Fédérale d'Assurances du Bénin (FEDAS), la Générale des Assurances du Bénin (GAB) et la Société Béninoise d'Assurance Accidents (SOBAC).

Les bénéficiaires des services sont composés des groupes suivants :

- *les propriétaires de véhicules privés, de transport public de personnes et de transport public de marchandises ;*
- *les commerçants importateurs et exportateurs de marchandises ;*
- *les ONG soucieuses de la sécurité de leur personnel, de leurs bureaux ou chantiers et des domiciles de leurs responsables ;*
- *les particuliers, les salariés du public et du privé, des auto employeurs, des artisans, soucieux de leur état de santé et de vieillesse.*

L'assurance de la responsabilité civile est obligatoire pour tout utilisateur de véhicules terrestres à moteurs, et est étendue à leurs remorques et semi-remorques ainsi que pour les bâtiments de mer. Il en est de même de l'assurance des marchandises à l'importation par la mer et pour les membres de certaines professions. On observe donc qu'au Bénin, la clientèle des Assurances n'est pas celle des pauvres. Toutefois, on peut considérer que les indemnisations aux familles sinistrées, le paiement des soins médicaux ou des frais d'hospitalisation ainsi que la reconstitution des patrimoines constituent une forme de redistribution de revenus des personnes assurées (en principe plus nanties) vers des sinistrés qui peuvent être, bien souvent, des individus pauvres.

Tableau 30 : Caractéristiques des ménages

Décile des dépenses par unité de consommation	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Total
Milieu urbain											
Dépenses par UC	28162,7	66279,0	91470,7	112129,8	134725,7	160229,3	191134,8	235934,4	314017,4	647953,1	252077,1
Revenus par UC	195306,4	164804,6	172167,5	140512,4	185974,5	191328,6	226273,6	319969,3	353939,8	947303,8	365942,4
Taille du ménage	5,1	5,6	5,2	5,7	5,1	5,0	4,5	4,5	3,7	3,0	4,5
Nbre d'enfants de moins de 18 ans	2,6	2,9	2,9	3,0	2,5	2,6	2,2	2,1	1,6	1,1	2,2
Age du CM	46,7	45,8	44,6	45,6	43,2	44,4	42,0	43,5	42,4	41,5	43,7
Taille en UC	4,0	4,4	4,0	4,4	4,0	3,8	3,5	3,5	3,0	2,5	3,5
Milieu rural											
Dépenses par UC	30702,2	67226,3	90242,1	112870,6	135416,9	158991,6	191214,6	236242,0	307846,2	494592,5	157602,6
Revenus par UC	145870,1	101489,9	96551,4	105154,3	116434,2	146944,3	157280,8	217963,7	264746,7	461124,1	160130,8
Taille du ménage	5,3	6,3	5,9	5,9	5,6	5,3	4,8	4,4	3,9	3,2	5,3
Nbre d'enfants de moins de 18 ans	2,9	3,7	3,4	3,4	3,2	2,9	2,6	2,3	1,9	1,4	2,9
Age du CM	45,8	47,5	45,4	44,9	44,8	44,8	43,0	42,7	42,9	39,3	44,5
Taille en UC	4,1	4,8	4,5	4,5	4,2	4,0	3,6	3,3	3,0	2,5	4,0
Ensemble des 2 milieux											
Dépenses par UC	29494,1	67000,7	90608,1	112654,6	135205,8	159412,6	191186,5	236111,5	311117,3	607898,8	195468,0
Revenus par UC	169555,5	117319,0	119299,9	115586,2	137698,7	161394,1	181694,4	258962,9	310301,1	814145,9	241578,3
Taille du ménage	5,2	6,2	5,7	5,9	5,4	5,2	4,7	4,4	3,8	3,1	4,9
Nbre d'enfants de moins de 18 ans	2,8	3,5	3,2	3,3	3,0	2,8	2,4	2,2	1,7	1,1	2,6
Age du CM	46,2	47,1	45,1	45,1	44,3	44,7	42,7	43,0	42,6	41,0	44,2
Taille en UC	4,1	4,7	4,4	4,5	4,1	4,0	3,6	3,4	3,0	2,5	3,8

Source : *Enquête Quibb, Insae 2002*

Tableau 31 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits dans les IMF de 1998 à 2002

	Mutuelles d'épargne et de Crédit				Crédit Direct				Projets à volets microfinance				Ensemble			
	Nombre de bénéficiaires				Nombre de bénéficiaires				Nombre de bénéficiaires				Nombre de bénéficiaires			
	Hommes	Femme	Pers,morales	Total	Hommes	Femme	Pers,morale	Total	Hommes	Femme	Pers,morales	Total	Hommes	Femme	Pers,morale	Total
1998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	893	0	893	0	893	0	893
1999	5015	3400	85	8500	0	0	0	0	0	0	0	0	5015	3400	85	8500
2000	3960	2685	67	6712	0	0	0	0	0	0	0	0	3960	2685	67	6712
2001	8468	5739	145	14352	0	0	0	0	0	0	0	0	8468	5739	145	14352
2002	23527	24399	461	48387	6686	48146	24	54856	0	2140	0	2140	30213	74685	485	105383
2002	47066	41	1598	90539	14576	94361	124	109061	0	2870	0	2870	61642	139106	1722	202470

Source : *Cellule de Microfinance/MFE*

Tableau 32 : Modification du système d'imposition

	urbain			rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,313	0,132	0,082	0,367	0,125	0,063	0,351	0,127	0,068
	(0,016)	(0,009)	(0,007)	(0,010)	(0,005)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Primaire	0,294	0,136	0,086	0,276	0,110	0,064	0,284	0,121	0,073
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,017)	(0,009)	(0,007)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Secondaire	0,179	0,087	0,059	0,231	0,085	0,047	0,199	0,086	0,054
	(0,017)	(0,010)	(0,008)	(0,023)	(0,011)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
Supérieur et technique	0,065	0,026	0,016	0,091	0,042	0,023	0,070	0,029	0,017
	(0,017)	(0,009)	(0,006)	(0,038)	(0,019)	(0,012)	(0,016)	(0,008)	(0,006)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,177	0,087	0,060	0,262	0,101	0,057	0,208	0,092	0,059
	(0,016)	(0,010)	(0,008)	(0,024)	(0,012)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,341	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
	(0,013)	(0,007)	(0,005)	(0,009)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,004)	(0,003)
Retraité	0,168	0,096	0,065	0,278	0,102	0,055	0,218	0,099	0,060
	(0,025)	(0,016)	(0,012)	(0,032)	(0,015)	(0,011)	(0,020)	(0,011)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,270	0,097	0,052	0,339	0,104	0,048	0,322	0,103	0,049
	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Mines et carrière	0,419	0,182	0,136	0,605	0,195	0,090	0,505	0,188	0,115
	(0,127)	(0,083)	(0,070)	(0,136)	(0,063)	(0,043)	(0,095)	(0,053)	(0,043)
Production et transformation	0,278	0,144	0,098	0,234	0,085	0,043	0,254	0,112	0,068
	(0,038)	(0,023)	(0,019)	(0,032)	(0,014)	(0,010)	(0,024)	(0,013)	(0,010)
Construction	0,362	0,179	0,126	0,399	0,174	0,104	0,380	0,177	0,115
	(0,057)	(0,036)	(0,030)	(0,057)	(0,032)	(0,024)	(0,040)	(0,024)	(0,019)
Transports	0,243	0,125	0,090	0,395	0,176	0,109	0,301	0,145	0,097
	(0,035)	(0,022)	(0,019)	(0,050)	(0,028)	(0,022)	(0,029)	(0,018)	(0,014)
Commerce ou ventes	0,259	0,112	0,068	0,292	0,138	0,086	0,275	0,125	0,076
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,024)	(0,013)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,007)
Services	0,222	0,119	0,082	0,373	0,171	0,110	0,283	0,140	0,093
	(0,021)	(0,013)	(0,011)	(0,029)	(0,017)	(0,013)	(0,017)	(0,011)	(0,008)
Education/santé	0,156	0,088	0,064	0,198	0,087	0,050	0,172	0,087	0,058
	(0,031)	(0,020)	(0,016)	(0,043)	(0,022)	(0,015)	(0,026)	(0,015)	(0,011)
Administration	0,155	0,062	0,040	0,127	0,027	0,006	0,150	0,056	0,034
	(0,042)	(0,022)	(0,017)	(0,083)	(0,018)	(0,004)	(0,038)	(0,019)	(0,014)
Ensemble	0,249	0,111	0,070	0,329	0,116	0,060	0,297	0,114	0,064
	(0,010)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	(0,004)	(0,003)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : *Enquête Quibb, Insae 2002*

Tableau 33 : Simulation du système fiscal avec augmentation des transferts

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction	0,313	0,132	0,082	0,367	0,125	0,063	0,351	0,127	0,068
Aucun	(0,016)	(0,009)	(0,007)	(0,010)	(0,005)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
	0,294	0,136	0,086	0,276	0,110	0,064	0,284	0,121	0,073
Primaire	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,017)	(0,009)	(0,007)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
	0,178	0,087	0,059	0,231	0,084	0,047	0,199	0,086	0,054
Secondaire	(0,017)	(0,010)	(0,008)	(0,023)	(0,011)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
	0,065	0,025	0,016	0,091	0,042	0,022	0,070	0,029	0,017
Supérieur et technique	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,038)	(0,019)	(0,012)	(0,016)	(0,008)	(0,006)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,176	0,086	0,060	0,262	0,101	0,057	0,208	0,092	0,058
	(0,016)	(0,010)	(0,008)	(0,024)	(0,012)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,341	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
	(0,013)	(0,007)	(0,005)	(0,009)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,004)	(0,003)
Retraité	0,168	0,096	0,065	0,278	0,102	0,055	0,218	0,099	0,060
	(0,025)	(0,016)	(0,012)	(0,032)	(0,015)	(0,011)	(0,020)	(0,011)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,270	0,097	0,052	0,339	0,104	0,048	0,322	0,103	0,049
	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Mines et carrière	0,331	0,181	0,135	0,605	0,193	0,089	0,458	0,187	0,114
	(0,122)	(0,083)	(0,070)	(0,136)	(0,063)	(0,043)	(0,094)	(0,053)	(0,043)
Production et transformation	0,278	0,144	0,098	0,234	0,085	0,043	0,254	0,112	0,068
	(0,038)	(0,023)	(0,019)	(0,032)	(0,014)	(0,010)	(0,024)	(0,013)	(0,010)
Construction	0,362	0,179	0,126	0,399	0,174	0,104	0,380	0,177	0,115
	(0,057)	(0,036)	(0,030)	(0,057)	(0,032)	(0,024)	(0,040)	(0,024)	(0,019)
Transports	0,243	0,125	0,090	0,395	0,175	0,109	0,301	0,144	0,097
	(0,035)	(0,022)	(0,019)	(0,050)	(0,028)	(0,022)	(0,029)	(0,018)	(0,014)
Commerce ou ventes	0,259	0,112	0,068	0,292	0,138	0,086	0,275	0,125	0,076
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,024)	(0,013)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,007)
Services	0,224	0,119	0,082	0,373	0,171	0,110	0,284	0,140	0,093
	(0,021)	(0,013)	(0,011)	(0,029)	(0,017)	(0,013)	(0,017)	(0,011)	(0,008)
Education/santé	0,156	0,087	0,063	0,198	0,086	0,049	0,172	0,087	0,058
	(0,031)	(0,020)	(0,016)	(0,043)	(0,022)	(0,015)	(0,026)	(0,015)	(0,011)
Administration	0,155	0,061	0,039	0,127	0,026	0,006	0,150	0,055	0,033
	(0,042)	(0,022)	(0,017)	(0,083)	(0,017)	(0,004)	(0,038)	(0,019)	(0,014)
Ensemble	0,249	0,110	0,070	0,329	0,116	0,060	0,297	0,114	0,064
	(0,010)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	(0,004)	(0,003)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : *Equipe du BiPEN, janvier 2004*

Tableau 34 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25%

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,311	0,132	0,081	0,365	0,124	0,062	0,349	0,126	0,068
	(0,016)	(0,009)	(0,007)	(0,010)	(0,005)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Primaire	0,286	0,134	0,085	0,276	0,109	0,063	0,281	0,119	0,072
	(0,021)	(0,012)	(0,009)	(0,017)	(0,009)	(0,007)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Secondaire	0,175	0,086	0,058	0,222	0,083	0,046	0,193	0,085	0,053
	(0,017)	(0,010)	(0,008)	(0,023)	(0,011)	(0,008)	(0,014)	(0,007)	(0,006)
Supérieur et technique	0,055	0,025	0,015	0,091	0,039	0,020	0,063	0,028	0,016
	(0,016)	(0,008)	(0,006)	(0,038)	(0,018)	(0,011)	(0,015)	(0,008)	(0,005)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,160	0,083	0,057	0,241	0,094	0,053	0,190	0,087	0,055
	(0,016)	(0,009)	(0,008)	(0,023)	(0,011)	(0,008)	(0,013)	(0,007)	(0,006)
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,341	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
	(0,013)	(0,007)	(0,005)	(0,009)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,004)	(0,003)
Retraité	0,168	0,096	0,065	0,278	0,102	0,055	0,218	0,099	0,060
	(0,025)	(0,016)	(0,012)	(0,032)	(0,015)	(0,011)	(0,020)	(0,011)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,268	0,097	0,052	0,338	0,104	0,048	0,321	0,102	0,049
	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Mines et carrière	0,331	0,178	0,132	0,605	0,183	0,084	0,458	0,181	0,110
	(0,122)	(0,082)	(0,069)	(0,136)	(0,062)	(0,042)	(0,094)	(0,052)	(0,042)
Production et transformation	0,278	0,143	0,097	0,234	0,085	0,043	0,254	0,111	0,068
	(0,038)	(0,023)	(0,019)	(0,032)	(0,014)	(0,010)	(0,024)	(0,013)	(0,010)
Construction	0,362	0,177	0,124	0,399	0,172	0,103	0,380	0,175	0,114
	(0,057)	(0,036)	(0,030)	(0,057)	(0,032)	(0,024)	(0,040)	(0,024)	(0,019)
Transports	0,237	0,123	0,089	0,371	0,172	0,107	0,288	0,142	0,096
	(0,035)	(0,022)	(0,019)	(0,049)	(0,028)	(0,022)	(0,029)	(0,018)	(0,014)
Commerce ou ventes	0,259	0,111	0,068	0,290	0,138	0,085	0,274	0,124	0,076
	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,023)	(0,013)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,007)
Services	0,219	0,117	0,081	0,373	0,169	0,109	0,281	0,138	0,092
	(0,021)	(0,013)	(0,011)	(0,029)	(0,017)	(0,013)	(0,017)	(0,010)	(0,008)
Education/santé	0,135	0,085	0,062	0,186	0,081	0,046	0,154	0,084	0,056
	(0,030)	(0,020)	(0,016)	(0,042)	(0,022)	(0,014)	(0,024)	(0,015)	(0,011)
Administration	0,142	0,058	0,038	0,127	0,019	0,003	0,139	0,051	0,032
	(0,041)	(0,022)	(0,017)	(0,083)	(0,012)	(0,002)	(0,037)	(0,018)	(0,014)
Ensemble	0,245	0,109	0,069	0,327	0,115	0,060	0,294	0,113	0,064
	(0,010)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	(0,004)	(0,003)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : *Equipe du BiPEN, janvier 2004*

Tableau 35 : Impact d'une révision du système d'imposition des salaires combinée avec une hausse des allocations familiales de 25% et des indemnités de logement et de résidence de 50%

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,306	0,129	0,080	0,361	0,123	0,062	0,344	0,125	0,067
	(0,016)	(0,008)	(0,007)	(0,010)	(0,005)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Primaire	0,271	0,129	0,080	0,269	0,106	0,061	0,270	0,115	0,069
	(0,021)	(0,012)	(0,009)	(0,017)	(0,009)	(0,006)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Secondaire	0,169	0,082	0,055	0,213	0,080	0,044	0,187	0,081	0,051
	(0,017)	(0,010)	(0,008)	(0,022)	(0,011)	(0,008)	(0,013)	(0,007)	(0,006)
Supérieur et	0,047	0,022	0,014	0,072	0,026	0,012	0,052	0,023	0,013
technique	(0,015)	(0,008)	(0,006)	(0,034)	(0,014)	(0,007)	(0,014)	(0,007)	(0,005)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,132	0,070	0,048	0,194	0,075	0,042	0,155	0,072	0,045
	(0,014)	(0,009)	(0,007)	(0,021)	(0,010)	(0,007)	(0,012)	(0,007)	(0,005)
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,341	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
	(0,013)	(0,007)	(0,005)	(0,009)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,004)	(0,003)
Retraité	0,168	0,096	0,064	0,268	0,099	0,054	0,213	0,097	0,059
	(0,025)	(0,016)	(0,012)	(0,031)	(0,015)	(0,011)	(0,020)	(0,011)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,268	0,097	0,051	0,337	0,104	0,048	0,320	0,102	0,048
	(0,017)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,009)	(0,004)	(0,003)
Mines et carrière	0,331	0,165	0,119	0,449	0,132	0,058	0,386	0,150	0,090
	(0,122)	(0,078)	(0,065)	(0,138)	(0,056)	(0,037)	(0,092)	(0,049)	(0,039)
Production et	0,271	0,139	0,095	0,221	0,083	0,042	0,244	0,109	0,066
transformation	(0,037)	(0,023)	(0,019)	(0,031)	(0,014)	(0,009)	(0,024)	(0,013)	(0,010)
Construction	0,348	0,169	0,115	0,386	0,164	0,099	0,366	0,167	0,108
	(0,057)	(0,035)	(0,028)	(0,057)	(0,032)	(0,024)	(0,040)	(0,024)	(0,019)
Transports	0,212	0,116	0,083	0,360	0,164	0,102	0,269	0,134	0,090
	(0,034)	(0,022)	(0,018)	(0,049)	(0,028)	(0,022)	(0,028)	(0,017)	(0,014)
Commerce ou	0,257	0,111	0,067	0,287	0,137	0,085	0,271	0,124	0,076
ventes	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,023)	(0,013)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,007)
Services	0,212	0,112	0,077	0,360	0,163	0,106	0,272	0,133	0,089
	(0,021)	(0,013)	(0,010)	(0,028)	(0,017)	(0,013)	(0,017)	(0,010)	(0,008)
Education/santé	0,128	0,079	0,056	0,143	0,064	0,034	0,134	0,073	0,048
	(0,029)	(0,019)	(0,015)	(0,038)	(0,019)	(0,012)	(0,023)	(0,014)	(0,010)
Administration	0,102	0,048	0,032	0,073	0,034	0,023	0,084	0,039	0,027
	(0,035)	(0,020)	(0,016)	(0,042)	(0,024)	(0,018)	(0,029)	(0,017)	(0,013)
Ensemble	0,237	0,106	0,067	0,321	0,113	0,059	0,288	0,110	0,062
	(0,009)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	(0,004)	(0,003)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : *Equipe du BiPEN, janvier 2004*

Tableau 36 : Révision du système d'imposition fondée sur un allègement fiscal global couplée avec une hausse des allocations familiales de 25% et une augmentation du point indiciaire de 5% (scénario 4 bis)

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,306	0,126	0,077	0,359	0,121	0,060	0,343	0,123	0,065
Primaire	0,263	0,121	0,073	0,268	0,104	0,059	0,266	0,111	0,065
Secondaire et technique	0,147	0,069	0,045	0,198	0,072	0,040	0,165	0,070	0,043
supérieur	0,011	0,001	0,000	0,027	0,013	0,006	0,014	0,003	0,001
Statut dans l'emploi									
salarié	0,110	0,050	0,029	0,163	0,056	0,027	0,130	0,052	0,028
Indépendant	0,294	0,123	0,075	0,342	0,119	0,061	0,326	0,120	0,066
retraité	0,168	0,094	0,062	0,273	0,098	0,053	0,216	0,096	0,058
Branche d'activité									
Agriculture	0,268	0,096	0,051	0,338	0,103	0,047	0,320	0,101	0,048
Mines/carrière	0,263	0,082	0,048	0,449	0,102	0,034	0,349	0,091	0,042
Production/transformation	0,265	0,132	0,089	0,227	0,082	0,042	0,244	0,105	0,063
Construction	0,348	0,158	0,104	0,386	0,162	0,096	0,366	0,160	0,100
Transport	0,200	0,103	0,072	0,328	0,147	0,087	0,250	0,120	0,077
Commerce/vente	0,257	0,110	0,067	0,287	0,136	0,084	0,271	0,123	0,075
Services	0,197	0,104	0,070	0,343	0,156	0,101	0,256	0,125	0,082
Education/santé	0,114	0,061	0,040	0,104	0,046	0,026	0,110	0,055	0,035
Administration	0,075	0,037	0,025	0,056	0,003	0,000	0,072	0,031	0,020
Total	0,231	0,100	0,062	0,319	0,111	0,057	0,283	0,107	0,059

Source *: Equipe du BiPEN, janvier 2004*

Tableau 37 : Impact des dépenses publiques de santé et d'éducation

	Urbain			Rural			Ensemble		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Niveau d'instruction									
Aucun	0,247	0,106	0,066	0,280	0,086	0,043	0,270	0,091	0,050
	(0,015)	(0,008)	(0,006)	(0,010)	(0,004)	(0,003)	(0,008)	(0,004)	(0,003)
Primaire	0,242	0,110	0,065	0,219	0,079	0,046	0,229	0,092	0,054
	(0,020)	(0,011)	(0,008)	(0,016)	(0,008)	(0,006)	(0,013)	(0,006)	(0,005)
Secondaire	0,145	0,074	0,050	0,175	0,059	0,031	0,156	0,068	0,043
	(0,016)	(0,009)	(0,007)	(0,021)	(0,009)	(0,006)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Supérieur et technique	0,054	0,023	0,014	0,091	0,040	0,020	0,062	0,026	0,015
	(0,015)	(0,008)	(0,006)	(0,038)	(0,018)	(0,010)	(0,015)	(0,007)	(0,005)
Statut dans l'emploi									
Salarié	0,152	0,078	0,053	0,210	0,077	0,043	0,174	0,078	0,049
	(0,015)	(0,009)	(0,007)	(0,022)	(0,010)	(0,007)	(0,013)	(0,007)	(0,005)
Indépendant	0,230	0,097	0,058	0,261	0,082	0,042	0,251	0,087	0,047
	(0,012)	(0,006)	(0,005)	(0,008)	(0,004)	(0,003)	(0,007)	(0,003)	(0,002)
Retraité	0,145	0,081	0,053	0,210	0,068	0,038	0,174	0,075	0,046
	(0,024)	(0,015)	((0,011)	(0,029)	(0,013)	(0,010)	(0,018)	(0,010)	(0,008)
Branche d'activité									
Agriculture	0,204	0,069	0,035	0,252	0,065	0,029	0,240	0,066	0,031
	(0,016)	(0,007)	(0,005)	(0,010)	(0,003)	(0,002)	(0,008)	(0,003)	(0,002)
Mines et carrière	0,263	0,178	0,132	0,529	0,157	0,071	0,387	0,168	0,104
	(0,114)	(0,082)	(0,069)	(0,138)	(0,060)	(0,040)	(0,092)	(0,052)	(0,042)
Production et transformation	0,255	0,120	0,077	0,193	0,065	0,031	0,221	0,090	0,053
	(0,037)	(0,021)	(0,017)	(0,030)	(0,012)	(0,008)	(0,023)	(0,012)	(0,009)
Construction	0,280	0,159	0,112	0,330	0,141	0,088	0,304	0,150	0,101
	(0,053)	(0,035)	(0,028)	(0,055)	(0,031)	(0,023)	(0,038)	(0,023)	(0,018)
Transports	0,219	0,112	0,077	0,338	0,141	0,086	0,265	0,123	0,080
	(0,034)	(0,021)	(0,017)	(0,048)	(0,026)	(0,020)	(0,028)	(0,016)	(0,013)
Commerce ou ventes	0,198	0,091	0,055	0,240	0,110	0,068	0,218	0,100	0,061
	(0,020)	(0,011)	(0,008)	(0,022)	(0,012)	(0,009)	(0,015)	(0,008)	(0,006)
Services	0,194	0,106	0,072	0,307	0,139	0,090	0,239	0,119	0,079
	(0,020)	(0,013)	(0,010)	(0,027)	(0,016)	(0,013)	(0,017)	(0,010)	(0,008)
Education/santé	0,136	0,074	0,049	0,153	0,063	0,033	0,143	0,070	0,043
	(0,030)	(0,018)	(0,013)	(0,039)	(0,018)	(0,011)	(0,024)	(0,013)	(0,009)
Administration	0,108	0,047	0,028	0,071	0,014	0,003	0,101	0,042	0,024
	(0,036)	(0,019)	(0,014)	(0,064)	(0,013)	(0,003)	(0,032)	(0,016)	(0,011)
Ensemble	0,200	0,090	0,056	0,253	0,080	0,042	0,232	0,084	0,048
	(0,009)	(0,005)	(0,004)	(0,008)	(0,003)	(0,002)	(0,006)	(0,003)	(0,002)

Source : *Equipe du BiPEN, janvier 2004*

P0 = Incidence de pauvreté ; P1 = Indice de profondeur de pauvreté ; P2 = Indice de sévérité ; entre parenthèses figurent les écarts- types

Tableau 38 : Projection des indices de pauvreté en fonction des scénarios

	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3			Scénario 4			Scénario 5		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Année de référence 2002	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064
Impact (%)	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,2	-1,1	-1	-0,9	-3,2	-3,6	-4	-22,1	-26	-26
2003	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,294	0,113	0,063	0,287	0,110	0,061	0,231	0,084	0,047
2004	0,296	0,114	0,064	0,296	0,113	0,064	0,291	0,112	0,063	0,278	0,106	0,059	0,180	0,062	0,035
2005	0,296	0,113	0,064	0,296	0,113	0,064	0,287	0,111	0,062	0,269	0,102	0,057	0,140	0,046	0,026
2006	0,296	0,113	0,063	0,296	0,113	0,063	0,284	0,110	0,062	0,261	0,098	0,054	0,109	0,034	0,019
2007	0,296	0,113	0,063	0,296	0,112	0,063	0,281	0,108	0,061	0,252	0,095	0,052	0,085	0,025	0,014
2008	0,295	0,113	0,063	0,295	0,112	0,063	0,278	0,107	0,061	0,244	0,091	0,050	0,066	0,019	0,011
2009	0,295	0,112	0,063	0,295	0,112	0,063	0,275	0,106	0,060	0,237	0,088	0,048	0,052	0,014	0,008
2010	0,295	0,112	0,063	0,295	0,111	0,063	0,272	0,105	0,060	0,229	0,085	0,046	0,040	0,010	0,006
2011	0,294	0,112	0,063	0,294	0,111	0,063	0,269	0,104	0,059	0,222	0,082	0,044	0,031	0,008	0,004
2012	0,294	0,112	0,063	0,294	0,111	0,063	0,266	0,103	0,058	0,215	0,079	0,043	0,024	0,006	0,003
2013	0,294	0,112	0,063	0,294	0,110	0,063	0,263	0,102	0,058	0,208	0,076	0,041	0,019	0,004	0,002
2014	0,293	0,111	0,062	0,293	0,110	0,062	0,260	0,101	0,057	0,201	0,073	0,039	0,015	0,003	0,002
2015	0,293	0,111	0,062	0,293	0,110	0,062	0,257	0,100	0,057	0,19	0,071	0,038	0,012	0,002	0,001

Source : *Calculs effectués par les auteurs à partir des données de l'enquête QUIBB/INSAE, 2002*

Tableau 39 : Différentes variantes du scénario 5 relatif aux transferts sociaux

	Variante 1			Variante 2			Variante 3			Variante 4			Variante 5		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Année de référence 2002	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064	0,297	0,114	0,064
Impact (%	-15,3	-19,6	-20,2	-13,3	-16,9	-17,7	-4,8	-5,7	-6,1	-4,7	-5,5	-5,9	-4,2	-4,8	-5,1
Année de projection															
2003	0,252	0,092	0,051	0,258	0,095	0,053	0,283	0,107	0,060	0,283	0,108	0,061	0,285	0,108	0,061
2004	0,213	0,074	0,041	0,223	0,079	0,044	0,270	0,101	0,057	0,270	0,102	0,057	0,273	0,103	0,058
2005	0,181	0,059	0,033	0,194	0,065	0,036	0,257	0,095	0,053	0,257	0,096	0,054	0,26	0,098	0,055
2006	0,153	0,048	0,026	0,168	0,054	0,029	0,244	0,090	0,050	0,245	0,091	0,050	0,250	0,093	0,052
2007	0,130	0,038	0,021	0,145	0,045	0,024	0,233	0,085	0,047	0,233	0,086	0,047	0,240	0,089	0,049
2008	0,110	0,031	0,017	0,126	0,037	0,020	0,222	0,080	0,044	0,222	0,081	0,045	0,230	0,085	0,047
2009	0,093	0,025	0,013	0,109	0,031	0,016	0,211	0,075	0,041	0,212	0,076	0,042	0,220	0,081	0,044
2010	0,079	0,020	0,011	0,095	0,026	0,013	0,201	0,071	0,039	0,202	0,072	0,039	0,211	0,077	0,042
2011	0,067	0,016	0,008	0,082	0,021	0,011	0,191	0,067	0,037	0,192	0,068	0,037	0,202	0,073	0,040
2012	0,056	0,013	0,007	0,071	0,018	0,009	0,182	0,063	0,034	0,183	0,064	0,035	0,193	0,069	0,038
2013	0,048	0,010	0,005	0,062	0,015	0,008	0,174	0,060	0,032	0,174	0,061	0,033	0,185	0,066	0,036
2014	0,041	0,008	0,004	0,053	0,012	0,006	0,165	0,056	0,030	0,166	0,058	0,031	0,178	0,063	0,034
2015	0,034	0,007	0,003	0,046	0,010	0,005	0,157	0,053	0,029	0,158	0,054	0,029	0,170	0,060	0,032
Hypothèses															
Education	23343			15562			0			3890			10857		
(FCFA/scolarisé)	5284			5284			2642			2642			0		
Santé (FCFA/tête)	74,4			61,5			17,8			18,3			18,0		
Coût annuel (milliards)															

Source *: Calculs de l'auteur à partir des données QUIBB*

SAPHIR

Edition 2003